

PARLEMENT  
DE LA  
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session extraordinaire de 2004

---

23 JUILLET 2004

---

COMPTE RENDU INTÉGRAL

SÉANCE DU VENDREDI 23 JUILLET 2004 (MATIN ET APRÈS-MIDI)

---

## TABLE DES MATIÈRES

|  |           |
|--|-----------|
| <b>SÉANCE DU MATIN</b>   | <b>4</b>  |
| 1 Excusés  | 4         |
| 2 Rapport du Collège des commissaires aux comptes sur l'exercice clôturé au 31 décembre 2003 de l'Entreprise publique des Technologies nouvelles de l'Information et de la Communication (ET-NIC)                | 4         |
| 3 Avis intitulé "Vers une meilleure lisibilité des actions des fonds sectoriels en matière de formation professionnelle continue dans l'espace Communauté française-Wallonie-Bruxelles"                          | 4         |
| 4 Proposition de résolution relative à l'enseignement de l'éducation à la citoyenneté  | 4         |
| 4.1 Dépôt . . . . .  | 4         |
| 5 Constitution des Assemblées  | 4         |
| 6 Cour d'arbitrage   | 4         |
| 7 Approbation de l'ordre du jour   | 5         |
| 8 Déclaration du gouvernement  | 5         |
| 8.1 Discussion . . . . .   | 5         |
| <b>SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI</b>  | <b>24</b> |
| 1 Excusés  | 24        |
| 2 Déclaration du gouvernement  | 24        |
| 2.1 Reprise de la discussion . . . . .   | 24        |
| 3 Proposition de décret spécial modifiant l'article 33, § 1er, alinéa 1er de la loi spéciale de réformes institutionnelles du 8 août 1980 telle que modifiée organisant les ouvertures de session parlementaire. | 54        |
| 3.1 Discussion générale . . . . .  | 54        |
| 3.2 Examen et vote des articles . . . . .  | 55        |
| 4 Proposition de modification du règlement du parlement  | 55        |
| 4.1 Discussion générale . . . . .  | 55        |
| 4.2 Examen et vote de l'article unique . . . . .   | 55        |
| 5 Proposition de modification du règlement du Parlement, déposée par M. Istasse, Mmes Bertieaux, Corbisier-Hagon et M. Cheron (doc. 7 (S.E. 2004) n° 1).   | 56        |
| 5.1 Discussion . . . . .   | 56        |
| 5.2 Examen et vote de l'article unique . . . . .   | 56        |

|      |  |           |
|------|--|-----------|
| 6    | Renouvellement des mandats de la section française de la commission permanente de contrôle linguistique.   | 56        |
| 6.1  | Présentation des candidats . . . . .   | 56        |
| 7    | Proposition de décret spécial modifiant l'article 33, §1er, alinéa 1er de la loi spéciale de réformes institutionnelles du 8 août 1980 telle que modifiée organisant les ouvertures de sessions parlementaires | 56        |
| 7.1  | Vote nominatif sur l'ensemble . . . . .  | 56        |
| 8    | Proposition de modification du règlement du parlement  | 57        |
| 8.1  | Vote sur l'ensemble . . . . .  | 57        |
| 9    | Proposition de modification du règlement du parlement  | 57        |
| 9.1  | Vote sur l'ensemble . . . . .  | 57        |
| 10   | Motion déposée en conclusion de la déclaration de la ministre-présidente du gouvernement de la Communauté française  | 57        |
| 10.1 | Vote nominatif . . . . .   | 57        |
|      | <b>ANNEXE</b>  | <b>59</b> |
| 1    | Cour d'arbitrage   | 59        |
| 2    | Proposition de modification du règlement du Parlement – Rapport oral   | 60        |
| 3    | Proposition de décret spécial modifiant l'article 33, § 1er, alinéa 1er de la loi spéciale de réformes institutionnelles du 8 août 1980 telle que modifiée organisant les ouvertures de session parlementaire  | 61        |
| 4    | Proposition de modification du règlement   | 61        |

## SÉANCE DU MATIN

---

### PRÉSIDENCE DE MME ISABELLE SIMONIS, PRÉSIDENTE

La séance est ouverte à 10 h 10.

Le procès-verbal de la dernière séance est déposé sur le bureau.

**Mme la Présidente.** – Mesdames, messieurs, la séance est ouverte.

#### 1 Excusés

**Mme la Présidente.** – Ont demandé d'excuser leur absence à la présente séance :

MM. de Clippele, Destexhe, Dardenne, en mission à l'étranger ;

M. Boucher, Mme Defraigne, M. Luperto, empêchés.

#### 2 Rapport du Collège des commissaires aux comptes sur l'exercice clôturé au 31 décembre 2003 de l'Entreprise publique des Technologies nouvelles de l'Information et de la Communication (ETNIC)

**Mme la Présidente.** – Par lettre du 1er juillet 2004, nous avons reçu le rapport du Collège des commissaires aux comptes sur l'exercice clôturé au 31 décembre 2003 de l'Entreprise publique des Technologies nouvelles de l'Information et de la Communication (ETNIC).

Ce document a été envoyé pour information à la commission des Finances, du Budget, des Affaires générales, de l'Organisation de l'Assemblée, du Règlement et de la Comptabilité.

#### 3 Avis intitulé "Vers une meilleure lisibilité des actions des fonds sectoriels en matière de formation professionnelle continue dans l'espace Communauté française-Wallonie-Bruxelles"

**Mme la Présidente.** – Par lettre du 21 juin 2004, le Conseil de l'Éducation et de la Formation a transmis au parlement l'avis n° 89 intitulé "Vers une meilleure lisibilité des actions des Fonds

sectoriels en matière de formation professionnelle continue dans l'espace Communauté française-Wallonie-Bruxelles", qui a été adopté à l'unanimité le 18 juin 2004.

Cet avis a été envoyé pour information à la commission de l'Éducation et à la commission de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique.

#### 4 Proposition de résolution relative à l'enseignement de l'éducation à la citoyenneté

##### 4.1 Dépôt

**Mme la Présidente.** – Mmes Persoons, Schepmans et Pary-Mille ont déposé une proposition de résolution relative à l'enseignement de l'éducation à la citoyenneté. Elle sera imprimée sous le n° 5 (S.E. 2004) n° 1.

Je vous propose de l'envoyer à la commission de l'Éducation.

Quelqu'un demande-t-il la parole ? (*Non*)

Il en est ainsi décidé.

#### 5 Constitution des Assemblées

**Mme la Présidente.** – Nous avons été informés, par leurs présidents respectifs, de la constitution des assemblées suivantes :

— du Conseil de la Région de Bruxelles-Capitale en sa séance du 19 juillet 2004 ;

— de l'Assemblée réunie de la Commission communautaire commune en sa séance du 20 juillet 2004.

#### 6 Cour d'arbitrage

**Mme la Présidente.** – Le greffier de la Cour d'arbitrage a notifié au parlement les arrêts récemment prononcés par la Cour, ainsi que les recours en annulation et les questions préjudicielles qui lui ont été adressés.

La liste complète de ces notifications sera reproduite en annexe au compte rendu de la présente

séance.

## 7 Approbation de l'ordre du jour

**Mme la Présidente.** – Conformément aux articles 5 et 23 du règlement, la Conférence des présidents, en ses réunions des lundi 19 et mardi 20 juillet 2004, a procédé à l'élaboration de l'ordre du jour de la séance plénière du vendredi 23 juillet 2004.

Quelqu'un demande-t-il la parole ? (*Non*)

Personne ne demandant la parole, l'ordre du jour est adopté.

## 8 Déclaration du gouvernement

### 8.1 Discussion

**Mme la Présidente.** – L'ordre du jour appelle la discussion de la déclaration du gouvernement.

La parole est à Mme Bertieaux.

**Mme Françoise Bertieaux (MR).** – Dans votre déclaration mardi dernier, vous avez tenu à rappeler d'emblée, madame la ministre-présidente, les liens qui articulent l'exécutif et le parlement, rappelant que nous étions ici dans le vrai lieu de débat pour l'ensemble des mandataires de l'espace Wallonie-Bruxelles. De nombreux représentants de mon groupe tiennent à s'exprimer aujourd'hui sur l'accord intervenu entre le PS et le cdH et sur votre déclaration.

C'est dire combien les députés MR veulent s'impliquer dans les projets pour l'enseignement, la culture, l'audiovisuel, la santé, la jeunesse et l'aide à la jeunesse, le sport, et j'en passe. De nombreux points de l'accord de majorité reprennent des projets qui sont aussi les nôtres et que nous avons initiés, défendus ou soutenus lors de la législature précédente. Si d'autres nous laissent perplexes, sceptiques ou carrément méfiants, nous ne demandons qu'à en débattre !

Si la relation entre exécutif et parlement est, comme vous l'avez dit, "garante de l'exercice de la démocratie, synonyme de synergie, de complémentarité, de partenariat", alors vous nous assurerez les conditions d'une opposition constructive. Vous souhaitez des débats libres, vifs, critiques ? Vous les aurez de notre part, ainsi qu'une vigilance attentive sur les projets que vous nous proposerez et sur les initiatives que vous prendrez.

Tout d'abord et avant d'en venir à certains volets de l'accord de gouvernement, je dois vous

dire qu'à l'écoute de celui-ci, notre vigilance s'est déjà mise en état d'alerte rouge – ou rouge-orange – quant à son financement. Vous consacrez une page et demie seulement aux perspectives budgétaires, rappelant qu'ensemble nous avons redressé les finances de la Communauté et évoquant les synergies avec la Région wallonne...mais encore ? Aucun chiffre, aucune prévision pluriannuelle ! Nous faudra-t-il attendre l'automne et découvrir votre premier budget pour en savoir plus, pour connaître les pistes de financement des nouvelles politiques et ce que vous aurez choisi de faire passer à la trappe ? Les synergies avec d'autres entités fédérées comme mode de financement, nous pouvons comprendre...mais comme mode de refinancement ou cofinancement, cela nous donne un peu l'impression que tout le monde s'en va toucher tout le monde, dans une vaste ronde où, en désespoir de cause, on finit par en appeler au fédéral, à l'Europe ou au secteur privé.

Sans doute pensez-vous ainsi réaliser quelques économies d'échelle, sans doute risquera-t-on aussi de ne plus identifier le caractère régional ou communautaire de certaines compétences ! Si c'est au profit de l'efficacité pour nos concitoyens, nous pourrions sans doute y souscrire. Si, par contre, cela aboutit à créer des nébuleuses opaques, nous tirerons la sonnette d'alarme. La régionalisation larvée de certaines compétences de la Communauté française Wallonie-Bruxelles est sans doute moins ressentie comme une menace par les Wallons que comme une crainte par les Bruxellois : la Commission communautaire française est bien trop démunie pour assurer les financements nécessaires et, par voie de conséquence, des services aussi performants pour les francophones de Bruxelles que pour ceux de Wallonie. C'est dans l'espace Wallonie-Bruxelles que nous nous trouvons réunis et égaux, ne l'oublions surtout pas !

Venons-en à quelques volets de votre déclaration. Pour ne pas faire l'inventaire fastidieux du catalogue de l'accord de majorité, je voudrais articuler cet examen selon deux axes : nos coups de cœur et nos coups de blues et ce, de façon non exhaustive puisque d'autres membres de mon groupe s'exprimeront.

Les intentions affirmées dans le domaine de l'enseignement obligatoire constituent nos coups de cœur. La partie qui concerne cette matière est importante en volume et laisse prévoir de gros chantiers pour cette législature. Tant mieux pour l'intérêt accordé. Gardez-vous cependant de ne pas entamer de nouvelles réformes dont les enseignants nous disent à suffisance qu'ils sont saturés et que les différentes communautés éducatives ne peuvent absorber sous peine d'indigestion diffici-

lement curable!

L'idée d'une remédiation immédiate pour combler les lacunes dès leur apparition est une excellente idée et si, dans l'accord, on ne trouve pas de critères précis pour le réaliser, nous tenons à votre disposition une proposition de décret que nous élaborions avec Ecolo à la fin de la législature précédente et qui propose des mesures simples et peu coûteuses pour entamer ce processus. Cela étant, il nous paraît important d'arriver à proposer une remédiation immédiate, tant les conséquences d'une accumulation de lacunes peuvent être nuisibles au parcours scolaire.

La priorité à donner aux apprentissages de base est un pilier de notre programme enseignement. Lire, écrire, compter, maîtriser le français sont les fondations de l'apprentissage. Si nous risquons peut-être de nous heurter sur la façon d'y arriver, nous sommes cependant d'accord sur l'objectif final. Attention cependant à ne pas entraver de façon dirigiste la liberté pédagogique du professeur, notamment en matière de choix de méthode d'apprentissage de la lecture! La motivation des enseignants et leur implication sont les clés de la réussite de cette ambition; prenez garde de ne pas les casser en les assommant encore de nouvelles contraintes!

L'utilisation accrue des manuels scolaires est la poursuite du combat entamé par notre ministre Pierre Hazette. Vous le savez, c'était son leitmotiv.

Le manuel scolaire n'est pas seulement un outil pédagogique, c'est aussi une référence commune au professeur, à l'élève et à ses parents, dans un cadre clair et déterminé.

Il permet également de restaurer un meilleur rapport à l'écrit – et donc à la lecture – au moment où l'écrit est indispensable dans le monde du travail!

La revalorisation des filières techniques et professionnelles était une des autres priorités du MR et de notre ministre Pierre Hazette. La poursuite de cet objectif ne peut que nous réjouir.

Le développement de synergies avec les régions en cette matière a cependant démontré ses limites avec la Région bruxelloise lors de la précédente législature et il nous paraît important de rappeler que le champ de l'éducation reste et doit rester une compétence communautaire, ce qui n'empêche en rien que les enseignements techniques et professionnels soient liés de manière plus solide avec le monde du travail.

Que l'école soit le lieu de l'apprentissage dans la sérénité s'inscrit en droite ligne dans le plan glo-

bal de lutte contre la violence scolaire adopté en décembre 2003. Nous répétons notre souscription à cet objectif.

Le plan que Pierre Hazette a initié et défendu bec et ongles est repris en l'état. Nous en sommes satisfaits.

Que l'école soit un lieu de formation à la citoyenneté est aussi la continuation des projets que nous avons défendus. Vous avez d'ailleurs entendu dans les communications que certains de nos députés viennent à nouveau de déposer une proposition en ce sens.

Que l'école soit plus accessible : c'est la poursuite de la gratuité effective de l'enseignement inscrite dans un décret de 2001. Il ne s'agit pas d'une politique nouvelle et nous continuerons de veiller avec vigilance sur sa mise en œuvre.

La volonté de créer un diplôme du vécu est sans doute l'idée la plus novatrice de l'accord. Elle est très séduisante à première vue. Les Anglais l'ont mise en œuvre depuis longtemps pour les femmes rentrantes. Mais tel que présenté, ce projet est sans doute la plus belle mystification de ce programme : sans critères objectifs, sans éléments d'évaluation probants et objectivants, sans garantie de prise en considération dans les critères d'emplois déterminés au niveau fédéral, que vaudra ce diplôme du vécu pour son détenteur sur le marché de l'emploi?

La volonté d'organiser l'offre d'enseignement par bassins scolaires nous laisse perplexes et inquiets. Que recouvre exactement ce concept flou? Jusqu'où envisagez-vous les synergies dans ces bassins scolaires? Le cdH a-t-il consenti, dans cet « embassinement », à une fusion progressive de tous les réseaux? Ces bassins réduiront-ils la liberté de choix des pères de famille quant au lieu de scolarité de leurs enfants?

Le MR est depuis longtemps favorable aux synergies entre réseaux, particulièrement entre réseaux publics, mais ce nouveau concept nous inquiète fortement concernant les libertés de choix – notamment choix de l'école et des études – qui pourront être opérés. Là aussi, notre vigilance atteindra le niveau d'alerte rouge-orange.

Le gouvernement s'engage à appliquer un vaste plan général de rénovation des bâtiments scolaires. Tant mieux! Pour certains, il est plus que temps, si pas trop tard. Mais quel est le mécanisme de financement alternatif qui sera mis en œuvre? Qui va-t-on aller « taper »? Nous nous demandons où vous allez puiser les fonds nécessaires à cet accroissement indispensable des ressources. En dehors du mécénat privé qu'il vous

faudra arracher aux forceps ou contraindre, nous serions curieux de connaître les pistes que vous envisagez.

En ce qui concerne l'enseignement non obligatoire et, particulièrement, l'enseignement supérieur, vos ambitions sont pauvres, petites et limitées.

Il est vrai que nous sortons d'une législature fort dense, où de nombreux chantiers ont été ouverts et où, à force d'entêtement et d'acharnement des partis démocratiques, nous avons pu stimuler la concrétisation d'un Décret de Bologne, restructurant et refinançant dans la foulée une partie de l'enseignement supérieur, à savoir les universités. Mais l'œuvre n'est pas accomplie pour autant et un processus entamé n'est pas un processus abouti! Les hautes écoles n'ont toujours pas de place intéressante dans les académies, la question des masters en quatre ou cinq ans reste ouverte, la mobilité et son financement restent des questions ouvertes où l'on fait appel à l'équipe, en l'occurrence l'Europe, alors que depuis plus de deux ans nous demandons que le dialogue se noue avec les autorités européennes. Nos revendications ayant été balayées du revers de la main, nous avons perdu deux ans dans ce domaine.

Financer la mobilité de nos étudiants est une de vos priorités. Il faudra donc vous atteler très vite aux négociations avec ceux qui pourront, le cas échéant, vous aider à trouver des pistes de financement.

En ce qui concerne les études médicales, nous avons adopté en 2003 un décret bancal, assorti d'un amendement à la limite de l'anticonstitutionnalité... pour éviter qu'il ne fasse encore plus de dégâts à l'encontre des diplômés. Négocier avec le fédéral sur le numerus clausus est devenu une urgence. Or l'accord ne semble pas en avoir pris la mesure dans le débat sur la pénurie éventuelle de médecins qui nous menace. Revoir le décret de 2003 dans le sens que nous avons proposé semblerait avoir fait, hier, l'objet de déclarations de Mme Simonet. Je n'ai pas eu le plaisir de les entendre. Quoi qu'il en soit, nous attendons et notre texte est à votre disposition.

D'accord pour démocratiser encore l'accès à l'enseignement supérieur, notamment à travers les bourses, mais comment allez-vous financer un système élargi ?

D'accord pour élargir encore l'accès aux études supérieures, mais comment allez-vous gérer la prévention de l'échec ? On n'envoie pas impunément des jeunes dans un processus d'échec. Et si le processus de ce que nous avons appelé notre

BAC, en fin du secondaire, ne fonctionne pas suffisamment, si les prérequis au supérieur ne sont pas objectivement mesurés, si la remédiation à l'échec en première année du supérieur n'est pas suffisamment organisée, on continuera d'évoluer dans un système où près de 60% des jeunes se cassent la figure en première année du supérieur, aux frais de la Communauté, de leurs parents et surtout d'eux-mêmes, étant remis en cause dans leur propre relation à l'échec.

Élaborer un plan-langues pour les étudiants du supérieur, c'est bien, mais cette mesure intervient un peu tard dans leur cursus. Je vous renvoie à ce que nous avons dit de l'apprentissage des langues et vous rappelle que si celui-ci est raté dans l'enseignement de la première chance, on y fait souvent appel dans l'enseignement de la deuxième chance. Plus de 50 % des inscrits en promotion sociale le sont pour l'apprentissage d'une deuxième langue ; c'est dire combien l'apprentissage de la première chance loupe encore son objectif.

Madame la ministre-présidente, vous avez été, jusqu'il y a quelques jours, la ministre de l'Égalité des chances au fédéral. Vous vous êtes réjouie de la composition très paritaire de votre gouvernement et nous pouvons nous en réjouir avec vous. En revanche, l'accord pour la Communauté est très pauvre en la matière. «Une Communauté riche en sa diversité» n'est pas un slogan qui suffit à masquer l'absence de projets en matière d'égalité des chances. Notre parlement comprend un Comité d'avis sur l'égalité des chances ; sur ce point également, nous serons vigilants.

En matière de lecture publique, où la Communauté est seule compétente, nous comprenons votre volonté de renforcer et amplifier le rôle des bibliothèques publiques, mais nous exercerons aussi notre vigilance par rapport à votre souhait annoncé d'une politique concertée et intégrée en coordination avec d'autres niveaux de pouvoir. De quoi s'agit-il, comment, pourquoi, à quel titre ?

D'une manière générale, en matière d'audiovisuel, nous resterons attentifs aux tendances régionalistes concernant la structure générale de la RTBF ou son contenu, lorsqu'il est question de «garantir l'expression des identités locales», alors que la Communauté subsidie déjà des télévisions locales dont l'objet est également celui-là.

En ce qui concerne l'aide à la jeunesse, certaines options proposées nous laissent perplexes, voire inquiets.

Les mesures d'hébergement pour les enfants en danger deviennent «résiduelles». Attention au risque important du «tout au maintien dans le mi-

lieu de vie», au mépris parfois de la sécurité des enfants !

Quid d'un véritable projet pédagogique pour les mineurs délinquants hébergés en section fermée des IPPJ ? La solution, nous le savons tous, est non pas de les y enfermer, mais de leur apporter un véritable projet pédagogique qui les sorte de la spirale de la délinquance.

Pour ce qui est de la promotion de la santé et de la politique de prévention, nous sommes consternés par le manque de volontarisme de la nouvelle majorité.

À l'heure où nos jeunes boivent et fument de plus en plus – et pas seulement du tabac – et ce de manière de plus en plus précoce, le programme de lutte contre ces fléaux est maigre : cinq lignes sur nonante pages. C'était pourtant un vrai défi à relever vis-à-vis de notre jeunesse qui est – et nous en sommes heureux – au cœur des préoccupations de la nouvelle majorité.

Les médecins généralistes ont lancé l'alerte à propos de l'augmentation de l'alcoolisme. Le sida et les MST connaissent une nouvelle croissance. Les cancers – celui du sein et d'autres – frappent leurs cibles. La tuberculose réapparaît, de plus en plus résistante. Le diabète est souvent dépisté très tard. Ce sont autant de défis pour ceux qui ont en charge la prévention. Et la tâche est difficile. En effet, avec au moins sept ministres chargés de la santé, notre pays n'a pas de politique unique de santé publique, mais procède au coup par coup à l'encontre de maladies qui ne connaissent ni frontières régionales ni critères communautaires.

Il faudra vous battre au Comité interministériel de la santé, ce qui suppose d'avoir dégagé des priorités d'action et une stratégie concrète pour la Communauté.

Voilà pour ce qui concerne le contenu de l'accord.

Je voudrais terminer, madame la ministre-présidente, en regrettant les erreurs commises ces dernières semaines qui altèrent les bases de la majorité nouvelle et la capacité d'action de votre gouvernement.

La première erreur – évidente – a consisté à écarter le MR, deuxième force politique de cette Communauté.

*(Protestations sur divers bancs)*

Ce n'est pas légitime et c'est impardonnable, comme l'a dit M. Istasse ! car, je l'ai rappelé tout à l'heure, le MR est une force de projets, de propositions, d'actions, . . .

La deuxième erreur est de n'avoir pas prévu de ministre bruxellois « à double casquette ». Les Bruxellois se sentent écartés, mal défendus, non reconnus, . . . Où va la solidarité francophone dans la Communauté Wallonie-Bruxelles ?

**M. Michel de Lamotte (cdH).** – Et la solidarité avec les femmes, où est-elle ?

**Mme Françoise Bertieaux (MR).** – Où va la solidarité francophone, monsieur de Lamotte, dans la Communauté Wallonie-Bruxelles au moment même où la Flandre aiguise ses crocs ?

La troisième erreur est d'avoir conclu un accord vite pour partir en vacances dans la semaine du 21 juillet en laissant pour la rentrée la question de trouver les moyens de financement. Nous craignons que vous ne soyez dès lors dans l'incapacité de mettre en application une grande partie de ce que vous promettez.

Je le disais en commençant : nous mobilisons nos forces et nos énergies dans une opposition constructive, mais nos forces et nos énergies ne suffiront pas, je le crains, à combler les failles déjà présentes dans les bases de votre majorité et causées par les trois erreurs que je viens d'évoquer.

*(Applaudissements)*

**Mme la Présidente.** - La parole est à M. Jean-François Istasse.

**M. Jean-François Istasse (PS).** – Madame la présidente, madame la ministre-présidente, mesdames et messieurs les ministres, chers collègues, les matières gérées par notre Communauté sont à l'image de l'être humain : complexes, changeantes, fragiles mais indispensables à notre équilibre personnel et social.

Capacité d'écoute, créativité, volonté d'unir le réalisme de la gestion à l'utopie d'une société basée sur la solidarité et le respect de tous, voilà ce dont nous avons tous besoin.

Nous sommes à la veille de nouveaux défis alors que certains de nos objectifs d'hier n'ont pas encore été atteints. La Communauté se doit d'être le fer de lance d'une société de la connaissance parce qu'elle gère une part du patrimoine humain et matériel de tous.

De notre côté, nous voulons aider à maintenir sous la responsabilité des pouvoirs publics des secteurs aussi sensibles que l'éducation, la santé et la culture. Ce n'est pas un objectif simple car les pressions sont nombreuses pour les soumettre aux mécanismes du marché. L'enjeu de cette législature sera à nouveau – le propos n'est pas neuf – de faire



face fermement à ceux qui, ici ou ailleurs, voudraient un démantèlement du secteur public dans des services vitaux pour notre population.

Au groupe socialiste, nous disons bien sûr non à M. Bolkestein, ce Dr Frankenstein européen libéral !

*(Protestations de M. Kubla)*

Je ne crois pas qu'il y ait une majorité socialiste au niveau européen, monsieur Kubla.

Le programme qui nous est soumis est construit autour de cette préoccupation. Il faut rendre incontournable, efficace, ouvert et dynamique le secteur public en général, et les services au public relevant de nos compétences. L'avenir de notre société commence à l'école. Saluons donc le contrat stratégique pour l'éducation qui est, sans nul doute, porteur d'espoir. Ce chantier est immense certes, mais laissons le temps aux réformes existantes de prendre toute leur ampleur mais renforçons les avec la collaboration de tous.

Afin de résoudre les problèmes cruciaux de la pratique éducative quotidienne et d'y apporter les réponses les plus adéquates, enseignants, élèves, étudiants, parents, acteurs associatifs, pouvoirs organisateurs, syndicats et responsables politiques doivent, plus que jamais, être les partenaires dynamiques et responsables de la cohérence globale de notre système éducatif.

L'objectif est évidemment d'avoir un enseignement de qualité grâce à l'implication de tous les acteurs, entre autres les enseignants qui doivent pouvoir se réapproprier l'école ; c'est le message que nous avons entendu lors de la campagne électorale. Nous souhaitons vraiment ne plus voir de réformes imposées par le haut. Nous voulons écouter les acteurs de l'enseignement.

Le contrat stratégique prévoira l'amélioration de l'affectation des ressources financières et humaines de l'enseignement, en fonction des besoins de chaque bassin scolaire. Le mot d'ordre du gouvernement est : décloisonnement et efficacité ; nous le saluons et le soutenons.

Concrètement, je vous propose d'examiner les huit axes autour desquels s'articulent les mesures envisagées par le contrat stratégique du gouvernement.

Les savoirs de base doivent être assurés, le professionnel et le technique doivent être revalorisés, il faut organiser, réguler et piloter l'école, il faut replacer l'école au cœur de la société, il faut soutenir les enseignants, il faut mieux intégrer les élèves de l'enseignement spécialisé dans l'ordinaire, il faut

augmenter et diversifier l'offre de l'enseignement à distance.

Ces axes exigent des interventions à tous les niveaux : renforcer l'encadrement dès le premier cycle du parcours scolaire, opérer une remédiation aux premiers signes de décrochage des élèves, notamment les plus fragilisés, intensifier les apprentissages de base.

Par ailleurs, assurer l'apprentissage précoce d'une deuxième langue est, plus que jamais, une mesure urgente et nécessaire ; nous faisons entière confiance au gouvernement pour faire le nécessaire.

Pour l'ensemble de l'enseignement obligatoire, il est proposé de valoriser l'emploi de manuels scolaires ainsi que des productions propres aux enseignants et autres chercheurs. Cette mesure, aidée par la constitution d'un fonds de prêt de manuels pour tous les réseaux, est très utile et nous y souscrivons fermement.

La deuxième priorité majeure sur laquelle que notre groupe socialiste veut mettre l'accent est la revalorisation des enseignements qualifiants – comme on le dit de façon savante – c'est-à-dire, l'enseignement technique et professionnel.

Ces enseignements sont un véritable tremplin vers le monde du travail, un véritable carrefour entre l'enseignement et l'emploi. Pour atteindre l'objectif souhaité de modernisation de ces enseignements, la création de synergies entre les Régions et notre Communauté, entre l'enseignement et la formation, en les rapprochant davantage de la réalité du monde du travail, constitue évidemment un impératif premier, que l'on retrouve amplement dans la déclaration du gouvernement.

L'action, si elle est axée sur une meilleure orientation de l'élève, une définition commune des compétences, un apprentissage par module, une adaptation de l'offre et une adéquation des équipements aux exigences technologiques du secteur, aura bien entendu tout notre soutien. Il ne faudra cependant pas oublier les jeunes enseignants qui réalisent, dans ce secteur, une tâche ardue à laquelle il faut les préparer et pour laquelle il faut les accompagner.

La commission de pilotage – permettez-moi ce clin d'œil au ministre Dupont – devra disposer des moyens lui permettant de réaliser pleinement ses missions, si nous voulons améliorer les performances d'un système dont les résultats peu concluants ont été mis en évidence par diverses enquêtes internationales. Ce qui continue à nous préoccuper. Davantage de qualité, c'est vraiment ce que demandent les parents et les acteurs de l'en-

seignement.

La politique de discrimination positive sera amplifiée en tenant mieux compte des réalités socio-économiques de chaque école et en veillant également à éviter l'homogénéisation des publics. C'est un outil remarquable, qu'il faut cependant améliorer sans cesse pour lutter de mieux en mieux, contre les inégalités.

Concevoir l'école comme lieu de dialogue, d'écoute et d'intégration est une gage de réduction des phénomènes de violence qui s'y déroulent actuellement. Nous devons donc impérativement former nos enseignants à combattre cette violence. Afin de construire l'éducation à la citoyenneté, le gouvernement veillera à faire rédiger un outil pédagogique spécifique et, par ailleurs, à favoriser la connaissance des religions et des autres conceptions philosophiques.

Nous sommes particulièrement attentifs aussi à la création de cours de propédeutique – cours de préparation à l'enseignement supérieur – à la fin du secondaire, au cadastre des avantages sociaux et à l'augmentation du temps consacré aux activités sportives et culturelles.

J'en viens aux mesures envisagées pour améliorer les conditions de travail des enseignants. Le gouvernement favorisera les expériences de présence de plusieurs enseignants dans une même classe, incitant ainsi au travail en équipe. Il procédera à la refonte de la formation en cours de carrière, se donnant ainsi les moyens de concrétiser le pilotage du système éducatif. Il analysera la possibilité de création de pools d'enseignants mobiles et pluridisciplinaires, pour pallier l'absence de collègues malades ou en formation, et développera des expériences pilotes en collaboration avec des associations proposant des animations culturelles, artistiques ou sportives dans le même but. Il poursuivra activement la lutte contre la pénurie et développera la mobilité interne, et la mobilité entre écoles et réseaux. Nous soutenons très largement tous ces objectifs.

L'assistance administrative dans l'enseignement fondamental, la réforme des services d'inspection et la création d'un service d'animation et de soutien pédagogique doivent trouver leur accomplissement au cours de cette législature. On retrouve ici tous les résultats des ateliers de l'enseignement.

Je crois que l'on peut trouver ici tous les accents du début de cette année. Voici pour mon évocation de la liste non exhaustive des mesures envisagées par le gouvernement pour améliorer la qualité, l'équité et l'efficacité de notre système éduca-

tif. Nous nous réjouissons qu'elles correspondent à l'ensemble de nos préoccupations. Ce contrat stratégique sera la feuille de route du groupe socialiste pour les cinq prochaines années tant il nous tient à cœur. Il s'inscrit parfaitement dans les synergies renforcées ou nouvelles entre les Régions et la Communauté.

Autre domaine, autres enjeux, essentiels à nos yeux : l'enseignement non obligatoire et la recherche. Le groupe PS défendra un enseignement supérieur ouvert sur l'Europe, grâce auquel un large public pourra obtenir un diplôme de qualité. La déclaration se situe tout à fait dans cette optique, dis-je en clin d'œil à la ministre Dupuis.

Nous approuvons sans réserve l'objectif d'un accès maximal des jeunes à l'enseignement supérieur. La coordination, l'incitation au partage des bonnes pratiques ou de bonne gouvernance des institutions, la gestion des équipements et l'amélioration des infrastructures, les approches coordonnées de remédiation et la réforme des carrières académiques, seront des objectifs de cette législature. Nous entendons y œuvrer au maximum.

Je ne reviendrai ni sur la question de l'égalité des chances ni sur la nécessaire pondération des droits d'inscription et leur maintien au niveau le plus bas possible pour ne pas handicaper ceux qui aujourd'hui peinent déjà à les payer. J'évoquerai cependant la question des bourses. Il faut élargir leur maintien à ceux qui auraient raté une étape de leur formation, et prévoir leur adaptation au coût réel des études. Cette réforme, déjà amorcée par le gouvernement précédent, doit trouver sa place dans les textes réglementaires le plus tôt possible.

Certes, il faut penser en termes de moyens, mais nous devons aussi et surtout promouvoir une pédagogie de la réussite. Nous nous réjouissons que l'encadrement des premières années et l'amélioration de l'orientation des étudiants constituent des priorités. Cependant, nous veillerons à refuser toute mesure qui, dans une logique d'aide à la réussite, amènerait les autorités académiques à promouvoir une sélection à l'entrée des universités. Nous savons tous combien les filières de relégation sont dommageables dans le secondaire. Ne répétons pas cette erreur dans le supérieur !

La déclaration gouvernementale intéresse aussi la promotion de l'apprentissage des langues. Nous souhaitons que cette ambition soit rapidement mise en œuvre, la mobilité en Europe s'en trouvera facilitée.

Parler de mobilité, ce n'est pas seulement évoquer les moyens de sa mise en œuvre. Les étudiants susceptibles de bénéficier d'une offre de for-

mation maximale dans un système où cette offre est rationalisée vont soulever le problème de l'harmonisation communautaire des conditions d'accès et d'évaluation. La déclaration gouvernementale place cette question dans les priorités, notre soutien lui est acquis.

L'enseignement de promotion sociale remplit un rôle majeur. Les titres qu'il délivre doivent être de valeur identique aux autres et les passerelles vers les hautes écoles et les universités sont à multiplier. On nous a confirmé que la coordination avec tous les niveaux d'enseignement sera renforcée, et nous nous en félicitons. En effet, le PS a toujours souligné l'importance de cette filière qui constitue pour beaucoup un outil irremplaçable, souvent une dernière chance.

L'éducation tout au long de la vie, que nous défendons également, se renforce par une série de mesures, que ce soit dans la valorisation des acquis scolaires ou non. Donner à tous la possibilité d'accéder au savoir, quel que soit son parcours ou son âge, est l'indispensable chemin vers une société socialement, culturellement et économiquement plus riche.

Le groupe socialiste veut d'abord renforcer la recherche fondamentale qui est la condition du progrès. La déclaration gouvernementale va dans ce sens. Il est essentiel que les pouvoirs publics soutiennent et investissent massivement dans ce secteur. Il convient aussi d'améliorer la carrière des chercheurs dont la qualité est partout reconnue, de revaloriser les doctorats, d'encourager la mobilité, la venue des chercheurs étrangers et d'inciter nos chercheurs expatriés à revenir. Développer les infrastructures et augmenter les moyens de fonctionnement seront également nécessaires.

Madame la présidente, madame la ministre-présidente, mesdames et messieurs les ministres, chers collègues, j'ai toutes les raisons de vous exprimer la très grande satisfaction de notre groupe pour les volets relatifs à la culture. Les grandes lignes de ce que nous appelons de nos vœux dans notre programme durant la campagne électorale et les éléments de fond pour lesquels nous nous battons avec conviction figurent explicitement dans le projet d'accord du gouvernement. Permettez-moi de vous en rappeler les axes principaux : l'organisation d'états généraux de la culture en vue d'élaborer avec les acteurs un programme ambitieux appuyé sur les synergies indispensables ; la transparence pour soutenir une utilisation efficace des moyens financiers consacrés à la politique culturelle ; l'accès de tous à la culture ; le soutien à la création, en particulier aux musiques actuelles et au cinéma ; l'information culturelle dans les mé-

dias de service public ; le soutien aux festivals – dont nous pouvons constater le succès avec les Francofolies de Spa – mais aussi aux petites scènes.

Globalement, l'attrait des citoyens pour la culture doit être soutenu et encouragé. Il convient d'accompagner au mieux ce dynamisme et de favoriser les conditions d'éclosion d'une société au sein de laquelle la création et l'appétit culturels occupent une place essentielle. Aussi, le livre, la lecture, les arts de la scène, les académies et les centres culturels seront au cœur de ce vaste projet.

Les intentions du gouvernement en matière d'audiovisuel mettent l'accent, à juste titre, sur l'offre d'un service public de qualité. Nous partageons cette préoccupation. C'est pourquoi mon groupe sera particulièrement attentif à l'adaptation du contrat de gestion de la RTBF, qui devrait être faite avant le premier janvier 2005. Il est nécessaire de guider la chaîne publique pour qu'elle tienne compte d'objectifs stratégiques qui vont au-delà du sport et de l'information mais intègre prioritairement des objectifs culturels, de proximité et d'éducation.

Le statut dont seront dotées les télévisions locales retient toute notre attention puisque celles-ci constituent, dans le paysage audiovisuel, autant de maillons indispensables sans lesquels la proximité n'est qu'un vague idéal. J'espère que ce gouvernement, grâce à l'action de sa ministre, fera enfin aboutir le dossier du statut des télévisions locales que nous attendons depuis des années.

Au grand soulagement de nos radios francophones, on nous annonce que le plan de fréquences sera enfin adopté. Là aussi, il est urgent de mettre fin au statut chaotique actuel. Enfin, je voudrais rappeler notre proposition de décret sur l'éducation aux médias. Nous pourrions aborder ce thème au début des travaux de ce parlement.

Madame la ministre-présidente nous affirme que les accords relatifs à l'aide à la presse seront respectés, ce qui me paraît très important. Le Conseil supérieur de l'audiovisuel sera renforcé, il en a besoin. Et le gouvernement s'attachera à fournir au Conseil de l'éducation aux médias une base décrétable solide et les moyens nécessaires à son fonctionnement. J'ai rappelé notre proposition à ce sujet.

Nous serons aussi attentifs au monde associatif. Je me réjouis de l'engagement pris par le gouvernement de conclure un pacte avec ce secteur. La vitalité dont celui-ci fait preuve et la toile de solidarité citoyenne qu'il tisse au quotidien sont précieuses et devraient nourrir dès demain d'enrichissants débats pour construire un lien de confiance

renforcé.

Dans ce domaine, l'éducation permanente et les associations de jeunesse sont très clairement identifiées comme des outils de citoyenneté performants qu'il faut soutenir et consolider.

L'enfance est un autre secteur qui nous est cher, parce que les enfants incarnent les valeurs essentielles dans notre société, parce qu'ils sont les premières victimes de la précarité et de l'inégalité, parce qu'ils représentent et préparent l'avenir.

Soulignons d'abord cet objectif de 8 000 nouvelles places d'accueil pour les enfants de moins de trois ans avec une diversification de l'offre dans des milieux subventionnés ou non. Ajoutons-y les moyens renforcés pour les structures d'accueil d'urgence, pour l'accueil d'enfants malades ou présentant des difficultés de développement ou encore pour la création de haltes-garderies, et nous obtenons un projet prometteur et important.

Par ailleurs, il nous semble indispensable d'assurer une véritable continuité entre les décrets votés lors de la précédente législature et la politique qui sera menée au cours de celle-ci. Pour l'accueil extrascolaire, par exemple, nous continuerons à nous inscrire dans la philosophie du décret organisant l'accueil durant le temps libre car il favorise l'ancrage et la coordination des initiatives au niveau communal.

Nous sommes rassurés de savoir qu'aucune réforme majeure n'aura lieu avant une évaluation rigoureuse du dispositif mis en place ; il en sera de même pour la mise en application du décret "écoles de devoirs" ou encore du décret "centres de vacances".

La reconnaissance toujours accrue du rôle important de l'ONE nous semble nécessaire. Cet organisme central pour le secteur devra poursuivre ses réformes afin d'augmenter sa visibilité et d'optimiser son fonctionnement.

Nous nous réjouissons de voir que les politiques de soutien à la parentalité occupent une place de choix dans votre déclaration, à travers notamment de nouvelles initiatives telles l'organisation d'espaces d'accompagnement des parents en liaison avec des centres PMS des écoles, le développement de services de formation à la parentalité, la ligne verte "SOS parents" et l'organisation de campagnes d'information.

Les socialistes savent que l'aide à la jeunesse est au cœur d'enjeux fondamentaux pour notre communauté et pour la société dans son ensemble.

Nous poursuivrons nos actions en visant prioritairement l'aide, l'autonomie, l'émancipation et

la responsabilisation des jeunes et des parents dans leur milieu de vie. Nous voulons soutenir une vue transversale de l'ensemble des politiques menées à l'égard des jeunes avec la création d'un comité de coordination. En sport, l'objectif est le long terme, comme par exemple le plan « Objectif Pékin » qui vise le soutien aux élites sportives pour que nos prochaines délégations olympiques foisonnent et moissonnent à souhait. Nous ne voulons pas oublier l'accès du plus grand nombre aux sports et une formation de qualité de son personnel.

Les collaborations entre les différents niveaux de pouvoir dans ce domaine sont particulièrement importantes. Notre mission de parlementaires socialistes consiste à veiller à garantir la pratique du sport pour tous, partout, et tout au long de la vie. Bien plus qu'un slogan, il s'agit de vouloir une société dans laquelle le sport n'est pas un ornement plus ou moins bien entretenu, mais un chaînon essentiel intégré au parcours vital de chacun et de chacune. Par exemple, favoriser la pratique du sport des aînés constitue certes une entreprise importante et capitale, mais va nécessairement de pair avec une pratique sportive stimulée dès le plus jeune âge dans tous les milieux et dans chaque espace, qu'il s'agisse de l'école, de la famille, de la maison ou du travail. Car préparer les élites de demain, c'est évidemment apprendre à nos enfants à aimer le sport.

Dans le secteur de la santé, nous saluons la mise en place d'un organe de coordination permanent, commun, définissant les grands axes d'une politique de prévention des risques de santé, en concertation avec tous les niveaux de pouvoir. Une stratégie renouvelée des politiques de promotion de la santé et de prévention des risques, notamment dans le domaine des maladies sexuellement transmissibles, s'impose, il va de soi.

La santé englobant un vaste champ d'action telles que la santé mentale et la prévention du suicide, nous renforcerons les dispositifs d'accueil et d'écoute spécifique, ce qui a toujours été et reste notre objectif.

Par ailleurs, nous suivrons attentivement la mise en place d'un conseil à l'alimentation saine qui sera chargé de sensibiliser les familles et les enfants sur les conséquences d'une mauvaise alimentation. Il s'agit, certes, d'un enjeu intéressant, souligné à de multiples reprises : au-delà de ce programme, ce problème nous concerne tous car il implique le mieux-être de nombreux enfants, dont l'alimentation est négligée, inadaptée et même préjudiciable à la santé.

Enfin, du côté de la Fonction publique, nous souhaitons une administration équipée, efficace,

au service des citoyens et des entreprises, et dont on évalue la qualité et l'efficacité.

L'augmentation des points de contact et l'amélioration du suivi ainsi que le développement de systèmes permettant à un usager d'obtenir en temps réel une réponse à sa demande sont autant d'objectifs que nous partageons avec vigueur.

La simplification administrative demeure un objectif permanent de même que l'écoute des citoyens et des entreprises. Pour cela, il faut des agents formés à l'accueil et à l'orientation des usagers et une administration plus accessible et qui évalue la pertinence des méthodes.

Ces réformes ne peuvent que réussir et ne peuvent être menées à bien qu'avec les agents et les acteurs eux-mêmes. L'emploi statutaire reste la priorité avec des formations certifiées qui accélèrent la carrière, la reconnaissance pour le travail bien fait et un renforcement de la motivation. Des carrières d'experts à côté des carrières « ordinaires » pourraient effectivement être créées.

Je pourrais rappeler votre proposition de décret sur l'usage des logiciels libres dans les administrations qui pourrait être, au niveau de l'informatique, un des objectifs à poursuivre en ce début de législature.

Les finances de notre communauté se sont redressées et nous nous réjouissons de la politique suivie ces dernières années et du refinancement obtenu sous la précédente législature. Nous entendons garder ce cap et l'objectif déclaré du gouvernement d'atteindre un ratio d'endettement de 36% nous paraît parfaitement raisonnable. Par ailleurs, la capacité de mobiliser des marges nouvelles doit être garantie en parallèle. Cela constituera notre ligne de conduite budgétaire ainsi que notre ligne de défense contre tout dérapage financier.

Voilà, mesdames, messieurs, chers collègues, un panorama des objectifs que nous voulons atteindre lors de la prochaine législature. Préparer un avenir meilleur pour notre communauté en favorisant son dynamisme, ses acquis, son potentiel et en remettant les citoyens, jeunes ou moins jeunes, au centre de l'action, qu'elle soit sociale, culturelle, éducative ou sportive, prévenir les troubles, garantir un avenir à ceux qui se dévouent dans l'associatif et préserver à notre société ce qui fait qu'elle est équilibrée et riche de sens : le respect de la personne. Que ce soit ici ou ailleurs, les services publics devront, me semble-t-il, constituer l'ossature d'une société ouverte et solidaire.

« Il nous revient, non pas de droit, mais de devoir, de porter haut l'idéal démocratique et de

faire que les hommes se détournent du fond de la caverne et des illusions qu'elle reflète pour conquérir la lumière et ouvrir les yeux sur le monde », comme le dit Platon.

Ce sont les accents nouveaux ou renouvelés que nous avons relevés dans la déclaration gouvernementale de la ministre-présidente. Nous pensons qu'ils parlent aux citoyens et qu'ils tentent de répondre à leurs attentes. Nous apporterons donc notre total soutien, le plus actif possible, à l'ensemble du gouvernement pour atteindre ces objectifs.

Et au-delà des tensions qui naissent d'un changement de majorité, nous pensons que tous les francophones doivent se trouver unis pour faire face aux nouvelles revendications flamandes et faire vivre notre Communauté Wallonie-Bruxelles.

Ce sera l'enjeu d'un combat à mener aussi contre les nationalismes risqués et les démagogies dénuées de raison et d'intelligence. Notre capacité à répondre à l'espoir sera aussi notre capacité à répondre au désespoir : notre responsabilité est partagée, madame la ministre-présidente, chers collègues, et est comme l'espoir que nous voulons faire naître : immense. Au nom du groupe PS, je vous réaffirme notre conscience de cette responsabilité, notre volonté d'œuvrer pour le vrai et pour le bien, notre engagement sans faille autour des idéaux qui nous ont façonnés, libres pour la pensée, solidaires pour le cœur et démocrates pour le bien de tous. (*Applaudissements*).

**Mme Anne-Marie Corbisier-Hagon (cdH).**  
– Madame la présidente, madame la ministre-présidente, mesdames, messieurs les ministres, chers collègues, cela va sans doute paraître un truisme voisin d'un truisme, mais j'ai envie de commencer mon intervention de la façon suivante : l'homme est ce qu'il est, l'homme est homme parce qu'il peut précisément revendiquer la dignité, parce que la dignité est le propre de l'homme. L'homme est fait pour la dignité. C'est d'ailleurs ce qui fonde profondément mes convictions.

Mais pour en revenir à ce qui nous occupe ce jour, les matières que nous traitons en communauté française participent singulièrement à cette fondation de la dignité humaine : l'enseignement, l'éducation, la santé, la culture sont, par excellence, ce qui forge cette reconnaissance de l'homme. Et donc, que ce soit dans le chef du parlement ou du gouvernement, nous avons une place essentielle à tenir. Le gouvernement peut la prendre en développant une gouvernance qui impose une vision à long terme et le sens de l'intérêt général, mais aussi une évaluation régulière de son

action, et en initiant une politique qui ne tourne pas uniquement sur une promotion médiatique des personnalités dirigeantes du moment. Le parlement, en jouant ses rôles de contrôle et de transmission vers les électeurs qui demandent qu'on les écoute, les respecte et qu'on réponde à leurs peurs, sans éviter aucun débat, doit pratiquer davantage une politique d'ouverture au monde, d'ouverture à la société.

Après ce préambule qui se veut volontariste face au vote « rejet » que nous avons enregistré lors des dernières élections, venons-en plus précisément à l'accord de gouvernement. Mais auparavant, madame Bertieaux, permettez-moi de répondre à vos propos, non seulement parce que vous avez pointé à certains moments le cdH, mais aussi parce que vous avez signalé que le volet financier de la déclaration gouvernementale ne tenait qu'en une page et demie. Je vous rappelle que dans celle de la législature précédente, il n'y avait rien à ce sujet !

Je pense que vous n'avez pas intérêt à réclamer une mise à plat des finances car on découvrirait peut-être que le précédent ministre-président, à la fin de la législature, a pris quelques initiatives qui ont obéré les finances.

Il est à noter que, sur une page et demie, il est beaucoup question de coopération et de coordination avec les autres niveaux de pouvoir.

**Mme Françoise Bertieaux (MR).** – Justement, à toutes les pages, il y a des appels de fonds aux autres entités fédérées : on "tapera" tout le monde ! Cela nous inquiète.

**Mme Anne-Marie Corbisier-Hagon (cdH).** – Mais ce ne sont pas des appels de fonds : c'est une politique cohérente et ce sont des synergies qu'il faut appeler de ses vœux plutôt que d'en avoir peur ! Ayons la franchise des débats, ayons le courage de dire ce dont nous avons besoin.

Les gens ne sont pas composés de rondelles de saucisson selon qu'une politique dépend d'une région, de la Communauté française ou de l'échelon fédéral.

Complémentairement, mais aussi condition essentielle d'un développement économique durable et dynamique dont nous avons discuté hier aux assemblées régionales, il est intéressant de constater combien cet accord, présenté par la ministre-présidente ce mardi, préfère prévenir plutôt que guérir, et éduquer dès le plus jeune âge plutôt que remédier. Il est intéressant de constater combien il tend à rééquilibrer les investissements entre les métiers que l'on a appelés un moment les « métiers du cœur et de l'éducation » et les métiers

du secteur marchand. Selon une étude publiée en avril dernier, un euro investi en politique éducative fait économiser six euros en politique curative. Miser sur une telle politique, c'est éviter une société plus déshumanisée encore, c'est ouvrir largement la porte au respect de soi, au respect des autres ; c'est appeler le sens de la création, de l'effort, de l'art. C'est permettre à tous et à chacun une insertion réelle, l'accès à la connaissance, le respect de la différence, l'ouverture au monde.

Si, pour mon groupe, l'enthousiasme est de mise, il va de soi que ce programme doit passer de l'écrit à l'action. Là, il s'agira d'être attentif aux avancées annoncées, aux politiques déployées et au sens des phrases.

Je ne vais pas relire tout le contenu de la déclaration ; d'autres l'ont fait avant moi. Pour le reste, chacun est libre. Mais j'ai quand même envie de donner à certaines phrases, à certaines lignes, les significations que nous voulons réellement leur attribuer.

Une petite remarque, madame Bertieaux : ce n'est pas le rôle d'une déclaration de politique générale d'inscrire les décrets et les arrêtés, ni de les écrire. Lorsqu'on avance une idée, il est bien normal de ne pas y placer immédiatement les points et les virgules.

Il faudra les insérer dans les décrets qui nous seront soumis au cours de la législature.

**Mme Françoise Bertieaux (MR).** – On demande que certaines idées soient au moins avancées.

**Mme Anne-Marie Corbisier-Hagon (cdH).** – Je reprends donc quelques phrases qui ont retenu mon attention. Ainsi, « offrir un test aux étudiants qui s'inscrivent dans le supérieur », ce n'est pas faire du bachotage ni imposer un test éliminatoire et un *numerus clausus*.

*(Protestations de Mme Bertieaux)*

Je lis les phrases de la déclaration gouvernementale et je vous en donne mon interprétation.

Pointons une autre phrase : « Une offre de formation et d'enseignement qualifiants adaptée aux besoins constatés ». Il ne s'agit pas, dans notre chef, d'instrumentaliser les formations ou de marchandiser l'enseignement. « Fixer les objectifs et évaluer la réalisation des objectifs », ce n'est pas enlever plus que nécessaire l'autonomie aux enseignants ; c'est leur donner un cadre. « Simplifier et harmoniser les textes en matière d'enseignement », ce n'est pas en rajouter une couche chaque

fois qu'une circulaire ou un décret sort. « Accepter les quatre centres-relais de rescolarisation et de resocialisation avec tout le dispositif prévention », ce n'est certainement pas faire une croix sur les initiatives qui se sont révélées positives auparavant ou rendre impossible leur fonctionnement, ni se priver d'une évaluation pointue et précise après deux ans maximum sous le prétexte qu'ils viennent d'être créés. « Renforcer l'aide administrative dans les écoles fondamentales sur la base d'un plan pluriannuel », ce n'est pas répondre à ce défi quand les poules auront des dents! « Optimiser les relations entre enseignement obligatoire et enseignement artistique à horaire réduit », c'est évidemment permettre à ce dernier de faire des pas dans ce sens et lui en donner les moyens, ce dont il est privé la plupart du temps. « Rendre le centre de prêt de Nannine accessible aux besoins communaux », c'est bien mais ce n'est pas en même temps entraver les demandes des mouvements de jeunesse. « Reconnaître et valoriser le bénévolat », ce n'est pas compter sur lui de manière excessive pour organiser l'accueil extrascolaire. « Rechercher des synergies avec le fédéral en matière de petite enfance, notamment en pérennisant les projets soutenus actuellement par le FESC », c'est réagir de toute urgence à la circulaire sortie le 16 juillet et qui met à mal de nombreux projets.

Celle-ci est arrivée sur mon bureau voici deux jours et il apparaît que de très nombreux projets soutenus jusqu'à présent par le FESC ne pourront être poursuivis.

Je n'illustrerai pas mon propos plus avant car l'énumération serait fastidieuse. Pourtant, certains points sur lesquels nous nous sommes fait titiller tout à l'heure nécessitent une explication. Dans cette déclaration communautaire, nous ne mettons pas en cause la liberté de choix des parents. Ce que nous voulons et ce nous avons déjà dit à maintes reprises dans cette enceinte, c'est qu'il est plus que temps d'assurer dans nos classes et écoles l'hétérogénéité. C'est dit et j'en suis fière!

*(Protestations de Mme Bertieaux)*

Dans tous les rapports que l'on peut lire, madame Bertieaux, il est dit que l'homogénéité est une porte ouverte à la violence, au rejet et à l'intolérance. C'est une société dont je ne veux pas.

**M. Francis Delperée (cdH).** – Dont nous ne voulons pas!

**Mme Anne-Marie Corbisier-Hagon (cdH).** – Dont nous ne voulons pas : c'est encore mieux!

Alors que nous avons dans nos rangs des gens

qui promeuvent les langues, on nous reproche de ne pas en avoir davantage. Je pense que vous avez omis de lire certains passages. Je vous rappelle qu'à la page 5, on précise qu'il faut permettre à l'immersion de prendre son envol, en assouplissant certaines règles qui, pour le moment, l'empêchent réellement de se stabiliser.

**Mme Françoise Bertieaux (MR).** – Avez-vous lu le passage sur l'apprentissage des langues en général?

**Mme Anne-Marie Corbisier-Hagon (cdH).** – Il existe exactement trois passages sur l'apprentissage des langues. En les regroupant, nous n'avons pas quelques « mesurette » – pour reprendre vos propres termes – mais bien un programme plus large.

Enfin, en ce qui concerne le processus d'échec, si je reprends les pages 20 et 6 – Mme la ministre-présidente vous le dira tout à l'heure de manière plus développée – des mesures ouvertes sont prévues pour les deux dernières années d'humanité et l'aide à l'orientation sera poussée et organisée bien plus qu'auparavant. En effet, rien ne sert de parler, comme cela s'est produit au cours de ces cinq dernières années, il faut agir et organiser, ce qui sera le cas, je l'espère, dans les cinq années à venir.

Les diverses modalités du règlement nous permettront certainement de coller au suivi du programme de gouvernement que vous nous avez présenté, madame la ministre-présidente. Je voudrais simplement montrer par quelques exemples que nous sommes et serons attentifs à l'interprétation des textes. Il ne s'agira pas de faire dire à ces derniers ce qu'ils ne disent pas. Au cours de la défunte législature, du moins au cours de sa première partie, on a fait grand bruit – je préfère dire « grand bruit » que « grand cas » car il s'agissait davantage de bruit – au sujet d'une solidarité Wallonie-Bruxelles, à tel point que la Communauté française avait été rebaptisée. En fait, les collaborations entre la Communauté et les Régions n'ont jamais été aussi minimes.

Je ne peux donc que me réjouir du chapitre consacré aux synergies entre les Régions et la Communauté. Ces synergies, ces actions transversales, donneront en effet une meilleure efficacité aux moyens disponibles et aux efforts déployés. Elles ouvriront sans doute possible des perspectives nouvelles. Elles permettront aussi une meilleure coordination et donc une cohérence plus grande.

Vous avez, madame la ministre-présidente, terminé votre intervention par un "Au travail donc!". Comme vous l'avez sans doute déjà re-

marqué, je suis un peu rebelle. Je répondrai donc "D'accord!". Mais, comme le disait Achille Charvée, "il ne faut jamais ternir sa mauvaise réputation". Au travail donc, mais notre travail, à nous parlementaires de la majorité, consistera autant en un soutien franc qu'en une vigilance et un contrôle attentif. C'est notre liberté d'existence, c'est le bon fonctionnement d'une démocratie vivante et c'est, à notre avis, le meilleur remède aux poussées extrémistes.

**Mme la Présidente.** – La parole est à M. Cheron.

**M. Marcel Cheron (ECOLO).** – Madame la présidente, madame la ministre-présidente, mesdames et messieurs les ministres, mesdames, messieurs, je voudrais commencer mon intervention sur la déclaration de politique communautaire par deux remarques.

Premièrement, je m'exprime au nom de l'ensemble du groupe ECOLO. C'est, à mes yeux, la meilleure façon non pas de rendre mon intervention intéressante, mais d'exprimer un point de vue.

Deuxièmement, des élections ont eu lieu le 13 juin dernier. On peut penser ce que l'on veut des résultats des élections. On peut aussi les analyser. En tout cas, elles ont eu lieu et ont donné des résultats, et la majorité qui se met en place est légitime par rapport aux résultats des élections. Il faudrait donc être sot pour entreprendre d'autres discours.

Je voudrais tout d'abord essayer de clarifier les choses, dans un monde qui a besoin de clarification surtout en ce qui concerne la politique. On est ou l'on n'est pas dans un gouvernement, c'est clair. Le groupe ECOLO est dans l'opposition puisqu'il ne participe pas au gouvernement de la Communauté française. La liberté de parole nous est donc offerte. Imaginez la perspective : la liberté !

**Mme Julie de Groote (cdH).** – N'en abusez pas !

**M. Marcel Cheron (ECOLO).** – On m'a appris au parlement que le rôle de l'opposition est de s'opposer. J'ai toujours trouvé cette phrase un peu stupide parce qu'elle peut signifier que s'opposer c'est détruire. Or, ce n'est pas le cas. En tout cas, ce n'est pas notre point de vue. Nous voulons construire pour les citoyens. En effet, le véritable défi consiste aujourd'hui à tenir un discours positif et à proposer des choses concrètes.

Voilà, madame la ministre-présidente, la tonalité qui sera celle d'ECOLO durant cette législature. Nous considérons notre rôle comme double. Nous serons d'abord vigilants.

Ce rôle est double. Nous devons, d'une part,

exercer notre vigilance pour un certain nombre d'acquis que nous considérons comme positifs. Comprenons-nous bien : nous ne soutenons pas uniquement certains projets politiques parce qu'ils furent commencés par les écolos, mais nous prenons aussi en compte tout ce qu'il y a eu de bon et de positif dans la législature précédente. Nous assumons tout, même les décisions difficiles qui ne recevaient pas forcément notre assentiment au départ mais que nous avons finalement approuvées. Nous serons particulièrement attentifs à la continuation et à l'accomplissement de la politique mise en œuvre, notamment lorsque l'acquis en matière salariale pour les enseignants sera sur la table. Il en va de même en ce qui concerne le plan « Cigogne ». Nous tenons à ce que ce plan extraordinaire soit pérennisé. À cet égard, je suis heureux de constater que le nombre de places coïncide à l'unité près à ce qui était prévu. Il est évident, madame la ministre, que nous allons évidemment vous soutenir dans ce cadre du moins s'il s'agit de vous comme nous l'espérons ; mais j'attends lundi et l'arrêté de dévolution pour en avoir la certitude. Nous espérons que la continuité prévaudra dans les différents domaines.

La fonction publique constitue un des éléments les plus légers de la déclaration, ce qui n'est pas le cas du budget, monsieur Daerden. Je n'ai rien vu d'enthousiasmant à cet égard et de nombreuses questions se posent. En vieux renard, M. Daerden sait très bien que les enseignants constituent l'élément le plus important de cette fonction publique. J'attends donc que le gouvernement se réunisse lundi et que les compétences soient réparties entre les différents ministres. Je verrai alors à qui sera confiée cette compétence importante et passionnante qu'est la fonction publique en Communauté française. En résumé, notre rôle de vigilance consistera à épinglez toute discontinuité. Nous aurons, d'autre part, un rôle d'aiguillon. En effet, la majorité peut fort bien produire de beaux textes... qui n'engagent jamais que ceux qui y croient. Nous vérifierons sur pièce ce qu'il en est. Nous allons également user de notre liberté, notamment en matière de langue des signes, de santé et de financement différencié des écoles appliqué à l'encadrement et non plus uniquement aux frais de fonctionnement.

Dans de tels domaines, les écologistes déposeront de beaux textes devant ce parlement. Ce dernier doit aussi pouvoir voter des décrets qui soient d'origine parlementaire. À l'issue de chaque session parlementaire, je fais des statistiques et je constate que le ratio entre les initiatives gouvernementales et les initiatives parlementaires est défavorable à ces dernières. Or, Montesquieu nous a



bien expliqué que, pour qu'il y ait une loi, il faut qu'il y ait une initiative. Les écolos essaieront donc d'améliorer ce rapport.

J'en viens au deuxième point que je souhaitais aborder : la déclaration de politique communautaire. Nous allons examiner un texte et prendre position sur son contenu, tout en sachant que bien souvent, la réalité nous rattrape et nous dépasse. Pour gouverner il faut bien entendu anticiper. Le réel, c'est le quotidien, ce sont les décisions que vous prenez au jour le jour. Votre texte est bon ; j'y souscris à 95 %.

Afin de maintenir le suspens, je ne vous préciserai même pas quels sont les 5 % pour lesquels je ne signerais pas. Le programme présente une grande continuité avec la législature précédente et je vous souhaite bien du courage, madame Bertieaux, pour y trouver des discontinuités.

**Mme Françoise Bertieaux (MR).** – Je pense avoir tout à l'heure souligné abondamment les éléments de continuité qui relèvent plus du MR que d'Ecolo !

**M. Marcel Cheron (ECOLO).** - On pourrait reprocher à ce texte son côté un peu trop « catalogue à la Prévert », trop peu hiérarchisé à certains moments. Mais ce qui importe, c'est l'action quotidienne.

Troisième point : au-delà du texte y a-t-il de nouvelles méthodes de gouvernance ? La majorité a souffert du fait qu'il y avait en Wallonie une volonté de méthodologie commune pour la charte d'avenir. On peut en penser ce que l'on veut. M. Antoine a dit, pendant cinq longues années, le mal qu'il pensait de ce contrat d'avenir qu'il vient pourtant de renouveler avec une telle facilité.

**Mme Anne-Marie Corbisier-Hagon (cdH).** – D'avenir, on n'en a pas entendu beaucoup parler !

**M. Marcel Cheron (ECOLO).** - Par contre, à la Communauté française, nous sommes arrivés trop tard avec une charte d'avenir en laquelle trop peu de gens croyaient hormis, parfois, le ministre-président. Je me souviens de quelques débats parlementaires autour de cette charte. Je me rappelle mieux la victoire de Justine Henin que le débat lui-même. C'était à La Hulpe, dans le Brabant wallon, dans un cadre agréable, il faisait beau mais le débat fut mauvais. La charte d'avenir commençait donc mal. Nous avons tout particulièrement abordé l'éparpillement des compétences d'enseignement. Que dire alors de l'éparpillement de la culture où s'est produit un double phénomène : l'éparpillement était tel que l'arrêté de dévolution des compétences était un « véritable bazar », monsieur Daerden, mais au-delà de cela, la gestion a

dû souffrir d'une volatilité des ministres à un point que cela devint inquiétant.

**M. Richard Miller (MR).** – Ce n'est pas ma faute, monsieur Cheron !

**M. Marcel Cheron (ECOLO).** – J'ai dit « volatil » et non « léger », vous n'étiez donc pas visé. Les gens que j'interroge ne comprennent plus rien à ces transferts permanents. Ils pensent qu'il s'agit toujours de M. Miller et parfois même de Claude Miller ! (*Sourires*)

En ce qui concerne la méthode, j'essaie de trouver les éléments neufs de cette déclaration : c'est la « transversalité » qui revient sans cesse. J'ai même trouvé le terme « transversal » appliqué à des ministres ! On connaît cela en football mais ce n'est pas très positif. . .

Si on perçoit bien la transversalité, la synergie entre la Communauté française et la Région wallonne, j'ai toutefois quelques soucis à propos de la transversalité Communauté française-Région bruxelloise ou commission communautaire. Je distingue cependant la collaboration et le « faire ensemble », ce qui est très différent. Nous avons tous assumé cette espèce de schizophrénie francophone qui fait que l'on se réveille wallon le matin, que l'on est francophone l'après-midi, et que le soir commencent les problèmes.

J'appelle cela le syndrome du carrefour Léonard, sorte de mur de Berlin entre Namur et Bruxelles. Collaborer et travailler ensemble sera toujours l'éternel problème des francophones. On trouve dans le programme une espèce d'incantation : ma collaboratrice a quasiment relevé à chaque page cette volonté de transversalité et de synergie. Les psychologues savent bien que lorsque l'on insiste à ce point sur un élément, c'est que cet élément pose problème : on n'y croit pas ou, à tout le moins, on doute de sa faisabilité. En outre, cette volonté de transversalité et de synergie est maintes fois répétée en ce qui concerne la Communauté française et la Région wallonne mais pas vis-à-vis de la Région bruxelloise.

Pour moi, la vraie synergie est celle qui se marque de manière organique dans le gouvernement. Certes, le gouvernement de la Communauté française compte une ministre d'origine bruxelloise, mais la question n'est pas là. Selon un politologue, la présence d'une Bruxelloise dans le gouvernement de la Communauté française résulte ni plus ni moins de l'application de la loi spéciale. Lorsque nous avons négocié l'accord de la Saint-Quentin, nous avons voulu créer la possibilité – inexistante jusque là – d'avoir des ministres « à double casquette ». L'intérêt de cette possibilité est

de confier à une même personne des blocs de compétences méritant d'être réunis. Certaines compétences de la Communauté française sont en effet très proches de compétences régionales. Je pense notamment à l'éducation et à la formation. Je crois vraiment à l'utilité de ministres « à double casquette » pour ces matières. Il en va de même pour la recherche fondamentale et appliquée.

Je regrette le choix qui a été fait – mais dont vous n'êtes pas personnellement responsable ; la décision vient de Mons – de ne pas désigner au gouvernement de la Communauté française un ou une ministre de la Région bruxelloise. Sur le plan organique, il existe donc bien une synergie avec la Région wallonne mais pas avec la Région bruxelloise. L'explication avancée *a posteriori* sur le caractère bilingue de Bruxelles, me fait un peu rire. Je ne jette pas la pierre aux présidents de parti. Il est malaisé de réaliser en même temps tous les équilibres nécessaires quand on forme les équipes ministérielles.

J'en viens maintenant au deuxième point, la méthode. Le programme contient des éléments intéressants mais qui devront passer par la réunion d'états généraux, notamment pour la culture. Tout est dit mais rien n'est dit ! Tout commence ! Il s'agit d'une méthodologie. Nous jugerons le moment venu.

Le troisième élément que je voudrais aborder me trouve moins positif. Outre le mot synergie, ma collaboratrice a été frappée par l'abondance de ce que j'appelle le concept « usine à gaz », à savoir les cellules administratives, comités mixtes, groupes de travail, *task force* et autres comités interministériels. Diverses structures sont créées. La structure est une bonne chose, mais elle ne doit pas masquer l'absence de fond. On a un peu l'impression que, sur une série d'enjeux, on veut créer des synergies, des instruments et qu'en la création même de l'instrument se réduit l'essentiel de la politique. Nous savons, nous, que cela ne suffit pas.

Le quatrième point est l'inconnue budgétaire. Très modestement, je vais m'efforcer d'éveiller votre intérêt, monsieur Daerden.

L'inconnue budgétaire commence par ce que l'on vous reproche, à savoir le manque de précision dans le texte. En 1999, la déclaration ne contenait rien sur le budget de la Communauté française. Pourquoi ? Parce que nous voulions changer la loi spéciale de financement. Il me semble préférable de ne rien mentionner dans le texte, mais de réussir, avec tous les partis francophones, une modification de la loi de financement.

Malgré mon intérêt pour la question budgétaire,

je ne compte pas faire ici le débat budgétaire avant l'heure. Nous aurons une rentrée passionnante, avec l'ajustement et le budget pour 2005. Néanmoins, je suis turlupiné par cette histoire de ratio donnant le niveau d'endettement de l'institution. Nous sommes d'accord avec le chiffre de 44% pour 2004 et Robert Deschamps est également d'accord sur ce point. Mais pour 2010, vous annoncez 36,2%. Là, le professeur Deschamps n'est plus d'accord. Il parle de 32,8%. Cela signifie-t-il qu'il existe un problème d'interprétation des chiffres, que l'on se base sur des paramètres un peu différents ? Je ne le pense pas. Cela signifie-t-il que Jean-Marc Nollet avait raison de dire que si l'on veut retrouver un peu de marge, il faut penser à ralentir un peu le désendettement ? Il faut en tout cas réfléchir à mieux utiliser l'argent disponible, tout en jouant le rôle de bon élève au plan budgétaire. Vous serez très sollicités concernant l'accueil de la petite enfance ainsi que dans les domaines de la culture, de la recherche, du sport. J'aimerais donc comprendre cette histoire de ratio. Existe-t-il un problème dans les chiffres ? Un autre calcul est-il effectué, à politique inchangée ? Ou bien cette majorité a-t-elle décidé de ralentir le rythme du désendettement pour retrouver des marges ? Entre 36,2 et 32,8, la différence est de l'ordre de 4%. Cela ferait le bonheur de nombreux de vos collègues. Je ne cherche pas à vous ennuyer, monsieur le ministre du Budget, je ne cherche pas à enfoncer des portes que vous n'avez pas encore ouvertes, mais j'aimerais savoir ce qu'il en est.

Il existe un deuxième problème, plus immédiat. M. André Antoine a expliqué qu'au cours de la négociation de nombreuses heures de travail avaient été consacrées à l'ajustement et au budget prochains pour les deux entités. Je connais les problèmes de croissance et l'impact qu'ils peuvent avoir, y compris en Communauté française. Il ne faut pas oublier qu'avant même 2007, toute la partie de l'IPP qui nous vient du fédéral est déjà liée à la croissance. Cela peut poser problème vu l'impact d'une chute de la croissance. Sans doute y a-t-il une indexation à venir. Il faudra bien compenser. J'aimerais vous entendre à ce sujet.

Le troisième point, plus compliqué, concerne l'accord de coopération entre toutes les entités du pays. C'est un signal important. L'ensemble de la Belgique doit tenir compte du pacte de stabilité avec un objectif de 3%.

Si la Flandre dispose de surplus budgétaires, les entités du Sud auront, en revanche, une tâche considérable à accomplir. Le ratio wallon en matière d'endettement est très élevé. Que va-t-il se passer et qu'est-ce qui est acceptable ?

Il faudra bien se résoudre à renégocier l'accord de coopération. On ne pourra pas éternellement considérer que le premier était valable jusqu'en 2050, à moins que vous n'ayez une idée géniale... S'il devait apparaître qu'un effort complémentaire est inévitable pour les entités du Sud, ce ne serait pas sans impact sur les marges disponibles en Communauté française.

J'en viens à un dernier point qui vous concerne, monsieur le ministre. En matière de synergies, la déclaration comporte une annexe très bien faite. J'ai appelé cela « le catalogue à la Prévert ». Il y a un peu de tout ; ce sont les fromages belges des synergies. On y trouve des choses fort intéressantes, comme l'idée d'harmoniser la couleur des porte-manteaux dans les centres Adepts en Wallonie et à Bruxelles, mais là je chicane un peu...

On y découvre aussi un point très important relatif à une trésorerie commune entre la Wallonie et la Communauté française. L'enjeu me semble colossal, mais on en parlait déjà auparavant. J'aimerais savoir ce qu'il en est. Au-delà de l'incantation, cette mesure est unanimement souhaitée. Je suppose que le fait de l'évoquer à nouveau marque une volonté d'y parvenir. Je l'espère mais est-ce vraiment possible ou s'agit-il d'une sorte de monstre du Loch Ness, dont on parle pendant des années... ? Nous gagnerions à avoir une unité de vue, en tout cas pour ce qui est de la trésorerie. On sait que le budget n'est pas la trésorerie, mais une trésorerie mieux gérée peut aussi mener à de véritables synergies.

Fidèle à une certaine tradition que je partage avec M. Daerden, je me suis permis d'être un peu long sur ce que j'ai appelé l'inconnue budgétaire. On sait combien, pour la Communauté française et pour les entités du Sud en général, cette donnée est essentielle. Ce texte dont je vous parle n'a plus ou moins d'intérêt qu'au regard de la capacité de mettre en œuvre des politiques. Que pourra dire la ministre de la Culture dans trois mois, si le ministre du Budget ne lui alloue que deux euros pour conduire les états-généraux ?

En ce qui concerne l'enseignement obligatoire – élément essentiel en Communauté française – j'ai pointé l'originalité du contrat stratégique à mener par bassin scolaire. L'idée des bassins scolaires chemine dans le monde universitaire depuis quelques années. Des études fort intéressantes ont été menées à ce sujet du côté de Charleroi.

Pour ma part, je m'interroge quant à la capacité de travailler sur l'offre d'enseignement. On parlait tout à l'heure d'hétérogénéité ; nous en sommes incontestablement partisans. Toutefois,

nous nous interrogeons sur la valeur de l'offre. Nous sommes dans un monde « pilarisé ». Imaginer de travailler sur les bassins scolaires, uniquement monde par monde, nous pose quelques problèmes. Allez-vous oser l'interréseaux ? Allez-vous aller plus loin que la simple extension de l'offre d'enseignement limitée à chaque réseau ?

En ce qui concerne la lutte contre l'échec, je crois relire, presque mot pour mot, le programme d'ECOLO : vingt élèves par classe au début de l'enseignement fondamental, la remédiation immédiate... Nous soutiendrons évidemment ces mesures, mais les vraies questions sont « quand et comment ? ».

En ce qui concerne le tronc commun jusqu'à quatorze ans, reconnaissons qu'il n'y a pas là de grande révolution. La déclaration ne prévoit rien de concret quant à la modification du premier degré. La réalité de l'école a évolué, mais le texte n'apporte pas de changement par rapport à la situation antérieure.

J'en viens au troisième grand chapitre, consacré à l'enseignement technique et professionnel ou, autrement dit, à la revalorisation des enseignements qualifiants. Vous constituez vous-même la première garantie. J'entends par là, bien entendu, ce que vous représentez sur le plan organique... Il s'agit d'un enjeu fondamental, et cela d'autant plus qu'un gros écueil devra être évité : une adéquation immédiate trop importante au travail, dans le sens d'une volonté "clé sur porte" de construire et d'adapter l'enseignement en fonction du seul monde de l'entreprise, selon le bon vouloir de celui-ci. Il existe à nos yeux, non une seule réalité du travail, mais plusieurs, et de surcroît très mouvantes. Je sais que vous êtes sensible à cette question, à laquelle nous serons, pour notre part, particulièrement attentifs.

De même, nous serons attentifs à ce qu'un plan de rattrapage soit mis en place pour ce qui est du fonds d'équipement relatif à Bruxelles, où la situation pose problème. La Communauté française ne peut marcher que sur les deux jambes. L'agencement des actions menées en Région wallonne et à Bruxelles a constitué – nous le reconnaissons – l'une des grandes difficultés de la législature précédente. Il faut continuer le travail car cet enjeu est fondamental.

En ce qui concerne la différenciation positive, nous avons débattu au sein de ce parlement du décret de la Saint-Boniface, relatif au financement des écoles et à leurs frais de fonctionnement. Tous les partis démocratiques ont soutenu cet accord positif. Un enjeu novateur, qui ne se trouve pas dans votre texte, consisterait à élaborer

le même système pour l'encadrement des écoles. Le texte évoque une amplification du système. Cela signifie-t-il que l'on est disposé à se diriger vers l'encadrement ? Nous ferons en tout cas en sorte que le système de la différenciation positive, outil beaucoup plus souple et plus intelligent que la discrimination positive, soit mis en œuvre. Nous déposerons des textes à cet effet.

**Mme Anne-Marie Corbisier-Hagon (cdH).** – Ce que vous proposez se trouve dans le texte pour les remédiations immédiates.

**M. Marcel Cheron (ECOLO).** – Mais pas encore pour l'encadrement.

**Mme Anne-Marie Corbisier-Hagon (cdH).** – Si, je vous invite à vérifier.

**M. Marcel Cheron (ECOLO).** – Je voudrais que ce soit le cas pour l'ensemble de l'encadrement.

**Mme Anne-Marie Corbisier-Hagon (cdH).** – Un pas à la fois !

**M. Marcel Cheron (ECOLO).** – Je suis sensible à ce petit pas effectué dans le bon sens, mais ce n'est pas encore suffisant.

Permettez-moi par ailleurs de noter avec intérêt qu'on ne touche pas aux avantages sociaux ni à la neutralité, ce qui est très bien, mais après avoir beaucoup entendu parler de ces sujets, ici, voici quel temps, je tenais à le souligner.

Concernant l'éducation à la citoyenneté et la philosophie, je ressens une sorte de timidité. Je sais que M. Miller entend, comme nous, rouvrir ce dossier, mais la timidité me paraît trop importante en la matière. J'établis, ici, un lien avec la dernière partie du texte, consacrée aux enjeux actuels en matière de démocratie, à la lutte contre le racisme, etc.. Il est évident qu'il s'agit d'un chantier énorme. Je ne suis pas favorable à un cours d'éducation civique car ce genre d'initiative m'a toujours fait peur. En revanche, je défends l'idée d'un apprentissage de base, pour gérer collectivement les enjeux et, peut-être aussi, expliquer nos belles institutions, quelque peu compliquées mais tellement passionnantes, et qui permettent de résoudre les problèmes non par la force mais, au contraire, par la réflexion et la négociation. Il faut encourager de telles initiatives, auxquelles la philosophie participe. Les ateliers de philosophie lancés par M. Nollet me semblent à cet égard tout à fait positifs. Nous reviendrons sur ces éléments.

J'aborderai rapidement – vous m'en excusez – l'évaluation du décret Dupuis en formation initiale. Il y avait effectivement des choses à évaluer, mais la pauvre ministre Dupuis se fait sérieu-

sement évaluer dans ce texte ! Je ne pouvais pas passer ce constat sous silence. Nous apprendrons peut-être plus tard qu'il y avait plus de choses positives que ce qu'on en a dit.

En ce qui concerne les enseignants et la DPPR – les initiés comprendront – j'ai noté que cette mesure était validée jusqu'en 2009, mais que se passera-t-il après 2009 ? Nous serons fort attentifs à ce qu'il en sera dans le futur.

En ce qui concerne les directions – voilà un chantier qui n'avait pas abouti –, énormément de problèmes se posent. Comme je l'ai dit en son temps, il faut d'abord régler la question de l'aide administrative. Pour les directions, il faut bien distinguer le fondamental du secondaire. Une aide administrative est déjà prévue aujourd'hui pour le secondaire. Cela ne veut pas dire que ce soit suffisant, mais il est évident qu'une priorité est accordée au fondamental. Là aussi, il faut distinguer des situations très particulières avec, parfois, des directeurs qui enseignent et d'autres pas.

Pour l'inspection, le chantier est également resté en rade. J'ai déposé, avec mon ami Dupont, un décret sur le pilotage auquel il s'est montré très attentif. Nous avons fait un travail permettant de considérer le système scolaire comme un vrai système qui, dans sa complexité, avait besoin d'être piloté.

En ce qui concerne le pilotage et, notamment, l'animation et le soutien pédagogique, il faut entièrement revoir et revitaliser le rôle des inspecteurs. L'inspecteur, ce n'est pas seulement le bâton derrière la porte. L'inspection, c'est aussi permettre à de jeunes enseignants qui débarquent dans le métier de bénéficier de ce soutien bien nécessaire pour résoudre les difficultés qu'ils rencontrent dans leurs classes.

J'en arrive à l'enseignement supérieur, où l'on retrouve des questions essentielles, notamment en ce qui concerne les moyens. Nous étions quelques-uns à participer à toutes ces demandes pour l'enseignement supérieur et l'université, mais aussi pour la recherche. Nous nous réjouissons de constater que l'on veut tendre vers l'objectif des 3 % de Barcelone – tant mieux ! –, mais ce serait une erreur de penser qu'il y a, d'une part, un financement de l'université et, d'autre part, un financement de la recherche. Ce dont les chercheurs ont besoin, c'est d'un statut. Les chercheurs ne valent que par le travail qu'ils réalisent en équipe. C'est une équipe qui a besoin d'être stabilisée. Ce n'est pas tellement d'argent dont ils ont besoin, mais de la capacité de pouvoir encore profiter, demain, de la même équipe. Il faut préserver la recherche fondamentale. La Région wallonne a des réalisa-

tions très positives à son actif dans le domaine de la recherche appliquée, mais il n'y a pas de bonne recherche appliquée s'il n'y a pas, à la base, une recherche fondamentale de qualité. Sur ce plan, le rôle des pouvoirs publics est essentiel. Peu d'entreprises investissent dans la recherche fondamentale et ce sont bien entendu, les meilleures! Je vis dans le Brabant wallon : Smith-Klein-Beecham – tout le monde connaît! – va évidemment investir dans la recherche fondamentale, mais c'est l'arbre qui cache la forêt! Là où nous avons besoin de la recherche fondamentale financée par le public, c'est pour les créations d'entreprises, pour les PME qui ne peuvent pas financer elles-mêmes cette recherche fondamentale. Nous serons donc particulièrement attentifs aux moyens qui seront alloués au FNRS, notamment pour la recherche fondamentale.

J'en viens à l'accès et à la lutte contre l'échec à l'université. Bien au-delà du processus de Bologne qui était nécessaire mais que pratiquement personne ne comprend dans la population, nous serons particulièrement attentifs à la question de l'accès, à celle des bourses mais aussi aux DIC – les droits d'inscription complémentaires. Voilà aussi un enjeu fondamental, si l'on veut préserver l'accès des couches sociales les plus défavorisées à l'université.

Pendant la campagne électorale, nous avons été quelques-uns à souligner la question du ratio des élèves issus des classes défavorisées, qui arrivent à l'université, et des autres. Cela reste l'enseignement – et il s'agit du non obligatoire – le plus inégalitaire. Les mesures sont donc insuffisantes.

Pour la recherche scientifique, je vous ai déjà fait part de mon point de vue.

Dans le domaine de la culture, il y a une attente énorme. Cette année, le débat en Communauté française a porté presque essentiellement sur la culture. Des promesses fortes ont été faites. Je me souviens que Mme de Groote était présente et j'ai même dû la calmer un peu, car elle était obligée de relayer la promesse de sa présidente de parti qui voulait doubler le budget de la culture. C'est passionnant, on peut aussi raser gratis! M. Daerden a dit : zéro ; il y a donc là un *gap*. Je suis désolé d'utiliser du français. Je serai très attentif en septembre, lorsque débiteront les états généraux, pour savoir qui, de M. Daerden ou de Mme Milquet, avait raison. Madame la ministre, si la méthode . . . .

**Mme Julie de Groote (cdH).** – Finalement, ce sera peut-être moi! Il faut voir l'interprétation que l'on donne à ces chiffres. Votre collaboratrice parle, à chaque page, des synergies à organiser

avec d'autres niveaux de pouvoir. On additionnera les chiffres donnés ici et ceux que l'on retrouvera dans les autres Régions, voire les autres niveaux de pouvoir, et on s'entendra peut-être!

**M. Marcel Cheron (ECOLO).** – Madame de Groote, avec la rigueur de l'historien, j'examinerai tous les chiffres d'où qu'ils viennent.

**Mme Julie de Groote (cdH).** – Nous partageons la rigueur!

**M. Marcel Cheron (ECOLO).** – Pour le monde de la culture, pour les publics émergents, pour l'initiative culturelle qui en a bien besoin en Communauté française, j'espère qu'il y aura des moyens disponibles. Nous sommes en début de législature, j'ai promis d'être calme et je le suis. Je suis un être calme et *zen*, mais si l'on fait participer le monde de la culture à des états « généreux » qui ne le sont pas et qu'on ne dit pas dès le départ ce qu'il y a sur la table, c'est un jeu de dupes. Si on ne le fait pas, on assistera à une « bagarre de pauvres dans un chauffoir », comme l'a dit M. Ducarme au Sénat. Je le laisse à son appréciation mais si, en matière de culture, il n'y a pas une masse disponible sur la table dès le départ, je le répète, je pense que ce sera un jeu de dupes, j'y reviendrai dans mes conclusions.

J'en arrive à l'audiovisuel, la RTBF et l'aide au cinéma. Pour la RTBF, on nous annonce une révision du contrat de gestion en fonction de Magellan. Je connais Magellan, je sais comment il est mort! Cependant j'ai un peu peur quand on dit que l'on va dans le sens d'une plus grande autonomie de la RTBF. J'apprécie l'autonomie lorsque je suis concerné. L'autonomie est une bonne chose en général, mais lorsqu'on évoque la Corse, c'est déjà un peu différent, il suffit d'écouter M. Chirac à ce sujet. Mais autonomie par rapport à quoi? Si l'on veut plus d'autonomie par rapport au gouvernement mais moins d'autonomie par rapport aux présidents de parti, je ne sais pas qui va y gagner! Je serai fort attentif à cette question car si l'on peut se gargariser d'autonomie, j'aimerais connaître la réalité de cette autonomie. Nous serons particulièrement attentifs à ce dossier. Nous serons des observateurs au sens strict du mot, vous verrez pourquoi dans le futur.

J'ai aussi entendu des promesses très fortes pour l'aide au cinéma. J'ai là aussi entendu le mot "doubler". Je regarderai d'où vient l'argent et je vérifierai les promesses et ce qui sera effectivement réalisé.

Je termine – et c'est dommage d'aller aussi vite – avec l'associatif, les familles, l'enfance, la santé. Mais si j'en parle si peu, c'est qu'il me semble

qu'en ces matières, il y a des textes de qualité et qui s'inscrivent dans une grande continuité. J'ai parlé tout à l'heure du Plan Cigogne. Je vous souhaite de poursuivre ce travail et de faire en sorte qu'il n'y ait plus, pour les familles, pour les mères, cette angoisse de trouver des places d'accueil. Nous savons combien, dans notre société, ces enjeux sont fondamentaux.

Les familles, la santé sont des domaines auxquels nous serons attentifs.

Monsieur Eerdeken, j'espère qu'en matière de sport, M. Daerden vous laissera quelque latitude dans le domaine des infrastructures car il y a beaucoup à faire à cet échelon. Nous connaissons en Wallonie, et je pense aussi à Bruxelles, de sérieux problèmes d'infrastructures. À ce sujet, nous avons intérêt à ce que la salle de sport d'une école d'un réseau soit à la disposition de tous. Le financement de toute la collectivité doit permettre l'utilisation de toutes les infrastructures par tous. Il faut des contrats clairs et des systèmes de responsabilité. C'est un travail énorme. Cinq ans n'y suffiront pas, je le sais, nous sommes en Belgique ! Mais si nous avons la volonté de le faire, il y a des moyens publics à récupérer pour tous.

J'ai un dada, monsieur Eerdeken. Je voudrais que le certificat médical nécessaire pour adhérer à un club sportif soit gratuit pour les familles. C'est incroyable ! Nous participons tous à la sécurité sociale et, chaque année, le certificat médical est obligatoire si l'on veut s'inscrire dans un club. Cela peut sembler dérisoire mais pour beaucoup de familles, c'est déjà un premier problème et ce n'est pas un incitant à faire du sport. Voilà une mesure très simple qui peut participer à la démocratisation de l'accès au sport. L'autre domaine essentiel, c'est l'encadrement. Quand on a un bon entraîneur, on revient au sport comme à un plaisir et non comme à une obligation.

Je reste sur ma faim en ce qui concerne la fonction publique, je l'ai dit tout à l'heure.

Je n'ai rien compris à la société de l'information, il y a beaucoup de blabla, mais c'est sans doute très bien !

Rien de bien saillant non plus pour ce qui est des relations internationales. Va-t-on se contenter de débaptiser les maisons Wallonie-Bruxelles ? J'attire votre attention sur l'intérêt que nous aurons à vous parler de coopération au développement. C'est un véritable enjeu : faire en sorte que notre savoir-faire en matière d'éducation et de culture puisse se faire connaître au travers des relations internationales et de la coopération.

En conclusion, je vous fixe cinq rendez-vous

pour votre réponse.

Premièrement, les propositions en matière de lutte contre l'échec scolaire nous agréent : vingt par classe dans le fondamental, remédiation immédiate avec différenciation positive. . . Ma question est : quand ?

Deuxièmement, un effort est manifestement consenti pour l'enseignement technique et professionnel, par rapport aux déclarations précédentes. Il y a notamment plus de liens organiques entre Communauté française et Région wallonne. Quelles lignes fortes doit-on en retenir ? Quel est l'objectif ? Ne faudrait-il pas quelque chose de plus fort que ces mesures, sympathiques et intéressantes ? On ne sent pas de souffle. Nous n'avons pas des états généraux du technique et du professionnel. Un contenant est particulièrement nécessaire pour valoriser les contenus dont vous parlez.

Ma troisième question concerne les états généraux de la culture. Pour qu'il n'y ait pas de jeu de dupes, des choix budgétaires vont-ils être faits préalablement pour pouvoir discuter en connaissance de cause ?

En quatrième lieu, j'aborderai le problème de la pénurie de professeurs. Nous sommes à deux pas de la rentrée et, dès le mois d'août, on y pense sérieusement dans les écoles. Un important travail collectif a été mené à ce sujet lors des tables rondes de M. Rudy Demotte et de M. Christian Dupont. Pourtant, on en parle très peu dans la déclaration, comme si le problème était résolu. Or, nous savons que ce n'est pas le cas. Donc, qu'y aura-t-il de neuf, de novateur, d'opérationnel dès la rentrée à ce propos ?

Cinquième et dernier point : quelle réponse concrète la Communauté française peut-elle apporter à ce que j'appellerai le « décrochage démocratique » ? Les dernières pages du texte de la déclaration sont fabuleuses. Je les ai appelées « Je vous salue Marie », car elles contiennent un appel à Marie Arena. Il s'agit d'une annonce, bien avant la désignation des ministres par les présidents de partis. Il vous est dédié, Madame, et cela n'est pas un hasard.

Répondre au décrochage démocratique est un enjeu crucial de notre société. Notre parlement s'est noirci et notre société doute, elle est en mal de repères. Il faut faire intervenir les repères essentiels que sont la solidarité et la culture au sens large, c'est-à-dire cette capacité de comprendre les autres, de décoder une société en mutation et donc de résister à la peur qui est le moteur essentiel de l'extrémisme. Les compétences de la communauté sont essentielles à ce sujet.

Au-delà de ce beau texte que tout démocrate peut approuver – la lutte contre le racisme, contre l'antisémitisme qui grandit, contre la xénophobie qui est forte –, j'ai envie de quelques signaux forts. Nous serons donc très attentifs à ce qu'il y ait rapidement, de la part du gouvernement ou du parlement, des signaux allant dans ce sens. À propos de ces matières, nous nous fixons un rendez-vous colossal. Bien entendu, au-delà de ces grandes questions, de ces rendez-vous qui détermineront notre vote, nous attendrons la rentrée. En effet, si belle qu'elle soit, une déclaration de politique communautaire ne peut donner que ce qu'elle a. Elle ne sera rien sans les moyens budgétaires, et nous y reviendrons à la rentrée avec le ministre du Budget. Cette déclaration ne sera rien non plus, s'il n'y a pas de la part du gouvernement un travail colossal sur le décrochage démocratique. Mon groupe mènera sur ce point une opposition constructive mais peu sourcilleuse lorsqu'il s'agira de ce qui intéresse les gens.

*(Applaudissements)*

**Mme la Présidente.**- Nous sommes arrivés au terme de nos travaux. La séance est levée.

*- La séance est levée à 12 h 20 .*

Le parlement se réunira cet après-midi à 14 h 30.

## SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI

---

Présidence de Mme Isabelle Simonis, Présidente.

La séance est ouverte à 14 h 40.

**Mme la Présidente.**— Mesdames, messieurs, la séance est ouverte.

### 1 Excusés

**Mme la Présidente** – Ont demandé d'excuser leur absence à la présente séance : MM. Dardenne, de Clippele, Destexhe, en mission à l'étranger ; M. Boucher, Mme Defraigne et M. Luperto, empêchés.

### 2 Déclaration du gouvernement

#### 2.1 Reprise de la discussion

**Mme la Présidente** – Nous reprenons la discussion de la déclaration gouvernementale.

La parole est à Mme Cornet.

**Mme Véronique Cornet (MR).** – Madame la ministre-présidente, votre gouvernement nous indiquait qu'il était soucieux de respecter la démocratie mais il nous fait déjà l'injure de ne pas être présent au complet pour nous écouter.

Nous voici à l'aube d'une nouvelle législature qui nous rappelle la grande époque du « deux tiers, un tiers ». Cela vaut tant pour la répartition politique des maroquins au sein du gouvernement que pour celle, plus heureuse, entre les hommes et les femmes. Évidemment, le cdH peut craindre que son poids politique soit très affaibli par la dominante rouge. Pour s'en convaincre, il suffit de constater le parfait équilibre obtenu entre PS et cdH au niveau des présidences d'assemblées. À cet égard, j'ai beaucoup de respect pour vous, madame Simonis, mais, en tant que Carolo, je ne peux que regretter l'absence de Mme Corbisier au perchoir. On peut être dans l'opposition et reconnaître les qualités d'une dame qui fut une grande présidente d'assemblée.

Pour revenir sur le discours présenté mardi par la ministre-présidente, je voudrais évoquer l'accueil de l'enfant, à propos duquel elle a indiqué qu'il « sera également un enjeu essentiel pour la prochaine législature ». Doit-on en conclure que tout est reporté pour 2009-2014 ? Ce serait décevant pour le cdH qui faisait de l'enfance une

de ses priorités. L'avenir s'annonce prometteur et l'orange sanguine, chère à Mme Milquet, risque de finir en citron pressé.

Permettez-moi de m'attacher à notre nouvelle ministre de l'Enfance, Mme Doyen-Fonck, et à ses nouvelles attributions. L'enfance est une matière qui me tient particulièrement à cœur. Je promets de rester plus que jamais attentive à l'évolution de cette problématique et aux choix politiques qui seront posés. Figurez-vous, madame la ministre, que nous avons à votre égard un a-priori favorable, et ce d'autant que votre formation de médecin et votre expérience nous confortent dans l'idée que vous allez vite devenir une ministre spécialiste. La terminologie vous sied particulièrement puisque vous êtes également spécialiste en médecine. J'ignore si les matières de l'enfance vous sont familières mais je tiens à souligner quelques aspects utiles. Ce n'est pas à vous que je dois expliquer l'importance du diagnostic avant de choisir le traitement.

En Communauté française, l'enfance ne s'envisage pas sans l'ONE et inversement. Il est opportun de vous préciser que l'ONE fut gravement malade. Au cours de la précédente législature, une équipe gouvernementale s'est penchée sur ses chances de survie et sur ses capacités à retrouver une vie normale. Après avoir posé les douloureux constats, le patient a été transféré aux urgences et l'équipe médicale, sous la direction de son chef de département, a confié à un jeune interne le soin de suivre l'évolution de l'ONE. Il a fait ce qu'il a pu, malgré les difficultés inhérentes à l'enjeu. Le combat a été long et pénible mais aujourd'hui, les nombreux traitements administrés ont permis au patient de quitter les soins intensifs pour progressivement entamer une nouvelle vie, avec de nouvelles perspectives et des ambitions porteuses d'espoir.

Avec votre arrivée, ce n'est plus un jeune interne mais une spécialiste qui prend en charge le département Enfance. Vous aurez la responsabilité de vous assurer que l'ONE poursuit la cure de jouvence entamée il y a quelques temps, tout en restant attentive au fait que ce patient reste parfois réfractaire à tout traitement. Je pense, par exemple, à l'organe dirigeant de l'ONE et à son administrateur général. Ce dernier a de l'expérience et vous mènera la vie très dure si vous n'affirmez pas votre autorité. Vous aurez la responsabilité de donner l'impulsion politique et de déterminer clairement



la ligne de conduite. Ce ne sera pas simple mais ce sera indispensable, sinon les urgences risquent de redevenir un service de première importance.

L'urgence est là car derrière l'approche théorique, il y a les besoins du terrain : ceux des parents et de leurs petits, à la recherche d'une place en milieu d'accueil; ceux des accueillantes d'enfants au métier si difficile et encore insuffisamment reconnu; ceux des consultations de nourrissons ou des équipes de SOS-enfants. L'accueil, les consultations de nourrissons, le travail médicosocial, le personnel de ces institutions, la prévention et la prise en charge de la maltraitance sont autant d'organes qui mériteront une écoute permanente et des décisions fortes. Nous sommes convaincus que vous travaillerez en concertation avec les médecins généralistes et spécialistes, ce qui pouvait manquer autrefois.

S'agissant des dispositions légales, les décrets, arrêtés et le contrat de gestion devront être particulièrement respectés et appliqués scrupuleusement. À cet égard, il me plaît de vous rappeler que le conseil d'administration de l'ONE devra être nommé dans les trois mois qui suivent la formation du gouvernement à la suite du renouvellement du parlement. Il faut y rester attentif.

Revenant au corps de la déclaration de politique communautaire proprement dite, permettez-moi ces quelques remarques.

Il y a une volonté manifeste d'utiliser les moyens issus du refinancement pour le secteur de l'accueil de l'enfance alors que l'on sait que toutes les marges disponibles ont été affectées. Pour nous, le danger est de voir la nouvelle coalition renégocier les marges budgétaires ainsi que leur affectation.

À l'heure où ce nouveau gouvernement souhaite poursuivre le travail initié par la précédente majorité en ce qui concerne l'ouverture de nouvelles places d'accueil pour les enfants de zéro à trois ans, il n'hésite pas à menacer les entreprises d'utiliser les moyens financiers qu'elles ont investis en faveur de l'accueil afin de les rendre au secteur pourtant déjà subventionné par l'ONE. Si cette mesure entre en vigueur, les initiatives privées et indépendantes en faveur des enfants du personnel de ces entreprises en seront gravement menacées. On craint le retour du tout au subventionné au détriment, voire au mépris des milieux d'accueil indépendants. La promotion de la diversité et de la qualité des milieux d'accueil reste, pour nous, essentielle. L'entreprise risque bien de redevenir la vache à lait de la gauche humaniste. Nous ne cautionnerons pas cela. Le gouvernement veut créer un nouveau fonds spécial pour la construction et

la rénovation des infrastructures liées à l'accueil et à l'accompagnement de l'enfance. On va à nouveau investir pleinement dans des infrastructures lourdes et chères au détriment de l'accueil indépendant et individuel, alors qu'il est acquis depuis bien longtemps que l'accueil autonome est le moins coûteux et qu'il ne garantit pas moins de qualité et de sérieux que d'autres types d'accueil si les contrôles de qualité sont opérés adéquatement mais, en plus, on veut faire appel aux entreprises et aux pouvoirs locaux pour financer ce fonds. On s'interroge sur ce genre de pratiques qui reportent la charge financière d'un choix politique vers d'autres niveaux – et j'attire l'attention de mes collègues bourgmestres sur cette situation – ou d'autres secteurs. On peut déjà conclure qu'on aura difficilement les moyens d'alimenter le fonds et qu'il serait sans doute plus utile, à court terme, de trouver des solutions en matière de disponibilité et de flexibilité de l'accueil.

Tant en matière d'accueil extrascolaire, de centres de vacances que d'écoles de devoirs, c'est le quasi statu quo. Aucune réforme importante n'est envisagée; c'est normal puisque la nouvelle coalition reconnaît implicitement le travail de ses prédécesseurs et ne le remet pas en cause. En ce qui concerne l'accueil extrascolaire pourtant, on attend évidemment que ce gouvernement prenne des mesures concrètes d'application du nouveau décret et que les moyens financiers soient suffisants pour que les communes puissent traduire leurs ambitions sur le terrain – parce qu'il y a des ambitions qui répondent à des besoins concrets – et que leurs efforts ne restent pas vains.

Un chapitre important vise le soutien à la parentalité. Celui-ci est inscrit dans le décret relatif à l'ONE du 17 juillet 2002 et dans son contrat de gestion, mais la menace est grande de mettre en place des mécanismes d'assistantat sans laisser de liberté d'action parentale. Les parents seront a priori suspectés d'incapacité à éduquer leurs enfants. De plus, les milieux d'accueil vont également devoir s'occuper de ce soutien à la parentalité, ce qui n'est absolument ni le rôle ni la mission des accueillantes ou des crèches qui ne sont pas qualifiées pour cela. Leur mission, c'est l'accueil de l'enfant et non l'éducation des parents.

Le gouvernement veut évaluer le secteur de l'enfance maltraitée alors que l'on vient de voter un décret de réforme en mars 2004 et que le nouveau décret a été publié en juin 2004. Ce décret a été attendu pendant cinq ans. Il a fait l'objet de nombreuses et longues consultations et le nouveau gouvernement le menace déjà d'une nouvelle évaluation.

Je formulerai quelques remarques également à propos de l'éducation de nos enfants dès le plus jeune âge. À cet égard, nous avons des craintes manifestes en ce qui concerne trois points : l'augmentation de l'encadrement dans le maternel, la présence des PTP/puéricultrices en classe et la taille des classes.

L'augmentation de l'encadrement dans le maternel devrait être envisagée s'il s'agit de l'affecter à l'organisation des années complémentaires, c'est-à-dire au service des élèves connaissant des difficultés particulières. Par ailleurs, pour pratiquer une pédagogie différenciée efficace, il conviendra d'y affecter les marges financières adéquates.

La présence des PTP/puéricultrices en classe : les puéricultrices ACS/APE sont aujourd'hui désignées, sur la base de certains critères, par les commissions zonales sans que l'inspection puisse avoir son mot à dire, contrairement à ce qui se faisait avant.

Cette situation est regrettable car l'on ne prend plus en compte les besoins spécifiques de l'établissement qui, eux, étaient connus de l'inspection.

Quant aux puéricultrices sous statut du programme de transition professionnelle (PTP), il s'agit de personnes non qualifiées, venant apporter une aide supplémentaire en classe. Ce personnel est financé par les régions et son apport n'est pas négligeable. Malheureusement, au contraire des agents contractuels subventionnés (ACS), ces personnes ne disposent pas de reconnaissance de leur ancienneté.

Il pourrait, par contre, être intéressant d'élargir les critères concernant notamment les petites écoles, les directions avec classe et les discriminations positives, pour bénéficier de personnel d'activités pédagogiques d'animation, c'est-à-dire de personnes non qualifiées pouvant venir prêter quelques heures dans des établissements scolaires lorsque, par exemple, le titulaire de classe est en formation. Chacun sait que cette situation pose de vraies difficultés. Cette disposition aurait le mérite de rencontrer tant le problème réel des écoles que celui de nombreuses personnes sans emploi, et je crois, madame la ministre-présidente, que vous être sensible à ce thème.

En ce qui concerne la taille des classes, la déclaration de politique communautaire prévoit de ramener, dès que possible, le nombre d'élèves par classe à un maximum de vingt. Les moyens pour y parvenir ne sont d'ailleurs pas précisés, tout comme le délai, tel que l'évoquait précédemment

M. Cheron. La première démarche consistera à faire appliquer le capital-période actuel. Il peut en effet arriver que le directeur d'établissement se réserve un enseignant pour l'aider dans ses différentes tâches. En effet, moyennant une bonne application du capital-période, le nombre d'élèves par classe ne peut théoriquement pas dépasser vingt-cinq élèves dans la plus mauvaise des configurations. Une stricte application devrait conduire à une moyenne d'élèves oscillant, nous l'espérons, entre vingt et vingt-deux par classe. Au-delà, il est nécessaire d'engager du personnel pour prendre en charge les élèves supplémentaires.

Mais cela demande des moyens budgétaires dont la Communauté française ne dispose pas pour le moment. À voir donc. Par contre, nous estimons que des moyens supplémentaires devraient être affectés pour la bonne organisation des années complémentaires, et ce sans tarder.

En conclusion, le groupe MR promet, madame la ministre-présidente, d'exercer son rôle dans l'opposition avec vigueur, rigueur et détermination. Car si des éléments de l'accord gouvernemental semblent aller dans le bon sens, d'autres, notamment ceux que je viens d'évoquer en matière d'enseignement, ont de quoi retenir toute notre vigilance.

**Mme la Présidente.** — La parole est à M. Feret.

**M. Daniel Feret (FN).** — Madame, vous me posez un problème. Un problème grammatical. C'est que la langue française ne connaît pas le nom composé de ministre-président. Le mot ministre est masculin, le mot président se décline au féminin, aussi permettez-moi de vous appeler Madame, comme on dit à une Reine.

J'avoue que j'attendais votre déclaration de politique communautaire avec curiosité. Je suis venu entendre votre discours, non sans *a priori*. À dire vrai, avec un *a priori* globalement positif. En effet, la présence d'une femme à la tête de la Communauté française a tout pour me séduire. Cinq années durant, j'ai été le seul parlementaire masculin siégeant dans la commission des droits de la femme au Parlement européen. J'y ai acquis la confirmation de ce qui m'était déjà apparu au cours de ma carrière professionnelle entièrement dévolue au service des femmes : la clairvoyance du sexe dit faible lorsque l'on aborde les grands sujets de société comme l'éducation et la culture.

J'apprends aussi que vous êtes d'origine italienne. L'Italie, berceau de la civilisation de mes ancêtres et de mes enfants, modèle de création d'un État nation et ma référence historique, artistique et intellectuelle au point que mes amis ita-

liens ont coutume de dire à leurs compatriotes : « Feret e piu italiano que tu ».

Mais nul n'est parfait et nulle n'est parfaite. On me dit que vous êtes socialiste. Je n'ai pas toujours été tendre envers les socialistes. Il m'est même arrivé de les qualifier de menteurs, de tricheurs et de voleurs. C'était à la suite de scandales financiers comme l'affaire INUSOP ou Agusta et vous êtes évidemment trop jeune pour porter ne fût-ce qu'une part du fardeau de ce péché.

Mais pour le reste, vous avez d'abord été, au tout début de votre carrière politique, ministre wallonne de l'Emploi. Je crois me souvenir qu'avec les chiffres du chômage qui frappent durement le peuple de Wallonie, vous avez fait preuve d'une certaine légèreté dans votre comptabilité.

Plus récemment, vous fûtes en charge de l'intégration sociale au gouvernement fédéral. Je vous y ai moins entendue, sauf dans l'expression de votre détermination à combattre le racisme qui est, j'en conviens, une bien vilaine attitude. Votre déclaration relative à l'enseignement, datant du 10 juin 2004, quoique fort peu médiatisée, a retenu mon attention. Elle faisait suite à une question orale posée par une sénatrice cdH sur la « redynamisation » de la politique d'aide au retour volontaire. Vous répondiez : « L'aide au retour volontaire doit être vue comme une aide individuelle à la redéfinition du projet migratoire. Il est donc nécessaire de développer l'acquisition de connaissances et de formations utiles en cas de retour dans le pays d'origine. »

Madame, le programme du Front national ne dit rien d'autre sur cette question. Mon problème vient de ce que j'ai beau retourner dans tous les sens la déclaration de politique communautaire, je ne trouve aucune trace du moindre projet de création d'un enseignement adapté de nature à développer l'acquisition de connaissances et de formations utiles en cas de retour dans le pays d'origine.

Je vous ai entendu dire à la télévision qu'il était un peu frustrant de ne pas pouvoir terminer les dossiers que vous aviez mis sur la table. Or, vous aviez pourtant une occasion unique d'en faire aboutir un et ... rien ! Peut-être nous donnerez-vous une explication sur cet oubli. Je l'espère. Il n'est pas si courant qu'une ministre socialiste rencontre sur le papier les sujets exprimés par les électrices et les électeurs du Front national.

**M. Richard Miller (MR).** – Madame la présidente, il me semble que l'orateur sort de l'objet du débat de ce jour.

**M. Daniel Feret (FN).** – On parle ici d'enseignement, monsieur Miller !

**Mme Marie Arena,** ministre-présidente chargée de l'Éducation. -Vous détournez des propos qui ont effectivement été tenus dans le cadre de la politique des demandeurs d'asile et non dans le cadre des personnes étrangères et d'origine étrangère séjournant sur le territoire et qui ont droit à l'éducation et à l'enseignement. Ces propos sont tout à fait détournés de l'objectif qui était poursuivi dans le cadre de la politique fédérale.

**M. Daniel Feret (FN).** – J'en prends note. Donc, nous sommes moins d'accord que je ne l'imaginai. En revanche, dans le volet « enseignement » de vos déclarations, vous dissertez avec insistance – à cet égard, je vous démontre que nous ne sommes pas d'accord sur tous les points et vous venez de me confirmer que nous ne le sommes sur aucun – sur les bienfaits d'un enseignement multiculturel. Devons-nous donc comprendre qu'il y a eu un changement radical d'attitude des socialistes à l'égard des multiples communautés étrangères qui s'installent durablement dans notre pays ? Parce que durant des années – je peux vous le démontrer et je le disais hier à M. Picqué qui ne pouvait pas le nier, car sans doute est-il très honnête –, les politiciens socialistes ont prôné la nécessaire intégration des immigrés non européens. On a investi dans ce projet beaucoup, beaucoup, beaucoup d'argent public. Or, aujourd'hui, ces mêmes politiciens ne parlent plus d'intégration mais cherchent à faire coexister des communautés culturellement très différentes et à limiter les risques d'affrontement.

Vos partenaires au gouvernement fédéral, comme M. Ducarme, ont raison de dire que la politique d'intégration est un échec. Madame, sur le plan de l'endoctrinement multiculturel à l'école, je ne partage pas votre avis.

L'enseignement est plus que la simple transmission du savoir. Les valeurs et les normes qui sont propres à notre civilisation et à notre culture doivent être transmises par le canal de l'enseignement. La présence massive d'étrangers non européens dans nos écoles, combinée aux projets éducatifs multiculturels, constitue non seulement une menace pour la qualité de notre enseignement mais également pour certaines normes et valeurs qui sont propres à notre identité culturelle.

Il semble que la stratégie du lobby de l'immigration est d'utiliser l'enseignement comme vecteur de la promotion multiculturelle. Toutes sortes de projets éducatifs multiculturels sont propagés par les instances officielles de l'enseignement et sont soutenus tant sur le plan organisationnel que financier.

Le meilleur exemple est la discrimination po-

sitive, dont la mise en œuvre ne repose sur aucune base scientifique. La seule référence existant dans les littératures spécialisées est le rapport Polden, du nom d'un ministre britannique de l'enseignement dans les années 1960. C'est dire que cette référence est à la fois obsolète et inadaptée. L'émigration vécue par l'Angleterre dans les années 1960 et la situation que nous vivons à Bruxelles, à Mons, à Liège ou à Charleroi à l'aube du troisième millénaire sont diamétralement différentes. Bref, la discrimination positive à la belge, c'est du vent !

De nombreux élèves allochtones accusent un sérieux retard scolaire, ce qui s'explique par le fossé culturel qui les sépare des autochtones, d'une part, et par la méconnaissance de nos langues, d'autre part. Les classes où de nombreux allochtones sont présents n'atteignent pas le niveau de qualité des classes homogènes composées d'élèves autochtones. Au cours des études, le retard scolaire s'accroît, de nombreux jeunes interrompent prématurément leurs études et quittent l'école sans un diplôme en poche.

Il faut bien souvent constater que le projet pédagogique se trouve compromis par la présence importante d'enfants étrangers. Le Front national est d'avis que les écoles elles-mêmes doivent être en mesure de décider de limiter la présence d'élèves étrangers qui présentent un retard scolaire ou une méconnaissance d'une de nos langues nationales à 10 %. Et que ceux-ci doivent être accueillis dans des classes spéciales afin de mettre toutes les chances de leur côté et, en même temps, afin de ne pas ralentir la progression des élèves autochtones.

Mon parti considère que la discrimination positive et la finalité multiculturelle qui sacrifie la qualité de l'enseignement à la pensée politiquement correcte et à l'utopie multiculturelle doivent être abandonnées. Les établissements dits à discrimination positive - et le principe général qui la sous-tend - retirent le droit aux écoles de refuser certains élèves sur la base de critères objectifs et violent donc la liberté d'enseignement prévue par la Constitution, étant donné que, dans la pratique, la mise en œuvre du projet pédagogique choisi par l'école et les parents est impossible à réaliser.

Une des finalités de l'enseignement doit être que les étrangers fassent l'apprentissage de notre culture.

L'obsession de la discrimination positive par certains pouvoirs organisateurs conduit parfois à des situations surréalistes mal supportées par les élèves discriminés négativement. J'ai la chance, voyez-vous, d'avoir deux enfants en âge scolaire

dans l'enseignement fondamental. À ce titre, je suis un témoin privilégié des aberrations du système.

Je ne citerai qu'un exemple parmi d'autres. Dans le réseau d'enseignement communal de Bruxelles-ville, les repas scolaires comportent des menus alternatifs sans viande de porc pour les enfants de confession musulmane, mais les élèves catholiques n'ont pas droit au poisson le vendredi, parce que - je cite - "ils représentent une minorité insignifiante".

Dans le même ordre d'idées, votre gouvernement prévoit d'organiser des cours dits de philosophie consacrés à l'apprentissage des différentes religions. Je vous rappelle que le philosophe Averroès, musulman espagnol, a tenté, il y a 600 ans, d'opérer un rapprochement entre l'islam et le christianisme et il fut rejeté par tous les théologiens musulmans.

L'œcuménisme est une affaire de foi personnelle ; il ne peut être imposé sous peine de porter atteinte à la liberté religieuse.

Ni les catholiques ni les protestants ni les orthodoxes ni les musulmans ne veulent de votre projet. Tout au plus pouvez-vous sortir l'enseignement religieux de l'école mais alors, la morale laïque, religion sans dieu, n'y a plus sa place.

Votre projet culturel prévoit - je ne suis pas le dernier à m'en réjouir - de mettre en œuvre les moyens nécessaires pour susciter la création artistique et favoriser notre rayonnement culturel dans le monde. Programme ambitieux, certes, et enthousiasmant. Je regrette toutefois amèrement de ne pas trouver dans votre déclaration une seule ligne consacrée à la protection de notre patrimoine, à nos musées, à nos traditions séculaires. L'établissement de la société multiculturelle que vous appelez de vos vœux impose-t-il aussi de faire l'impasse sur quatre mille ans de civilisation commune européenne ?

J'en viens à l'audiovisuel et plus particulièrement à la RTBF, télévision d'État socialiste, bien qu'elle indique dans sa charte vouloir « s'adresser à tous les publics, y compris les minorités, quelles que soient leurs appartenances sociale, culturelle, politique ou religieuse. » Vous aurez compris que là où le bât blesse, c'est quand on interdit d'antenne les élus du Front national qui ne représentent jamais qu'un peu plus de 180.000 électrices et électeurs. Vous me répondez - c'est d'ailleurs déjà dans votre déclaration de politique communautaire - que la RTBF veillera à rapprocher les citoyens des grands débats des partis démocratiques, ce qui, je suppose, excluait le FN.

Je vous rappelle ou je vous informe, madame, qu'en 1994, le Front national a bénéficié d'un jugement en première instance, confirmé en appel, qui condamnait la RTBF à me donner un temps d'antenne dans le cadre de la campagne électorale pour les élections européennes, la RTBF ayant été incapable de démontrer que le parti que j'ai l'honneur de présider n'était pas démocratique.

Pensez-vous vraiment que le peuple se passionne pour un débat entre Di Rupo et Louis Michel ? Et d'ailleurs, où est le débat entre ces deux politiciens ? Di Rupo et Michel, c'est Mac Donald et Quick Burger. *Where is the beef*, comme le disait Ronald Reagan. Mais imperturbablement, la RTBF continuera, comme par le passé, à être l'organe de propagande de ceux qui n'ont su offrir aux francophones de ce pays que le chômage, l'insécurité et la misère. Les maisons du peuple sont vides, désertées par le peuple devenu incrédule. Qu'à cela ne tienne, il faudra bien que le peuple entende, sur les antennes de la RTBF – laquelle est financée par tous, y compris par les électrices et les électeurs du Front national –, les promesses jamais tenues d'avenir radieux faites par les maréchaux des partis démagogiques traditionnels. C'est le supplice de Tantale poussé à son paroxysme : dès que le citoyen tend la main pour atteindre les fruits de son travail ou ce qu'on lui promet, l'image s'éloigne et on lui sert un match de foot.

En guise de conclusion, permettez-moi de vous livrer une réflexion personnelle sur le financement de la Communauté française. Chacun se souvient des récents accords de la Saint-Polycarpe par lesquels tous les partis francophones, tant de la majorité que de l'opposition, ont renoncé, pour l'élection des membres du parlement bruxellois, au sacro-saint principe, en bonne démocratie, d'un homme égale une voix.

À la tribune de la Chambre, j'ai lancé à l'époque un appel solennel aux francophones pour qu'ils prennent enfin leur destin en main et cessent de quémander sans cesse de l'argent à la Flandre qui nous le fait toujours payer très cher. Pour financer l'enseignement en Communauté française, j'ai avancé une petite idée, celle de vendre la RTBF. Cela n'a rien de risible. Ma proposition fut d'ailleurs reprise devant des journalistes par M. Robert Collignon, ancien ministre-président de la Région wallonne, un homme qui n'est, à ce jour en tout cas, pas membre de mon parti.

Le parti socialiste et les autres partis qui s'autoproclament démocratiques n'ont, croyez-moi, pas à craindre de se priver de leur meilleur outil de propagande en vendant la RTBF. Les chaînes

privées sont tout aussi servies à l'établissement que la chaîne publique, RTL en est le plus bel exemple.

Madame, vous l'avez compris, le Front national ne votera pas la confiance à votre gouvernement, d'autant que j'ai l'intime conviction qu'à la différence de votre collègue ministre-président de la Région bruxelloise, vous n'êtes pas disposée à tenir compte de nos observations, aussi fondées soient-elles.

Il y aura donc dans ce parlement deux oppositions : l'opposition dite démocratique, celle de la droite courbe, et l'opposition de la droite nationale, celle des démocrates démocratiques pour la démocratie. Je dis cela parce que, depuis une semaine, je me rends compte que, dans les parlements où je siège, il semblerait qu'à chaque fois que l'on prononce le mot "démocratie" ou le mot "démocrate", on reçoive un bon point. Ce doit être un nouveau jeu. Dans ces conditions, le Front national est prêt à jouer ce jeu.

Je ne pense pas – d'ailleurs, les tribunaux l'ont prouvé à plusieurs reprises – être antidémocrate. Je pense que ceux qui nous empêchent de prendre la parole le sont. Dorénavant, nous nous intitulerons "démocrates démocratiques pour la démocratie". Ce sera l'opposition du Front national à laquelle vous aurez à faire face pendant cinq ans.

**Mme la Présidente** – La parole est à M. Crucke.

**M. Jean-Luc Crucke (MR).** – Madame la présidente, madame la ministre-présidente, n'en déplaise à M. Feret, nous ne parlons heureusement pas le même langage. Dieu me garde, même si je n'y crois pas, de jamais parler ce langage.

*(Protestations de M. Feret)*

Monsieur Feret, je ne vous ai pas interrompu, même si j'en avais l'envie. Mais je le ferai à l'avenir puisqu'on peut se demander si, face à vous, il faut soit quitter les bancs – ce qui est une manière honorable de réagir – soit y rester. J'ai opté, comme d'autres, pour cette seconde possibilité. Madame la ministre-présidente, je vous rends hommage pour le courage que vous avez à rester en face d'un tel personnage. S'il n'en reste qu'un à vos côtés, je serai celui-là.

Je vais vous parler de la fonction publique et du sport.

Je serai assez bref à propos de la fonction publique car je pense que la déclaration gouvernementale ne dit pas grand-chose à ce sujet, si ce n'est que vous voulez créer une administration moderne, ouverte, simplifiée et efficace. Nous

sommes d'accord avec cet objectif. Les derniers ministres compétents pour la fonction publique, MM. Demotte et Dupont, n'avaient pas réussi à le faire. Il reste donc du travail et nous pourrions vous aider à le réaliser.

Je suis davantage inquiet quant à la direction que vous souhaitez faire prendre à cette nouvelle administration. On parle de nouvelles structures transversales, d'évaluation, de cellules stratégiques, de groupes de travail. Je ne sais pas si cela est cohérent avec une simplification administrative mais nous jugerons.

Lorsqu'il a évoqué le sujet, M. Cheron a dit : « il faut attendre lundi ». Il faut effectivement attendre car la fonction publique, c'est pour l'essentiel l'enseignement. Je voudrais donc déjà être lundi ou être une mouche dans votre gouvernement pour savoir comment les compétences vont être réparties et qui sera chargé de ce dossier délicat. Nous reviendrons donc sur la fonction publique.

M. Eerdekens est malheureusement absent mais je suis sûr que vous lui rapporterez mon propos. On parle beaucoup de transversalité à propos du sport. Je pense que s'il y a bien un domaine où l'on pouvait s'attendre à une telle transversalité ainsi qu'à l'existence d'un seul ministre compétent, c'était bien pour le domaine sportif. J'ai d'ailleurs lu dans le programme que le cdH revendiquait un seul ministre des sports pour la Communauté française et la Région wallonne. Ce n'est pas le cas. C'est donc partie perdue. Mais cette revendication pourrait peut-être revenir à l'ordre du jour. Je crois en effet que vous avez raison de dire qu'elle est légitime et qu'il faudrait effectivement concentrer entre les mains d'un seul ministre les compétences communautaires et régionales relatives aux sports.

**M. Marcel Cheron (ECOLO).** – Il s'agit là d'un terrain impraticable !

**M. Jean-Luc Crucke (MR).** – Terrain impraticable, en effet, voire, pour certains, compétence à ne pas pratiquer. La gestion des infrastructures sportives restera donc attachée à la Région wallonne et la science sportive à la Communauté française, science que certains doivent d'ailleurs y pratiquer. À l'avenir, nous aurons donc peut-être davantage de transversalité.

J'en viens à ma deuxième observation relative au sport. J'ai cru comprendre que nous poursuivions dans la lignée des « chantiers du sport » qu'avait lancé, à grand fracas de publicité, le ministre Demotte. Il faut croire que ces chantiers n'ont pas suffi ou n'ont pas apporté les réponses

voulues puisque l'on va maintenant poursuivre par une autre lecture, plus approfondie celle-ci, en comité interministériel ou en commission mixte dans lesquelles les mêmes acteurs – sportifs et enseignants – vont se retrouver. Cet état de choses est peut être dû au fait que, tant que l'on discute et que l'on négocie, on s'occupe pas des problèmes en question. Je ne sais pas si telle en était l'intention, mais je me demande pourquoi on a créé des "chantiers des sports" pour en arriver maintenant à devoir mettre sur pied ces commissions et conférences. À ce rythme, il arrivera un jour où la Communauté française recevra la médaille de la Communauté ayant produit le plus de rapports théoriques sur la pratique du sport, mais sera malheureusement celle qui compte le moins de sportifs de haut niveau présents dans les compétitions internationales, Jeux Olympiques inclus. C'est d'autant plus malheureux que je lisais il y a quelques jours encore que la fédération sportive de hockey, la seule qui nous ait amené des médailles et dans laquelle figurent de nombreux francophones, est également la seule qui a décidé de ne pas faire appel aux subventions communautaires. Elle est restée totalement fédérale. Je ne dis pas que c'est un exemple à suivre mais le cas existe et vaut la peine d'être étudié.

Venons-en aux Jeux Olympiques de 2016. Durant la campagne électorale et les dernières semaines écoulées, les uns et les autres ont affirmé que l'organisation de ces Jeux devait être dévolue à Bruxelles, ou tout au moins qu'il fallait tout faire pour que Bruxelles puisse se réserver une place dans l'organisation de ces Jeux. Suivant une même dialectique, il était dit que la Communauté française se devait d'être le partenaire privilégié de Bruxelles car il était inimaginable qu'une communauté importante comme la nôtre ne soit pas l'élément moteur, conjointement avec Bruxelles de cette réussite olympique. Cependant, je ne vois nulle mention de ceci dans la déclaration gouvernementale et je ne pense pourtant pas en avoir bâclé la lecture. Pas une ligne sur les Jeux Olympiques de 2016 ! Bien sûr, on pourrait se dire que nous avons encore le temps mais je pense que c'est réellement maintenant qu'il faut commencer ce projet. Je pensais que les propos du baron Rogue lors de son intervention au Sénat avaient atteint les oreilles des négociateurs mais il semble que cela n'ait pas été le cas. Le baron Rogue appelait les Communautés à faire ce pas et nous rappelait que, depuis 1984, les Jeux Olympiques, où qu'ils aient été organisés, avaient systématiquement engendré un bonus budgétaire. Dans les conditions que nous connaissons, cela me semblait être une information digne d'intérêt. Ce qui m'attriste encore plus est que, si on se donne la peine de lire la

déclaration du gouvernement de la Communauté flamande, on peut constater qu'elle contient un paragraphe bien ciblé sur ces mêmes Jeux. L'hypothèse d'organisation d'un tel projet exclusivement dans la partie néerlandophone du pays est même évoquée. Je pense qu'il faut réagir.

Il faut répondre car il est impossible de le faire sur le plan théorique et, sur le plan pratique, cela pourrait être catastrophique pour l'image que nous devons défendre.

Une autre idée que vous développez dans votre déclaration gouvernementale est celle de l'École des sports. Je me suis laissé dire – sans doute s'agit-il de rumeurs venant des bancs socialistes – que cette école a déjà trouvé domicile à Charleroi. Je ne veux pas me mettre à dos le ministre-président du gouvernement wallon mais j'estime qu'il ne s'agit pas d'une bonne idée car elle rate sa cible. Notre pays et la Communauté française disposent, monsieur le ministre, d'universités et de hautes écoles de talent. Plutôt qu'élaborer une nouvelle structure de plus, il serait préférable de créer des synergies afin qu'on puisse y trouver le substrat pour une École des sports. Peut-être est-ce votre intention et il se peut que ceux qui affirment qu'elle s'implanterait à Charleroi se soient complètement trompés ou aient mal lu la déclaration gouvernementale. C'est donc peut-être la coordination que vous nous annoncez.

On a également évoqué dans cette déclaration l'École des cadres sportifs. Cette idée ne me plaît pas plus que l'École des sports. J'ai d'ailleurs du mal à comprendre son financement assez hypothétique : on fait appel à l'ADEPS, aux autres niveaux de pouvoir et au privé. Ce matin, notre chef de groupe a lourdement insisté sur ces financements.

Si je n'approuve pas cette idée, c'est parce que, lorsqu'on parle d'École des cadres sportifs, il s'agit essentiellement des cadres des fédérations sportives, celles qui, sur le terrain, font fonctionner l'ensemble de la machine sportive et éducative. Ce ne sont ni M. Dialo ni mon ami Jeholet, l'un étant un boxeur émérite, l'autre président de la fédération sportive de la pêche, qui me démentiront. Une École des cadres sportifs pour deux fédérations aussi différentes n'aurait aucun sens. Grâce à des subventionnements adéquats, il faut permettre aux fédérations, voire les obliger, à faire de la formation. C'est ainsi que vous pourriez leur être utile et non en créant ce « grand machin » que serait l'École des cadres sportifs que vous serez certainement appelé à inaugurer, monsieur le ministre. Je ne pense pas que telles sont les attentes des gens de terrain.

La Communauté française va tout faire pour

promouvoir l'émergence de nouveaux champions, l'élite sportive. C'est une très bonne idée à laquelle je souscris mais, tout en voulant promouvoir ces nouveaux champions, vous oubliez un peu – même si ce n'est pas nécessairement de la compétence de la Communauté française – la reconversion des anciens champions, même s'ils ne sont pas très nombreux chez nous. Vous pourriez en faire des ambassadeurs qui se rendraient dans les écoles, les fédérations et devant les jeunes pour leur donner un exemple sportif. Ce serait peut-être plus utile que de nombreux projets ou propositions de décret que nous serions amenés à voter. Cela ne me paraît pas non plus ruineux étant donné leur nombre restreint. Cela leur permettrait de valoriser leur carrière tout en gardant un souvenir pour la postérité.

Le dernier élément de la déclaration gouvernementale que je voudrais soulever est le dopage. Il ne se passe pas un jour sans que les journaux ne nous rapportent les ravages provoqués par le dopage et pas seulement parmi les élites sportives.

Il se manifeste aussi à des échelons les plus anonymes du sport où l'amateurisme semble toujours être la règle. Fréquentez les halls sportifs et vous verrez que l'on y use de certains produits dont on n'imagine pas le danger.

Vous dites dans votre déclaration vouloir mener une campagne d'information auprès des jeunes et des élèves. Cette idée n'est pas révolutionnaire mais il est toujours intéressant d'informer les jeunes sur les risques du dopage. On pourrait d'ailleurs faire de même auprès des clubs et de l'ensemble de la population.

Il ne faut toutefois pas se tromper de débat. Il faut aussi oser dire que cette information est totalement insuffisante. J'admets que toutes les mesures ne dépendent pas de la Communauté française mais puisque le parti socialiste se trouve à tous les étages du pouvoir, il devrait vous être possible d'agir plus que d'autres de manière transversale.

Pour lutter contre le dopage, il faut d'abord uniformiser la lutte antidopage dans l'ensemble du pays et ne pas conserver des législations à ce point différentes qu'il est possible de passer dans les interstices. Il faut former les cadres, les dirigeants, les entraîneurs sur les risques qu'ils courent et font courir à ceux qui se dopent. Il faut promouvoir un cadre éthique, un code de conduite qui serait remis aux jeunes qui, pour la première fois, s'inscrivent à un club. Il faut aussi aggraver les peines encourues par ceux qui prescrivent ces produits et ceux qui les fournissent. Cette action ne relève pas uniquement des compétences de la Communauté fran-

çaise mais vous avez un rôle à jouer dans l'information à donner aux différents échelons de pouvoir.

En conclusion, madame la ministre-présidente, je regrette de ne pas avoir retrouvé dans votre texte ce que j'avais lu dans certains programmes, à savoir le « pass-sport » et le chèque-sport pour les familles défavorisées. Il faut en effet reconnaître que certaines familles n'ont plus accès au sport parce qu'elles ne peuvent payer une affiliation ou un droit d'entrée. La généralisation du tiers temps pédagogique est évoquée mais partiellement. L'évaluation annuelle de la santé des enfants de six à dix-huit ans – et non pas simplement à la fin de la sixième primaire – ne se retrouve pas dans votre programme. S'agit-il d'un oubli de votre part ? Sincèrement, je ne le pense pas. Je pense qu'il s'agit plutôt d'une porte que vous avez voulu ouvrir à la démocratie, afin de permettre à l'opposition démocratique... (*Le Front national quitte l'assemblée.*) Vous voyez qu'il suffit que je prenne la parole pour que le Front national nous quitte...

**Mme la Présidente.** – Monsieur Crucke, puis-je vous demander de conclure, sinon nous ne pourrions tenir l'engagement que nous avons pris de voter vers 16 heures 30 ? Compte tenu du nombre d'intervenants qu'il nous reste à entendre, il faudrait que chacun limite son intervention afin que tous les orateurs inscrits aient l'occasion de s'exprimer.

**M. Jean-Luc Crucke (MR).** – Madame la présidente, je comptais conclure mais je ne peux m'empêcher de vous dire, avec toute l'amitié que j'ai pour vous et surtout avec tout le respect que je vous dois, que nous sommes tous des parlementaires élus et que notre rôle est de prendre la parole dans une assemblée, parfois longuement. Le jour où vous nous empêcherez de le faire, où vous limiterez notre temps de parole, vous ferez le jeu de ceux qui ont quitté cette salle. Je vous demande donc, en tant que présidente, de respecter le seul travail que l'opposition peut faire démocratiquement : prendre la parole ici.

**M. Marcel Cheron (ECOLO).** – Votre groupe est représenté à la conférence des présidents et quand un engagement y est pris, il vaut pour tout le monde.

**M. Jean-Luc Crucke (MR).** – Si le rapport que j'ai reçu de la réunion de la conférence des présidents est conforme à ses débats – et il n'y a pas de raison qu'il ne le soit pas –, le temps de parole par groupe n'a pas été limité. Je ne pense donc pas excéder le temps de parole dévolu au groupe MR. Vous nous entendrez encore durant les semaines et

mois à venir ; il y va de la démocratie. Vous nous permettrez sans aucun doute de présenter autant de propositions de décret que d'idées que la déclaration gouvernementale n'a pas retenues.

**Mme la Présidente.** – La parole est à Mme Schepmans.

**Mme Françoise Schepmans (MR).** – Madame la présidente, mesdames et messieurs les ministres, chers collègues, c'est évidemment avec la plus grande attention que j'ai pris connaissance de la déclaration de politique communautaire. Notre chef de groupe, Françoise Bertieaux, s'étant exprimée longuement ce matin au sujet de cette déclaration, mon intervention se concentrera sur deux sujets dans lesquels j'ai pu m'investir et que je compte suivre durant cette législature : l'apprentissage des langues étrangères et la citoyenneté. Devant la généralité de vos propos, madame la ministre-présidente, il s'agit surtout de vous demander des précisions.

Concernant l'apprentissage des langues étrangères, signalons à la nouvelle équipe gouvernementale que voici près d'un an, notre parlement a voté un important décret visant à lever les principaux obstacles au développement de l'enseignement en langue d'immersion dans l'enseignement fondamental. Je suis donc rassurée d'entendre que l'enseignement immersif bénéficiera sous cette législature du soutien du Gouvernement.

À l'inverse, rien n'a été dit sur les véritables défis auxquels est confronté ce type d'enseignement. J'en citerai trois. D'abord, aujourd'hui encore, l'apprentissage de type immersif est le fruit d'initiatives individuelles. Certaines autorités communales décident de mettre en place, avec l'aide du corps enseignant, une ou plusieurs classes d'immersion linguistique. C'est le cas, par exemple, à Frasnès-lez-Anvaing, où notre collègue, le député bourgmestre Jean-Luc Crucke et son équipe ont été parmi les premiers à se lancer dans ce projet.

Ainsi, à l'occasion d'un colloque qui s'est tenu il y a quelques mois en nos murs, les bourgmestres et échevins des communes concernées ainsi que les enseignants et les experts universitaires qui suivent ces projets ont tous plaidé en faveur d'un soutien pédagogique. Il s'agit de les aider à organiser de manière coordonnée et efficace un type d'enseignement qui, certes, suscite un engouement de la part des parents mais qui ne s'improvise pas. Actuellement, il n'existe au sein de la Communauté française aucun matériel pédagogique, aucun suivi réglementaire organisé. Or, le nombre de ces classes d'immersion ne cesse d'augmenter sans que toutes les garanties de qualité ne soient nécessairement remplies. Le gouvernement va-t-il



développer un pilotage d'une méthode qui fait aujourd'hui ses preuves et mérite d'être développée dans les meilleures conditions ? En tout cas, c'est ce qui a été défendu dans le programme présenté par les différents groupes politiques à l'occasion des élections.

Ensuite, vu le nombre d'écoles fondamentales qui ont ouvert ces dernières années une classe d'immersion, il est grand temps d'adapter le réseau secondaire à l'accueil de ces jeunes qui auront acquis une connaissance approfondie d'une langue étrangère depuis six, voire sept ans. Le précédent ministre de l'enseignement secondaire avait pris un certain nombre de dispositions. Quelles mesures générales comptez-vous prendre afin que les résultats obtenus à l'école primaire ne se perdent pas rapidement ?

Enfin, alors que le précédent gouvernement a assoupli le niveau de connaissance de la langue française imposé aux locuteurs natifs qui enseignent dans les classes d'immersion, cette mesure reste inapplicable en Région bruxelloise. En effet, à Bruxelles, l'emploi des langues dans l'enseignement est toujours régi par la loi fédérale. Celle-ci requiert une connaissance approfondie de la langue de l'école, même pour enseigner une autre langue. Or, dans votre déclaration de politique communautaire, vous annoncez que la spécificité de l'enseignement en Région de Bruxelles-Capitale sera respectée en matière d'enseignement du néerlandais. Comment comptez-vous y prendre, sachant que cette matière continue à ressortir aux compétences de l'État fédéral ?

En outre, l'enseignement immersif n'est pas la seule voie pour améliorer l'apprentissage des langues. Dans votre déclaration, vous citez d'autres mesures parmi lesquelles notamment l'avancement de l'âge d'apprentissage d'une deuxième langue. Commencer dès la première primaire serait en effet une mesure judicieuse. La Communauté flamande vient de voter un décret permettant aux écoles qui le souhaitent de l'organiser. Avoir cette même ambition en Communauté française est louable. Encore faut-il en avoir les moyens financiers.

Ce sera possible si votre gouvernement en fait une priorité. Le problème, c'est qu'il y a beaucoup de priorités dans votre déclaration gouvernementale. Aussi serai-je particulièrement attentive à ce que celle-ci soit mise à exécution.

J'ai aussi été étonnée que vous comptiez revenir à la vieille méthode des émissions scolaires d'apprentissage via la RTBF. Cette idée date des années 1960-1970, c'est-à-dire d'une époque où l'on ne jurait que par la télévision, comme d'autres

aujourd'hui voient dans Internet la solution à tout. En revanche, la déclaration ne comporte guère de mesures de bon sens, simples à mettre en œuvre et peu coûteuses, comme l'intégration des compétences en langues modernes parmi les matières du certificat d'études de base. Par ailleurs, la méthode d'éveil aux langues, qui a été défendue par l'ancien ministre de l'Éducation fondamentale, sera-t-elle poursuivie à l'école primaire ?

Pour terminer avec l'apprentissage des langues, vous parlez systématiquement d'une deuxième langue nationale. Devons-nous conclure qu'il ne sera bientôt plus possible de choisir l'anglais comme première langue moderne ou que vous incluez celui-ci parmi les langues nationales ?

Pour ce qui est de la citoyenneté, à l'heure où l'intolérance reprend tristement vigueur, il est fondamental que notre démocratie réaffirme avec force et détermination ses valeurs universelles qui reposent notamment sur les droits de l'homme, l'égalité et le respect de l'État de droit. À cet égard, je note avec satisfaction vos engagements à l'égard de l'école et plus particulièrement celui visant à « permettre des actions communes – en faveur de la citoyenneté – aux différents cours philosophiques ». J'attends néanmoins de voir comment cela se concrétisera. Les maîtres et professeurs concernés seront-ils formés à cet effet ? Qui élaborera le contenu de ces cours communs ? Devant tant d'imprécision, je crains que cela ne relève du vœu pieu.

En outre, l'apprentissage de la citoyenneté et la promotion des valeurs démocratiques ne peuvent se contenter de déclarations. Il nous faut un projet politique qui réaffirme sans concession les fondements de la société démocratique. Par conséquent, il ne s'agit pas de flatter les différences – ce mot revient souvent dans la déclaration – mais bien de construire un projet fondé sur un corpus de valeurs communes qui traversent et transcendent ce qui nous sépare.

Nouveaux arrivants ou Belges depuis plusieurs générations, croyants ou pas, hommes ou femmes, nous sommes évidemment riches de notre diversité. Échangeons donc cette richesse, comme vous le préconisez, mais veillons également à partager un avenir commun, sans distinctions ni différences. Accepter l'autre, c'est important ; travailler ensemble, c'est fondamental. Or, ce deuxième aspect ressort peu de votre déclaration qui est riche en diversité, mais pauvre en cohésion.

Enfin, certaines mesures annoncées méritent quelques éclaircissements.

Vos « projets pilotes d'échange entre des éta-

blissements scolaires dont les publics sont d'origines sociales et culturelles différentes » seront-ils organisés dans les différents réseaux, y compris le libre subventionné, ou seront-ils le seul fait de l'enseignement de la Communauté française ou de l'enseignement libre subventionné ?

Établirez-vous des lignes directrices en matière de subvention des actions et initiatives socioculturelles ? Comment ferez-vous pour éviter le saupoudrage, les doublons avec les autres niveaux de pouvoirs subsidiaires et la réelle portée des projets ? En d'autres mots, doit-on s'attendre à dépenser beaucoup d'argent pour peu de résultats ?

Dans les deux domaines que je viens d'aborder, les imprécisions et les lacunes sont multiples, à commencer par la façon dont vous financerez vos engagements. Certes, aujourd'hui, vous avez choisi la voie de la facilité : beaucoup de promesses et de priorités. Les lendemains risquent d'avoir l'amertume de la désillusion. Je ne manquerai pas de vous le rappeler.

**Mme la Présidente.** – La parole est à M. Neven.

**M. Marcel Neven (MR).** – Madame la présidente, madame la ministre-présidente, mesdames les ministres, monsieur le ministre, chers collègues, comme M. Cheron et d'autres collègues, je voudrais rappeler que le rôle de l'opposition est de s'opposer. Les écologistes, qui ont "un pied dehors et un pied dedans", n'apprécient certainement pas beaucoup cette formule !

*(Interruption de M. Cheron) (Brouhaha)*

Mon intention était donc bien de m'opposer, d'autant plus que mon parti a été rejeté dans l'opposition de manière particulièrement injuste, après avoir, dans le cadre des compétences qui furent les nôtres à la Communauté française, donné un exemple de bonne gestion, notamment grâce à M. Hazette qui eut la responsabilité de l'enseignement secondaire. Notre gestion n'a guère suscité de contestations. Tant les professeurs que les étudiants passèrent cinq années dans leurs écoles, ce qui n'avait pas été le cas précédemment et cela, faut-il le dire, non sans raison.

Pourtant, après lecture de la déclaration de politique communautaire, en tout cas pour la partie consacrée à l'enseignement obligatoire, mes réactions sont loin d'être totalement négatives. Je n'irai pas jusqu'à affirmer que je me suis trouvé devant un texte dont le MR aurait pu assumer la responsabilité totale. Il n'empêche : dans les grandes lignes, cette partie de la déclaration gouvernementale est conforme à la politique menée par le gou-

vernement précédent. Dans certains cas, elle ne fait que reprendre des décisions déjà prises. Dans d'autres, les mesures envisagées sont la conséquence logique de décisions prises par le dernier gouvernement. Vous l'admettez d'ailleurs, "le gouvernement n'entend pas faire table rase des réformes initiées ces dernières années".

Le cdH participe aujourd'hui au pouvoir avec le PS et, dans un grand nombre de matières, je constate avec plaisir qu'il approuve désormais ce qu'il critiquait hier. Mais d'aucuns l'avaient dit il y a bien longtemps : "Paris vaut bien une messe". Pour le cdH, ce sera cependant une messe basse tant ses attributions seront limitées. Pas de ministre-président : zéro sur trois. Pas de présidence d'assemblée : zéro sur trois

*(Interruption de Mme Corbisier.)*

Bref, si je peux marquer mon accord sur une partie importante du contenu de la déclaration gouvernementale, qui se situe dans le prolongement de l'action du gouvernement précédent, j'ai cependant quelques questions à poser, voire certaines interrogations quelque peu inquiètes.

Les deux points forts que vous avez mis en évidence, madame la ministre-présidente, sont conformes aux fondements de la politique du MR.

D'une part, vous soulignez l'importance des matières de base, particulièrement au début de l'enseignement fondamental, à savoir la lecture, l'écriture, le calcul. Nous avons exactement le même point de vue. Ce sont les matières que le ministre Nollet, dans son fameux projet de décret ayant pour objet d'interdire les devoirs, voulait soustraire au travail à domicile ou aux écoles de devoirs. Ce sont aussi les matières dont, par voie d'amendement, nous avons contribué à permettre de renforcer l'apprentissage en dehors de l'école.

D'autre part, vous avez également mis en évidence la nécessité de revaloriser les enseignements qualifiants, notamment l'enseignement technique et professionnel. C'est également un des points de prédilection de l'action menée pendant cinq ans par Pierre Hazette.

L'objectif est de renforcer la qualité et l'équité par l'efficacité de l'organisation. Une petite mise en garde, un écueil à contourner : l'équité ne peut s'obtenir au détriment de la qualité. En bout de course, les plus défavorisés socialement seraient moins bien formés tandis que les plus favorisés trouveraient des substituts par d'autres canaux moins accessibles à tout le monde.

Il faut cependant être conscient que la recherche de la conjonction de la qualité et de

l'équité a un prix. Je pense personnellement qu'il faut le payer.

En outre, une des méthodes mentionnées pour atteindre ces objectifs – que j'ai toujours défendue dans ce parlement – consiste à partir de l'expérience des acteurs de terrain.

Je voudrais formuler quelques réflexions sur le recentrage de l'enseignement et les savoirs de base.

J'apprécie votre volonté d'empêcher l'organisation de classes de plus de 20 élèves dans le fondamental. Le problème est toutefois plus complexe qu'il n'y paraît. Aujourd'hui, un élève générant 1,2 période, les classes devraient compter en moyenne 20 élèves puisqu'il faut 24 périodes pour créer un emploi d'instituteur. Il faut cependant deux périodes supplémentaires pour le maître d'éducation physique. L'effort ne serait donc pas exceptionnel si une classe de 20 élèves n'était, en fait, que la moyenne. En effet, le hasard peut faire que l'on compte une classe de 15 élèves et une de 25. Voilà donc une première difficulté.

Mais dans les petites implantations existe un problème bien plus grave : en dessous de 116 élèves, l'octroi du capital-périodes est faussé par l'existence de seuils ; 25 élèves donnent droit à un instituteur, 26 à deux, 44 à deux, 45 à trois et ainsi de suite.

Cette situation, que je dénonce vainement depuis l'époque de Mme Onkelinx, rend la vie impossible aux instituteurs, tant pendant l'année scolaire que pendant les vacances durant lesquelles la chasse à l'élève est organisée.

Je relève encore que vous souhaitez assurer le pilotage par des formes d'évaluation externe systématique en français. Le MR ne peut que se réjouir de cette intention. Nous nous prononçons depuis longtemps en faveur de l'introduction d'un examen commun à tous les réseaux et à toutes les écoles d'un même type en fin d'études primaires et secondaires, de manière à disposer d'un outil d'évaluation objectif du niveau des connaissances. En revanche, cette idée fut loin d'être partagée par certains de nos partenaires sous le gouvernement précédent. Je constate donc ici une évolution positive.

Les cours d'adaptation à la langue de l'enseignement seront évalués et une adaptation sera possible. Je vais vous en conseiller une : donner le droit de comptabiliser les enfants dont les parents, tout en étant belges, s'expriment difficilement dans notre langue. Ils sont de plus en plus nombreux.

Vous préconisez également l'organisation d'un

parcours pédagogique différencié au premier degré.

Je vous rappelle que la seule tentative sérieuse en la matière fut l'œuvre de Pierre Hazette, qui a permis d'organiser une deuxième année différente pour ceux qui n'ont pu suivre, de manière satisfaisante, la première année de l'enseignement secondaire.

J'ai cependant trois interrogations critiques à formuler en la matière.

Premièrement, lorsque vous envisagez les basins scolaires, je peux marquer mon adhésion si l'objectif est de ne pas multiplier des sections coûteuses dans des écoles voisines et, au contraire, d'offrir un choix plus vaste. En revanche, je suis plus que réticent s'il s'agit de limiter la liberté de choix des parents, particulièrement dans l'enseignement général, où les options proposées sont moins disparates. Pourriez-vous me dire que cette limitation de la liberté n'est pas en cause ?

Deuxièmement, il existe plusieurs méthodes pour apprendre à lire. Les analyser ? Oui, mais en imposer une me paraît contraire à l'autonomie pédagogique tant des pouvoirs organisateurs que des enseignants : on est plus efficace lorsqu'on domine une méthode, mais chacun ne domine pas les mêmes méthodes.

Troisièmement, à propos de la mise en œuvre d'un tronc commun jusqu'à la fin du 1er degré, s'agit-il de faire bénéficier tous les élèves des mêmes apprentissages de base, tout en leur donnant le choix de cours optionnels, ou bien voulez-vous imposer exactement les mêmes cours à tous les élèves, sans tenir compte ni de leurs aspirations, ni de leurs goûts, ni de leurs qualités personnelles ? Avez-vous réalisé que, ce faisant, vous risquiez de présenter davantage encore qu'aujourd'hui les cours techniques comme des cours de relégation ?

En ce qui concerne l'utilisation accrue des manuels scolaires, point n'est besoin de rappeler l'importance que le MR accorde à ce problème. C'est l'enseignement rénové qui, au début des années 70, avait porté un coup très dur à leur utilisation. Il est temps de revenir au manuel et nous en défendons le principe depuis longtemps. Si l'instauration d'un fonds de prêt des manuels scolaires n'est pas à rejeter, bien que jadis des solutions locales propres à chaque établissement aient existé, le plus difficile à mon sens, sera de trouver des auteurs en plus grand nombre. Si les moyens sont disponibles, ne conviendrait-il pas d'encourager les candidats ? Quant à l'évolution de l'applicabilité des socles de compétences, je répète que je crains le ni-

vement par le bas. L'objectif doit être d'élever le niveau de chacun.

Enfin, pour ce qui est de l'apprentissage des langues – Mmes Schepmans et Bertiaux se sont déjà exprimées –, je rappelle que le MR a toujours défendu une politique volontariste en la matière. Il est partisan de l'immersion linguistique, tout en reconnaissant que jusqu'ici, l'engagement des professeurs n'est pas chose facile. Cependant, nous ne croyons pas opportun d'améliorer la formation des instituteurs en matière linguistique. À chacun son métier ! Nous pensons que le recours à des spécialistes est préférable.

J'en viens à la revalorisation des enseignements qualifiants. À nouveau, force est de reconnaître que les idées du MR défendues par Pierre Hazette pendant ces cinq dernières années, en matière de revalorisation des filières techniques et professionnelles, semblent trouver un écho largement positif. Je me permets de rappeler quelques mesures prises, comme la « vitrine des métiers », le rééquipement des filières techniques et professionnelles, le décret sur la formation en alternance, la semaine en immersion, l'adoption de 172 nouveaux profils de qualification. Cette revalorisation – ai-je encore besoin de le rappeler ? – figure dans les priorités de notre programme. Si la création d'un service d'aide à l'orientation n'est pas à rejeter en soi, on peut cependant se demander si un gouvernement qui veut faire de l'efficacité une de ses priorités, ne serait pas mieux inspiré en rationalisant ce qui se fait actuellement et en confiant ce service à une structure déjà en place. Cela coûterait moins cher et serait probablement plus efficace.

La collaboration avec les Régions me paraît un point important de la déclaration. Elle se fera essentiellement dans le domaine des enseignements techniques et professionnels, en promotion sociale et dans l'enseignement en alternance. L'objectif est de démultiplier efficacement l'enseignement et d'améliorer le lien avec le monde du travail. Les gouvernements devraient cependant conserver la fonction d'éducation. L'objectif est bon mais je voudrais faire une mise en garde : l'éducation doit rester une compétence communautaire, attention au détricotage ! De vieux démons subsistent. La tendance visant le retrait des matières de l'enseignement de la Communauté existe chez vous, pas chez nous. Il ne faudrait pas la réveiller !

En ce qui concerne la promotion de l'apprentissage par modules capitalisables, l'idée me paraît intéressante mais, une fois de plus, je tiens à insister sur le fait que le niveau d'exigences ne peut être revu à la baisse. Je ne peux qu'approuver la

volonté du gouvernement de poursuivre la politique initiée par Pierre Hazette en vue d'améliorer l'équipement dans les filières qualifiantes. Celle-ci fut dans un premier temps rendue possible par un accord de coopération avec la Région wallonne. Rappelons que le décret du 28 avril 2004, qui a été défendu par Pierre Hazette, permet à la Communauté française la poursuite de ce rééquipement jusqu'en 2010 sur fonds propres, la Région wallonne n'étant pas encline à poursuivre dans la même voie.

L'innovation se situe dans la création du « diplôme du vécu ». Les qualités et les connaissances d'un travailleur ne découlent pas exclusivement de la formation scolaire ; l'expérience professionnelle peut aussi être un moyen de se former et de développer des compétences recherchées sur le marché de l'emploi. Mais il ne faut pas non plus qu'elle soit un leurre ; n'importe quelle expérience professionnelle ne peut déboucher sur la détention d'un diplôme ou sur un certificat de qualification. Répondre à un manque de qualification en abaissant le niveau d'exigence ne fera jamais que renforcer les inégalités. Nous ne disons pas non mais nous attirons l'attention sur l'importance des balises.

La déclaration propose également une meilleure adaptation de l'offre de formation et d'enseignement qualifiant au marché du travail. C'est primordial, l'objectif d'un étudiant étant de trouver rapidement un emploi de qualité. Il s'agit d'une priorité du MR mais nous pensons qu'il faut garder à l'esprit que l'enseignement doit toujours offrir une formation suffisante pour ne pas limiter les possibilités d'embauche. Nous nous félicitons que le PS, naguère peu réceptif à cette adaptation, la défende aujourd'hui.

La déclaration rappelle à juste titre que les enseignements techniques et professionnels ne peuvent être des filières de relégation et que la coexistence entre enseignement général et enseignement technique et professionnel n'est pas interdite. Le mot utilisé me laisse quelque peu rêveur ; la coexistence est d'application depuis longtemps et va dans le sens de l'hétérogénéité. Plus surprenant encore, le gouvernement imposera un équilibre entre les filières et fixera les conditions minimales de fréquentation des filières techniques et professionnelles. Y a-t-il un risque de voir fermer certains établissements si cet équilibre n'est pas atteint ?

Dans le chapitre consacré à l'amélioration de l'organisation et de la régulation et du pilotage, j'ai noté avec satisfaction quelques propositions conformes aux politiques préconisées par le MR. Le gouvernement incitera la commission de pilotage à systématiser les procédures d'évaluation ex-

terne, en cohérence avec les méthodes des enquêtes internationales. Bravo pour ce revirement, Pierre Hazette a été convaincant ! Cependant, veillez à ne pas trop dépendre du résultat de ces enquêtes. Il est reconnu que la commission de pilotage a un rôle majeur à jouer dans l'amélioration de la qualité de notre enseignement. Pierre Hazette avait déjà augmenté les moyens humains mis à sa disposition sur la base d'un rapport établi par celle-ci. Il est également reconnu que les enseignants doivent jouir d'une certaine autonomie dans la mise en œuvre des programmes. Le gouvernement devra veiller à limiter la concurrence entre établissements, source d'improductivité. « Toute action d'information qui s'apparentera à de la réclame sera interdite », est-il dit. Il n'est toutefois pas précisé comment ce but sera poursuivi, ni quelles sanctions éventuelles seront appliquées. Enfin, la simplification administrative sera de mise. Il est temps !

Dans le chapitre consacré à l'école au cœur de la société, je constate une fois de plus que l'action de Pierre Hazette n'est pas contestée. Le gouvernement s'inscrit ni plus ni moins dans le plan général de lutte contre la violence scolaire, adopté en 2003. Lors des débats en commission, le cdH avait eu une attitude particulièrement critique et nous avait fait part de propositions alternatives « bien meilleures ». Aujourd'hui, rien. Tout est conforme aux dispositions prises par le gouvernement précédent. Le PS s'est montré convaincant avec le cdH. Tout y est : renforcement des équipes de médiation, mise en place d'équipes mobiles, cellule administrative de coordination des actions de prévention du décrochage scolaire et de la violence, développement de modules de gestion des conflits, centres de scolarisation et de resocialisation déconcentrés en quatre centres-relais. Voilà, monsieur Essen, maintenant vous y êtes, vous avez été convaincu ! Il est précisé que ce centre sera un service à gestion séparée et que le comité de direction sera composé paritairement. Tranquillisez-vous, madame la présidente, malgré l'emploi du futur, ce centre existe et se réunit déjà.

Il est également question de la psychomotricité dans ce chapitre. Deux heures ont été prévues pour chaque classe maternelle. Elles sont prévues mais pas encore accordées puisque nous en sommes toujours à deux heures par implantation, quel que soit le nombre de classes de l'implantation.

C'était la situation pour 2003-2004. C'est pratiquement la même chose en 2004-2005. Plus grave encore – et j'en avais déjà fait état sous la législature précédente –, la psychomotricité ne doit pas se concevoir comme un cours d'histoire de

l'enseignement secondaire que l'on dispense à raison de deux heures par semaine. C'est toute l'activité d'une école maternelle qui doit en être imprégnée. C'est chaque institutrice qui doit avoir reçu une formation. MM. Demotte et Nollet, gênés de ne pouvoir trouver une solution permettant de remédier à l'erreur du décret Onkelinx de juin 1998, fixant à 24 heures le nombre de cours des enseignants maternels alors que les enfants sont présents 26 heures, ont cru trouver dans la psychomotricité la solution. Hélas, non !

**Mme Anne-Marie Corbisier-Hagon (cdH).** – Vous n'avez pas voté ce décret ?

**M. Marcel Neven (MR).** – En 1998, nous ne l'avons pas voté. Ce n'est pas nous qui l'avons fait en 1998 !

**Mme Anne-Marie Corbisier-Hagon (cdH).** – Vous avez des oublis sélectifs !

**M. Marcel Neven (MR).** – En 1998, c'est vous qui l'avez voté.

Plus grave, le gouvernement mettra en œuvre un vaste plan général de rénovation des bâtiments scolaires. Un mécanisme particulièrement attentif sera mis en place. Depuis la loi de financement de 1989, c'est la catastrophe. Les fonds des bâtiments sont insuffisants et le refinancement ne permet pas de résorber le retard. Je considère personnellement que le problème des bâtiments aurait dû être une priorité. Or, je ne le trouve qu'en page 20.

*(Interruption de Mme Corbisier.)*

Nous avons trouvé l'argent tandis que vous, vous aviez raté le financement. Vous avez oublié que nous, nous l'avons obtenu ! S'il y a trop peu d'argent, c'est à cause de vous.

**Mme Anne-Marie Corbisier-Hagon (cdH).** – Vous critiquez un gouvernement qui essaie de réaligner ce que vous n'avez pas fait pendant cinq ans.

**M. Marcel Neven (MR).** – Nous avons trouvé l'argent qui doit nous permettre d'améliorer la situation. Vous ne l'avez pas trouvé quand vous étiez aux affaires. Je considère personnellement que le problème des bâtiments aurait dû être une priorité. Or, je ne le trouve qu'en page 20, discrètement caché dans un texte de 27 pages, consacré à l'enseignement obligatoire.

Enfin, mesure positive en matière de bâtiments scolaires, le programme de première nécessité et le programme de première urgence seront regroupés.

Dans le chapitre consacré aux acteurs, je note avec satisfaction que le gouvernement procédera à

la refonte, en un seul décret, des dispositions relatives à la formation en cours de carrière. Je me permets de signaler que celui consacré à l'enseignement secondaire ne pose pas de problème et a débouché sur l'Institut de formation en cours de carrière qui donne entière satisfaction.

Pour ce qui est des enseignants absents, je rappelle que le MR a proposé dans son programme de créer un pool de remplaçants pour les écoles fondamentales.

À propos de la lutte contre la pénurie d'enseignants, je rappelle une fois de plus que Pierre Hazette avait évoqué le problème, dès septembre 1999, mais qu'il a fallu deux ans à MM Demotte et Nollet pour s'en convaincre. Il faut dire que les syndicats les ont un peu aidés. J'ai réclamé de nombreuses fois sous les deux dernières législatures que le réseau de la Communauté française soit doté d'un statut par décret, alors que c'est toujours le vieil arrêté royal du 22 mars 1969 qui est d'application. Je ne dois donc pas me plaindre !

Quant au régime des fins de carrière, la décision prise sous le précédent gouvernement, le 7 avril 2004, fera l'objet d'un décret. Craint-on que les enseignants n'aient pas confiance dans le nouveau gouvernement ?

J'en arrive aux directions d'écoles. Je constate avec satisfaction qu'elles recevront progressivement une aide administrative par tranche de 500 élèves. J'ai cependant les plus grandes craintes quant au financement de la mesure. Le gouvernement aussi, semble-t-il, puisqu'il est question d'un plan pluriannuel.

Un décret dotera les directeurs d'un statut spécifique. Les conditions d'accès seront uniformisées entre les réseaux. Ici se pose à nouveau le problème de l'autonomie de l'enseignement subventionné. Celle-ci sera d'autant plus soulignée que la procédure pour octroyer les derniers brevets décernés dans l'enseignement de la Communauté française ne fut pas un modèle.

Pour ce qui est de l'enseignement spécialisé, je me félicite de ce que le décret voté en fin de législature permettra d'aller plus loin dans certains domaines, particulièrement celui de l'intégration. Rappelons cependant les conséquences catastrophiques d'une intégration ratée. La plus grande prudence s'impose donc.

Je voudrais encore dire quelques mots à propos de l'enseignement artistique à horaire réduit.

**Mme la Présidente.** – Rapidement, monsieur Neven !

**M. Marcel Neven (MR).** – Le paragraphe qui

lui est consacré manque d'ambition. Aucune mesure concrète telle que la réévaluation des examens d'aptitude ou l'autorisation du cumul des charges dans certaines circonstances n'est abordée.

Mais surtout, il n'est pas question de refinancement alors que les mesures de blocages existent depuis longtemps et alors que le décret voté sous la législation 95/99 est un véritable carcan. Et pourtant, on ne cesse de parler de synergies entre école et culture. Et pourtant, les académies sont des moyens d'ouvrir aux couches les plus défavorisées des horizons nouveaux tant dans le domaine de la musique, des arts de la parole, de la danse que des arts plastiques. Qui plus est, une collaboration était possible avec les nouveaux organes paracommunaux créés par le décret consacré à l'accueil extrascolaire.

Ma conclusion sera succincte.

Le programme de l'accord de gouvernement est proche, assez proche, de l'action du gouvernement précédent. On aurait pu, il est vrai, attendre un peu mieux dans certains domaines, compte tenu du refinancement de la Communauté française, dont il faut rappeler qu'il fut obtenu par un gouvernement MR-PS-ECOLO. Bien sûr, le PSC est venu apporter ses voix, il n'aurait plus manqué que cela ! Il était coresponsable de la désastreuse loi de financement de 1989.

Quoi qu'il en soit, nous sommes fiers d'avoir contribué à mettre sur pied des mesures durables qui produiront encore des effets après notre retrait du pouvoir.

Nous voterons négativement parce que, dans un certain nombre de domaines, nous sommes sceptiques et aussi parce que, disons-le franchement, il n'est pas normal qu'un parti, sous le prétexte d'avoir remporté les élections – il a gagné un siège, et encore, à la suite d'une manipulation d'un règlement imprécis – mais qui est finalement beaucoup moins important que le MR, se substitue à ce dernier pour poursuivre une tâche si bien entamée. Il est doté d'une force trop ténue, trop docile qui ne lui permettra pas de résister au PS lorsque ce dernier voudra abuser de sa supériorité numérique. Il prend le train en marche. . .

*(Interruption de M. Bayenet.)*

Douze sièges sur 25. Nous ne sommes pas au conseil communal de Visé et je crois que vous voyez mal les choses. Il prend le train en marche et il n'aura pas la force de défendre la qualité de notre enseignement, corollaire indispensable de l'équité.

(*Applaudissements.*)

**Mme la Présidente.** – La parole est à M. Miller.

**M. Maurice Bayenet (PS).** – Ah Richard ! Oui on l'a mis dehors, mais ce n'est pas nous !

(*Rires.*)

**M. Richard Miller (MR).** – Ah oui mais je vais y revenir !

Madame la présidente, Maurice Bayenet a eu la gentillesse de le rappeler, c'est la première fois que je prends la parole en tant que membre de l'opposition réelle, et pas simplement à l'intérieur.

(*Applaudissements et rires.*)

Je vais donc essayer de trouver le ton et veuillez m'excuser si, parfois, il n'est pas tout à fait approprié.

Mon intervention ne sera pas longue. Notre présidente de groupe ainsi que plusieurs de mes collègues du groupe MR ont déjà exprimé les motifs de l'opposition vigilante qui sera la nôtre à l'encontre des politiques qui sont soumises, madame la ministre-présidente, à l'approbation non pas de ce que vous avez souligné à plusieurs reprises dans votre discours et que l'on retrouve dans la déclaration, de votre gouvernement à son parlement, mais à l'approbation du parlement des francophones de Bruxelles et de Wallonie. Le parlement n'appartient pas au gouvernement, je pense même que c'est plutôt l'inverse.

Ensuite, le contenu même de la déclaration ne prête guère aujourd'hui, et c'est tout à fait normal s'agissant d'un texte de déclaration de politique communautaire, à une analyse très précise à laquelle nous procéderons au fur et à mesure de la concrétisation décrétable de ce que vous annoncez.

Je m'en tiendrai donc à quelques aspects.

Le premier, et croyez bien que mon intervention n'est pas celle d'un puriste, consiste à attirer votre attention, madame la ministre-présidente, sur l'instrument essentiel de notre démocratie qu'est la langue française, langue dans laquelle est – ou à tout le moins devrait être – formulée l'ensemble de votre déclaration. M. Cheron, avec l'expérience et le talent parlementaire qu'on lui connaît, a pointé à plusieurs reprises le travail accompli par sa collaboratrice, qui s'est amusée à souligner l'ensemble des *passerelles* et autres *synergies* qui ponctuent le texte.

Je souligne que celui qui s'adresse à vous aujourd'hui le fait non en qualité de puriste, mais en

tant que membre d'une assemblée dont la première compétence, par la loi spéciale d'août 1980, est la défense et l'illustration de la langue. Il ne s'agit pas simplement d'être attentif à l'esthétique et à la musique d'une phrase, mais d'être attaché au caractère profondément politique et porteur de débat de la langue que nous parlons, c'est-à-dire de l'expression de la liberté démocratique du citoyen. Or, pardonnez-moi de le souligner avec une certaine aigreur, des pans entiers de votre déclaration de politique communautaire sont écrits dans un jargon *sociologico-technocratique* d'autant plus déroutant qu'il est truffé d'expressions empruntées à ce que l'on appelle le politiquement correct.

On n'y compte plus le nombre de *passerelles*, de *synergies*, de *complémentarités*, de *centres décentrés*, de *gouvernance*, de *pactes associatifs*, de *contrats stratégiques*, de *task-force*, etc. M. Istasse a parlé tout à l'heure de *parentalité*. J'imagine, monsieur Istasse, que c'est la contamination qui vous a poussé à utiliser ce terme, contamination qui se répète *ad libitum*, voire *ad nauseam*, à travers quelques paragraphes du projet éducatif du gouvernement. On y trouve tellement de *passerelles*, de *ponts*, de *synergies* en tous sens et à tous niveaux, que l'on a parfois l'impression d'être dans ces dessins de Eischer où, lorsque l'on monte, on se retrouve pourtant au même niveau qui s'avère souvent être le plus bas.

Couper le citoyen de la compréhension des véritables enjeux, en vidant les mots et le langage de tout contenu, n'est pas nouveau, et vous atteignez parfois quelques sommets. Je ne résiste pas à l'envie de vous lire une phrase qui figure à la page quinze : « Le gouvernement s'engage, dans le cadre de son contrat stratégique pour l'éducation et du renforcement du pilotage de l'enseignement, à harmoniser l'offre de l'enseignement pour éviter les doubles emplois et la dispersion de l'offre et des options d'enseignement, tant à l'intérieur des réseaux, en vue de rapprocher voire regrouper les pouvoirs organisateurs, qu'entre les différents réseaux, pour renforcer les synergies, les complémentarités et les spécialisations. »

Mais le citoyen, l'habitant d'une commune citée en exemple par le ministre-président à Namur, à savoir Colfontaine, qu'en comprend-il ? Je vous souhaite vraiment bonne chance pour expliquer aux parents des élèves de l'école de Colfontaine ce que signifie cette phrase, d'autant plus qu'à la page seize du document vous annoncez – et l'on croit rêver – votre volonté de simplifier les textes en matière d'enseignement et que, un peu plus loin, au détour d'une phrase, vous vous proposez de donner aux parents la possibilité de signer un contrat école-parents. En ce qui me concerne, lorsque je

signe un document, j'apprécie d'en comprendre le sens, et j'ai l'impression que les parents ne comprendront pas.

Je précise que je ne suis pas opposé à focaliser des moyens plus importants sur l'enseignement ou en matière d'enseignement dans certains bassins. Ce que je pointe à travers ma remarque, c'est l'occultation insidieuse du véritable exercice de la citoyenneté. Celui-ci passe par le respect de la langue des personnes, langue dans laquelle elles expriment leurs espoirs, leurs souffrances et leurs droits. Cela me semble terriblement dangereux pour un texte qui présente la politique du gouvernement ayant en charge les matières personnalisables. C'est d'ailleurs une constante de certains courants de pensée d'agir de cette manière, n'est-ce pas, monsieur Bayenet ? Dois-je vous rappeler le novlangue inventé à l'intention du socialisme anglais. Tranquillisez-vous, cela se trouve dans 1984 de Georges Orwell, et ce ne sont pas vraiment les socialistes anglais qui l'ont demandé.

Je vais donc pointer quelques termes de votre déclaration, mais auparavant, je vous donnerai lecture d'un tout petit extrait de 1984 : « *Le vocabulaire du novlangue était construit de telle sorte qu'il pût fournir une expression exacte et souvent très nuancée aux idées qu'un membre du gouvernement pouvait, à juste titre, désirer communiquer, mais il excluait toutes les autres idées, et même les possibilités d'y arriver par des méthodes indirectes : l'invention de mots nouveaux, l'élimination surtout des mots indésirables. La suppression dans les mots restants de toute signification secondaire quelle qu'elle fût contribuait à ce résultat. Le novlangue se traduisait à travers des phrases à peine intelligibles.* » J'en ai lu une tout à l'heure, mais page 431, on trouve ceci : « *Il était rarement possible en novlangue de suivre une pensée non orthodoxe plus loin que la perception qu'elle était non orthodoxe. Au-delà de ce point, les mots n'existaient pas.* »

Dans votre déclaration, j'ai relevé quelques termes comme « les apprenants ». Puis-je vous demander, madame la ministre-présidente, comment vous comptez appeler les autres, les malheureux qui ne correspondront pas au modèle que vous aurez défini pour être les apprenants. Les appellerez-vous des non-apprenants ou ceux qui ne comprennent pas ? Comment appellerez-vous, dans votre langage, celles et ceux qui ne présenteront pas le diplôme du vécu ? Comment les appellerez-vous celles et ceux qui n'auront pas ce diplôme du vécu avec lequel, à partir d'un certain moment, vous allez nécessairement évaluer les gens ? Vous allez les appeler des non-vivants ? Des n'ayant-rien-appris ? Des pas-dignes-qu'on-s'en-occupe ?

Au-delà de l'anecdote et de la plaisanterie, vous aurez compris, madame la ministre-présidente, qu'à travers votre déclaration on perçoit cette volonté d'instaurer – ce sont les mots avec lesquels vous avez terminé votre discours – « une société plus égalitaire ». Une société plus égale, une société plus équitable, une société plus juste, oui ! Mais une société plus égalitaire, madame la ministre-présidente, cela signifie une société qui a une fâcheuse tendance à soumettre les gens et à leur tenir la tête sous le niveau que vous, vous aurez défini comme étant acceptable.

**Mme Marie Arena**, Ministre-Présidente chargée de l'Education. – Mauvaise lecture !

*(Protestations de M. Bayenet)*

**M. Richard Miller (MR)**. – Et vous, monsieur Bayenet, quand vous dites que le MR n'a pas compris, vous ne faites pas de la caricature ?

**M. Maurice Bayenet (PS)**. – Vous ne faites que cela depuis un siècle !

**M. Richard Miller (MR)**. – C'est totalement faux ! Je répondrai à la caricature du MR que vous avez donnée ces derniers temps. Je vais y répondre. J'ai la réponse ici.

**M. Maurice Bayenet (PS)**. – Pour vous, un enseignement égalitaire, c'est systématiquement le nivellement par le bas !

**M. Richard Miller (MR)**. – C'est nous qui avons mis en place l'enseignement obligatoire. De grâce ! Inscrivez, madame la ministre-présidente, au rang de vos priorités, la compréhension et le dialogue avec le citoyen !

L'enjeu est démocratique. Il faut que le citoyen puisse comprendre les textes politiques. Mais il existe aussi un autre besoin que je vous demande de satisfaire. En effet, si cela ne se fait pas à travers les textes que vous publierez et que vous adresserez aux citoyens, la fracture entre le francophone de Bruxelles et de Wallonie, et la Communauté française continuera à croître. Marcel Neven a d'ailleurs pointé le risque de régionalisation qui nous guette. Madame la ministre-présidente, je vous demande d'y être attentive.

En voilà assez pour la langue ; revenons à présent au projet. Un élément essentiel, parce qu'il concerne de façon globale l'ensemble des compétences de notre institution et peut-être son sens, et, au-delà, le droit de toute la population, y compris celui de la minorité francophone au sein de la Belgique, à affirmer sa propre culture, sa propre langue et sa capacité d'ouverture aux autres cultures.



De quoi s'agit-il ? Il s'agit de l'affirmation que l'on trouve à la page 79 du document, relative à l'Organisation mondiale du commerce (OMC). C'est essentiel. Nous y serons d'autant plus attentifs que – je regrette de reprendre mon ami Istasse sur ce point –, la dernière fois que la Communauté française a été gouvernée par le même type de majorité, le Parlement a, à l'époque, ratifié toutes les règles de l'OMC.

ECOLO a voté contre, le Mouvement réformateur (PRL à l'époque) s'est abstenu justement en disant à cette même tribune que « le groupe PRL s'est abstenu, étant donné l'erreur commise par les Européens qui ont négocié de ne pas reconnaître précisément l'exception culturelle qui peut nous permettre de sauvegarder la culture européenne et la culture française face aux volontés commerciales des Etats-Unis ». Cela a été dit, j'en prends pour témoin le compte rendu intégral de notre assemblée du 14 décembre 1994.

Et qui a répondu oui ? Mme Corbisier, MM. Daerden, Deghilage, Eerdeken, Taminaux, Di Rupo, Busquin et Mme Onkelinx. Les autres ne l'ont pas voté.

Dans votre déclaration d'aujourd'hui, vous avez précisé que vous revoyez cette position : c'est tant mieux et je m'en réjouis. Nous serons attentifs, nous serons vraiment attentifs à cette matière : pas de révisionnisme, pas question de jeter continuellement l'anathème sur la famille libérale. Nous restons, nous, conséquents avec nous-mêmes.

Autre élément important qui se rapporte à ce point, où notre surveillance sera intransigente : l'Europe. L'Europe me paraît un peu absente de la déclaration, surtout sur un point : la ratification de la Constitution européenne.

Là aussi, nous serons vigilants, car le président du principal parti de la majorité a manifesté certaines réticences par rapport à cette Constitution. Le fait que la ratification en tant que telle ne soit pas mentionnée dans le texte de la déclaration me paraît inquiétant.

Et reconnaissez que celui qui se trouvait avec M. Bolkestein jusqu'à présent, c'est M. Busquin. Celui qui était assis à côté de M. Bolkestein quand sa directive a été appréciée et approuvée, c'était bien M. Busquin.

À la page 81, vous indiquez que « le gouvernement réclamera une participation du parlement au sein du Comité d'avis chargé des questions européennes », c'est vrai qu'il en existe un à Namur, au sein du parlement wallon, mais il n'en existe pas, je pense, au sein de notre assemblée.

J'aimerais relever quelques éléments plus ponctuels.

La mise en valeur de l'enseignement de l'architecture : là encore, le décret annoncé fera de notre part l'objet d'une attention toute spéciale, étant donné l'importance de l'architecture pour l'organisation de la vie en commun et de l'espace social. J'ai toujours regretté que, pour des raisons plutôt budgétaires, les matières architecturales n'aient pas pu rester du domaine de la Communauté française. Je me réjouis donc de ce que soit reprise dans la déclaration « la politique culturelle architecturale ».

À condition, bien sûr, et nous y veillerons, que les procédures mises en œuvre ne soient pas là pour brider la créativité des architectes.

Je souhaite sincèrement à la ministre de réussir sa politique culturelle, d'autant que, pour des motifs propres à mon parti, je n'ai pas pu mener à bien la mission qui m'avait été attribuée. Je vous souhaite réellement d'y parvenir. Le monde artistique et culturel en a réellement besoin. Il a véritablement besoin d'une politique culturelle et des moyens nécessaires pour la mener. M. Daerden y sera attentif et, si ce n'était pas le cas, nous le lui rappellerons. La démocratie en a également besoin – M. Cheron en a parlé – peut-être de façon plus urgente encore aujourd'hui, quand le discours de l'extrême droite populiste commence malheureusement à trouver droit de cité et alors que, autre danger, le communautarisme, la dispersion des identités, voire ce que l'on appelle maintenant « l'hystérisation des identités » tendent à fracturer de plus en plus la cohésion sociale. Sur ce point, j'annonce que je déposerai à nouveau, avec mon collègue Jean-Pierre Dardenne, une proposition de décret visant à la création d'un cours de philosophie et d'histoire culturelle des religions.

Je ferai à présent quelques remarques à propos de l'audiovisuel. Nous serons attentifs à l'éthique publicitaire et, d'une façon générale, à la protection des mineurs.

Pour ce qui concerne la RTBF, le respect du pluralisme et de l'objectivité y pose problème. Je crois que c'est un euphémisme mais c'est devenu réellement problématique. Nous appuyerons toute mesure visant à conforter le service public, que ce soit au niveau européen, mondial ou de la Communauté Wallonie-Bruxelles, mais à la condition première qu'il s'agisse réellement d'un service public et non d'un service partisan. Sur le point que vous appelez « la plus grande autonomie de la RTBF dans la mise en œuvre de ses objectifs », notre vigilance sera au moins aussi forte que celle de nos collègues ECOLO, en rappelant que, de-

puis le décret de février 2003, le CSA a autorité pour contrôler la RTBF en ce domaine. Il en va de même pour les télévisions communautaires, en vertu de l'article 66 du décret de février 2003.

Vous encouragerez la RTBF à recourir au *tax shelter* pour ses coproductions et vous envisagez même la création d'une filiale spécialisée. Nous verrons, mais j'avais le souvenir, peut-être erroné, que nos cinéastes, et le monde du cinéma, voyaient d'un très mauvais œil la possibilité que la RTBF puisse de nouveau leur couper l'accès à des nouveaux moyens de financement. Je me trompe peut-être, mais j'attire simplement votre attention sur ce point.

Un mot à propos d'une tendance générale que l'on retrouve également dans votre déclaration : la volonté de neuf, d'innovation, de soutien aux initiatives émergentes et aux créations, etc. Loin de moi l'idée de contester le bien-fondé de cette volonté politique, mais je voudrais quand même avoir quelques informations sur la politique que vous mènerez en faveur des grandes institutions qui font aussi la vie artistique musicale, théâtrale et littéraire de notre Communauté; nous aurons vraisemblablement ces informations au cours du débat budgétaire.

Quid de l'Orchestre de chambre de Wallonie, du musée des archives de la littérature, *et cætera*? J'en parle car il y aura nécessairement des choix budgétaires à faire. Grâce au refinancement, ces choix seront peut-être moins dramatiquement cornéliens que ceux auxquels j'ai été confronté. Vous ne devriez pas trouver de cadavre dans les placards car j'ai dû racler les fonds de tiroirs, et tous les placards y sont passés.

L'opposition que je mènerai, madame la ministre-présidente, sera empreinte du libéralisme social que j'ai toujours défendu. Elle sera sans faille. Mais croyez bien que ce qui me motivera, ce sera, en assumant la part du diable, la volonté de voir notre Communauté affirmer son existence et réussir les enjeux de société essentiels qui sont les siens.

**M. Pierre-Yves Jeholet (MR).** – Madame la présidente, madame la ministre-présidente, mesdames les ministres, chers collègues, sans exagérer le fait que vous n'avez pas, madame la ministre-présidente accordé une attention particulière au secteur de l'audiovisuel lors de votre discours de déclaration de politique communautaire, je m'étonne néanmoins qu'il n'y figure aucune référence au maintien indispensable de l'équilibre entre le secteur public et les opérateurs privés audiovisuels dans notre Communauté française. Il me paraît en effet indispensable, à côté de la RTBF,

de laisser un espace d'expression important aux opérateurs privés, tant en télévision qu'en radio.

J'ai entendu la nouvelle ministre de l'audiovisuel dire qu'elle était très attachée au service public. J'espère que ce n'est pas un attachement purement idéologique et qu'il n'y a pas, de votre côté, un a-priori négatif à l'égard du secteur privé.

D'emblée, dans le chapitre audiovisuel, madame la ministre-présidente, je dirais qu'il y a de bonnes choses, qui se situent dans le prolongement de réformes lancées ou réalisées sous la précédente législature et il y a de nouvelles initiatives qui nous semblent *a priori* positives, mais nous avons aussi des inquiétudes et je vous poserai quelques questions relativement précises.

On peut tout d'abord lire dans votre déclaration : « offrir un service public de qualité ». Nous serons bien évidemment attentifs à l'évaluation du plan Magellan et des conséquences qu'il y aura lieu d'en tirer. Même si l'audimat n'est pas le seul élément à prendre en considération quand on parle de service public, les chiffres d'audience de certaines chaînes de radio ou de télévision semblent sous le seuil critique que s'étaient fixé les responsables de la RTBF. Avez-vous déjà des chiffres? Sinon quand pouvons-nous les attendre?

*(M. André Bouchat, vice-président, prend la présidence du parlement)*

Il s'agira aussi de vérifier si l'esprit et les mentalités à l'intérieur de la RTBF ont vraiment évolué. Vérifier aussi si les idées novatrices, les talents, les envies, les motivations d'un grand nombre de personnes à l'intérieur de la RTBF, journalistes, producteurs, réalisateurs, techniciens, responsables hiérarchiques, ne sont pas « éteintes » ou « mises en veilleuse » par quelques personnes qui n'ont pas le désir que la RTBF évolue vers la modernité et vers une meilleure efficacité.

Deuxièmement, on peut lire encore : « le contrat de gestion sera revu ». Il prévoira une autonomie et une responsabilisation de la RTBF dans la mise en œuvre des objectifs – que nous souhaitons plus précis – qui lui sont assignés et dans les voies choisies pour les rencontrer. C'est très bien *a priori*, mais selon quelles modalités et sous quelles conditions?

Le contrat de gestion revu prévoira aussi des mécanismes de contrôle qualitatif et quantitatif de l'exercice par la RTBF de son autonomie. C'est une bonne initiative, mais la RTBF pourrait commencer par respecter divers prescrits légaux, y compris européens, concernant par exemple les

délais de remise du rapport d'activités ou la tenue d'une comptabilité analytique.

Le contrat de gestion revu prévoira aussi le renforcement des mécanismes et des règles internes relatifs au respect du pluralisme. Madame Arena, vous parliez dans votre discours « du rôle de référence qualitative de la RTBF dans le secteur audiovisuel ». Comptez-vous en faire aussi une référence en termes d'impartialité et d'objectivité de l'information, réel défi pour votre gouvernement et pour vous-même, quand on sait que votre parti occupe – ou occupera – le poste de ministre-président de la Communauté française et celui de ministre de l'audiovisuel, qu'il aura probablement la présidence du conseil d'administration, la majorité absolue au conseil d'administration avec 7 administrateurs sur 13, et le poste d'administrateur général ? Je ne vous fais pas de procès d'intention, nous jugerons dans les mois à venir.

Je voudrais toutefois déjà vous dire que le MR sera attentif, par exemple, à la localisation du service des sports. Charleroi ? Bruxelles ? Nous veillerons à soutenir la logique de l'efficacité, du fonctionnement le plus rationnel et du moindre coût. Quand on sait en plus que l'information et le sport sont à présent dans une même unité de programme, on connaît probablement déjà la réponse.

Enfin, concernant la révision du contrat de gestion, nous attendons de voir ce que vous entendez concrètement par « la révision de la relation entre l'autorité publique et l'entreprise autonome audiovisuelle ».

On en a déjà parlé dans d'autres matières. Des sirènes régionalistes retentissent-elles déjà concernant la structure générale de la RTBF ainsi que son contenu ? Nous serons donc prudents et vigilants.

Je voudrais encore faire quatre remarques au sujet de la RTBF. Premièrement, il nous paraît important d'examiner les synergies possibles avec le secteur privé, notamment en matière de productions, qu'elles soient culturelles ou de divertissement. Un exemple réussi existe en Flandre où des productions de qualité sont réalisées par le secteur privé.

Deuxièmement, on a sans cesse réclamé plus de culture à la RTBF. Personnellement, je refuse davantage de culture élitiste destinée à un public restreint. Je soutiens par contre une plus large diffusion de la culture destinée au grand public. J'ose d'ailleurs parler de « culture populaire » dans le sens noble du terme.

Troisièmement, j'en viens à la production d'émissions scolaires. Nous avons précédemment

abordé le sujet. Non à des programmes ringards, mais oui à des émissions pédagogiques présentant des programmes attrayants, modernes et novateurs. Dans ce domaine, il serait peut-être bon de prendre l'exemple de pays étrangers tels la France ou le Canada. France 5 Education est un partenaire naturel du système éducatif et renforce l'usage en classe de l'audiovisuel et des multimédias. Mme Schepmans nous a d'ailleurs parlé des multimédias éducatifs.

Quatrièmement – et M. Daerden n'est malheureusement pas là pour entendre cette intervention –, je souhaite aborder le problème du coût. J'ai entendu dire que la ministre de l'audiovisuel souhaitait davantage de moyens pour la RTBF. Je ne vois pas en quoi cela s'avère nécessaire, en tout cas pas dans des proportions supérieures à la dotation prévue. Il serait peut être plus opportun de mieux utiliser l'argent de la dotation octroyée par la Communauté à la RTBF. En outre, en ce qui concerne les investissements immobiliers en Wallonie et à Bruxelles dans le cadre du plan Magellan, le MR sera attentif à la mise en œuvre des montages et réceptacles financiers dont M. Daerden a le secret, dans un souci de fonctionnalité, d'efficacité, d'économie et de transparence.

Le deuxième sujet que je souhaite aborder est celui des télévisions locales et communautaires. Dans votre discours et votre texte, vous avez parlé de cinq télévisions locales de la Communauté française. J'espère que ce lapsus n'est pas révélateur d'une volonté de supprimer des télévisions communautaires dans le Hainaut et ailleurs pour arriver au nombre de cinq, à savoir une par province wallonne plus Télé Bruxelles. Je tiens en tout cas à dire que le MR s'inquiète de vos intentions vis-à-vis des télévisions communautaires. Sur les moyens de fonctionnement et les capacités d'investissement de ces dernières, je suis d'accord avec votre point de vue. Je souhaite cependant que soient supprimées les disparités en la matière car, comme vous le savez, certaines télévisions communautaires sont parfois sous-financées par rapport à d'autres. Or, nous souhaiterions qu'il n'y ait pas de politique de « deux poids, deux mesures ». Du point de vue technologique, le déploiement de la télévision numérique dont vous parlez dans votre accord et dans la déclaration nécessitera des moyens financiers exceptionnels pour la RTBF. Nous préconisons d'avancer dans ce dossier.

*(Colloques)*

**Mme la Présidente.** -Je demande à nouveau que vous interveniez de façon concise et brève. Poursuivez, monsieur Jeholet.

**M. Pierre-Yves Jeholet (MR).** – J'aimerais pouvoir poursuivre dans le calme. Je reprends mon propos : du point de vue technologique, le déploiement de la télévision numérique nécessitera des moyens financiers exceptionnels pour la RTBF. Nous préconisons d'avancer dans ce dossier technologique avec les télévisions communautaires car le pire serait d'avoir des télévisions de seconde zone à cause d'un retard technologique. Par ailleurs, d'un point de vue humain, le statut du personnel des télévisions communautaires est parfois précaire voire tributaire des politiques, quels qu'ils soient. Cela peut susciter des inquiétudes pour l'indépendance des journalistes des télévisions communautaires.

Il faut également impliquer davantage l'association des journalistes dans le pluralisme de l'information. Vous voulez aussi dissocier le rôle de directeur et de rédacteur en chef et créer des mandats de cinq ans. Si l'idée est séduisante, comment comptez-vous la mettre en œuvre ? Allez-vous tenir compte de la taille différente des télévisions communautaires, du coût de cette réforme, de l'objectivité des critères de sélection pour ces fonctions ? Si votre volonté est d'atteindre une meilleure efficacité, une transparence accrue des télévisions communautaires, nous en discuterons avec vous. Si c'est pour que le politique ait davantage la mainmise sur les télévisions communautaires, notre réponse sera évidemment négative.

On parle aussi sans arrêt des synergies entre les télévisions communautaires et la RTBF. Elles n'existent pas et n'existeront pas aussi longtemps que les mentalités n'évolueront pas tant à la RTBF que dans certaines télévisions communautaires. La RTBF ne doit pas se substituer aux télévisions communautaires. Celles-ci ne doivent pas devenir des filiales ou succursales de la RTBF. Elles doivent garder une autonomie éditoriale et une autonomie de gestion. Je suis persuadé que des synergies, d'un point de vue technologique, rédactionnel voire promotionnel, sont possibles.

Bref, les télévisions communautaires n'ont pas besoin d'états généraux ou de carrefours audiovisuels spécifiques mais d'un examen approfondi afin d'harmoniser le fonctionnement et la gestion de ses outils d'informations de proximité. Sur ce point, nous approuvons votre idée d'audit et de plan de financement des télévisions locales mais nous attendons d'en voir les modalités pratiques. Enfin, cet audit doit évidemment être préalable à toute réforme ou décision concernant les télévisions communautaires et locales. Ne mettons pas la charrue avant les bœufs !

Je terminerai en évoquant rapidement trois

points. Premièrement, il faut finaliser le plan de fréquences et résoudre les derniers problèmes techniques en espérant que le climat des négociations entre les deux Communautés évolue dans un sens plus positif. Je voudrais vous poser une question précise, madame la ministre-présidente. Que signifie une répartition de la couverture à Bruxelles qui sera fonction du pourcentage des francophones et des néerlandophones ?

Deuxièmement, nous serons attentifs à l'exécution des accords relatifs aux aides attribuées à la presse quotidienne écrite francophone. Troisièmement, le rôle du CSA a été renforcé sous la précédente législature. Il faut aller encore plus loin mais d'abord octroyer les moyens supplémentaires prévus d'ailleurs dans le décret. En conclusion, ce chapitre de l'audiovisuel s'inscrit dans la continuité, apporte certaines idées et réformes qui auront un coût certain, réformes pour lesquelles nous serons vigilants dans le souci de garantir un paysage audiovisuel public de qualité, objectif, pluraliste, impartial et transparent dans son mode de décision et de gestion.

**Mme la Présidente.** – La parole est à Mme Persoons.

**Mme Caroline Persoons (MR).** – Madame la ministre-présidente, vu mon attachement à la Communauté française, je ne voulais pas rater l'occasion de monter pour la première fois à cette tribune lors de cette nouvelle législature. Je le fais peut-être comme Bruxelloise possédant des gènes wallons bien ancrés. Mais je le fais surtout parce qu'à l'aube de négociations institutionnelles qui s'annoncent difficiles à la veille de ce *round*, la Communauté française doit être davantage qu'une solidarité entre Wallons et Bruxellois. Elle doit se développer comme une unité politique et institutionnelle entre francophones. En effet, la Communauté française doit être ce lieu commun. Il faut sortir d'un réflexe de citoyen d'une capitale pour les Bruxellois ou d'un réflexe plus principautaire pour certains, afin de se retrouver ici et développer ensemble une volonté de promouvoir des politiques communes à tous les francophones, des politiques essentielles telles que l'enseignement, la culture, l'aide à la jeunesse, la santé, etc.

Il faut dès lors être très attentif à ce que ces politiques soient les mêmes pour tous les francophones. M. Di Rupo et Mme Milquet ont répété à l'envi que les accords gouvernementaux francophones sont marqués par le sceau de la transversalité.

M. Cheron estime qu'il existe un léger problème pour Bruxelles. Je vois, moi, plus qu'un léger problème. Madame Laanan, vous êtes ef-

fectivement Bruxelloise mais vous n'êtes pas ministre de la Région bruxelloise ni membre du Collège de la Commission communautaire commune. Comme je l'ai dit hier, vous n'étiez pas présente pour entendre la déclaration du Collège de la COCOF, ce qui est peut-être dommage.

C'est le choix de la majorité de ne pas avoir assuré cette transversalité complète. Je crains qu'à un moment donné, cela ne soit préjudiciable d'un côté ou de l'autre. Si la double casquette est possible pour trois membres wallons sur six du gouvernement, pourquoi y avoir renoncé pour Bruxelles? Le message ainsi exprimé est négatif pour la Région bruxelloise. Vous savez, monsieur Cheron, cela montre peut-être aussi le faible poids du cdH et d'ÉCOLO dans l'accord bruxellois.

Le "léger" problème lié à l'absence de transversalité effective et ministérielle avec Bruxelles s'accroît quand on parcourt les accords de la Communauté française, de la COCOF, de la Région bruxelloise et que l'on se penche sur certaines politiques.

Je citerai trois petits exemples. Pour la fonction publique, l'accord dont nous débattons ici prévoit la mise en place de structures de coopération voire de cogestion entre les administrations de la Communauté française et de la Région wallonne, un service commun pour la trésorerie, l'informatique, les matières européennes et internationales, l'Inspection des finances et les services d'appui aux cabinets. Quid de la coopération avec l'administration francophone de la COCOF? Elle existe : je l'ai rencontrée!

Mon deuxième exemple concerne les relations internationales. Une fusion des entités administratives actuelles chargées des relations internationales en Région wallonne et en Communauté française est prévue par le biais d'une intégration du réseau des délégués à l'étranger – ce qui est très positif – et d'une révision du mode de collaboration avec la COCOF. Je n'ai toutefois rien vu à ce sujet dans l'accord du Collège de la COCOF. L'accord du gouvernement de la Communauté française prévoit également de demander un soutien à la Région wallonne et à la COCOF pour la mise en place des moyens destinés au soutien des industries culturelles à l'exportation. Il s'agit d'un point très important mais, de nouveau, je n'ai rien vu de tel dans la déclaration faite à la Commission communautaire française.

Mon dernier exemple va dans l'autre sens. Dans l'accord du Collège de la Commission communautaire française, des appels sont lancés vers la Communauté française. Ils ne se retrouvent pas

du tout dans l'accord du gouvernement de la Communauté française. Ainsi, "le Collège soutiendra la reconnaissance de Télébruxelles comme seule télévision régionale au sens décretaal du terme". J'ai beau relire l'accord du gouvernement de la Communauté française, je ne vois pas le parallèle.

Ou encore : "Le Collège encouragera la création d'une radio régionale bruxelloise". Je pensais que Vivacité avait déjà beaucoup évolué mais je ne retrouve pas davantage ce point dans l'accord du gouvernement de la Communauté française.

Pourquoi avoir cité ces quelques exemples? Parce que je crains que vous ne développiez ou poursuiviez des politiques à deux, trois voire quatre vitesses à travers la Communauté française, ce qui serait déplorable pour les francophones. Je redoute même une volonté de régionaliser certaines compétences à l'avenir.

Le deuxième axe de mon intervention porte sur quelques points particuliers, sur quelques dadas, mais je serai brève. Le premier point est l'éducation à la citoyenneté. Françoise Schepmans en a parlé mais je voudrais attirer votre attention sur la résolution que nous venons de déposer à nouveau – il s'agit du document parlementaire n°5. Nous avons envie de travailler tous ensemble pour élaborer des outils didactiques pour les professeurs et de permettre aux élèves de découvrir nos institutions qui, si elles sont complexes, permettent de faire vivre la démocratie.

Le deuxième point que je souhaite aborder est la langue française. Richard Miller a fait une démonstration brillante. Je voudrais simplement ajouter qu'elle constitue un patrimoine très précieux. Roger Dehaybe disait que "l'avenir de la langue française se joue à Bruxelles". Effectivement, notre français, que ce soit à Bruxelles ou en Wallonie, file doucement à l'anglaise. J'en veux pour preuve les "task force" et autres anglicismes. Je pense qu'il faut avoir vraiment la volonté de promouvoir la langue française, de la faire aimer par nos étudiants, de la maîtriser au mieux. Je regrette vraiment que, dans la politique culturelle, on ne touche pas le moindre mot de la promotion de la langue française. Le français est pourtant la base de notre communauté et de notre unité.

Troisième point : l'enseignement spécial. À cet égard, je prends note de la volonté d'intégration et d'ouverture. Il est essentiel de décroiser, d'ouvrir les regards mais aussi les institutions, d'aménager autant que faire se peut les adaptations logistiques, y compris pour les élèves qui fréquentent l'enseignement francophone de la périphérie mais qui sont domiciliés en Flandre – il reste là des problèmes importants.

Je lis qu'un protocole spécifique sera signé entre l'AWIP et l'enseignement spécialisé, afin de déterminer l'intervention respective en faveur des élèves de plus de 21 ans en semi-internat. Qu'en est-il des relations avec la Commission communautaire française, pour les élèves handicapés résidant à Bruxelles ?

Quatrième point : la promotion de la Communauté française. Il faut favoriser au sein de nos institutions et de nos écoles une meilleure connaissance respective de la Wallonie à Bruxelles et de Bruxelles en Wallonie. Je me souviens d'une interview du journal télévisé réalisée en Wallonie, voici plusieurs années, sur le pourcentage de francophones à Bruxelles. Les réponses étaient édifiantes. On ignorait, en Wallonie, que Bruxelles comptait près de 90 % de francophones. Il faut faire un effort pour mieux se connaître, notamment par le développement de projets communs au sein des écoles et au sein des institutions culturelles.

Dernier point spécifique : les relations internationales. Je vois dans l'accord gouvernemental beaucoup de partenariats et de développements par rapport à des institutions telles que l'Union européenne, l'OMC, la CIPE, etc. Je rappelle que le CGRI est un excellent instrument, mondialement reconnu, spécialement en francophonie. Je préconise d'aller de l'avant. Il conviendrait de déposer un projet de décret pour faire appliquer la convention-cadre dans notre communauté.

Je tiens également à insister sur la dimension francophone de la Communauté française. Je me permettrai de citer à nouveau le professeur Delpérée qui nous parlait, au cours de droit, de « la différence de la Communauté française qui saisit les personnes, parfois même au-delà des territoires ». Certes, la jurisprudence a évolué mais force est de constater que, sur le plan international, la Communauté française a une telle spécificité qui se vérifie lorsqu'on va la « vendre » à l'étranger. Je pense bien évidemment aux francophones de la périphérie et des Fourons.

Je prends bonne note que le gouvernement entend promouvoir la Communauté en tant que ciment pour tous les francophones. Mais quid des francophones de la périphérie et des Fourons ? On ne les cite pas une seule fois dans l'accord. Puisque le gouvernement veut promouvoir la Communauté française, j'espérais à tout le moins lire une phrase sur la volonté de sauvegarder l'enseignement francophone dans ces communes, sur le maintien de l'inspection pédagogique dans le giron de la Communauté française, matière qui est de la compétence de la Communauté française dans ces communes à statut spécial. J'espérais lire

quelques mots sur la volonté de voir régler le problème de la nomination des enseignants dans ces écoles et, surtout, sur la promotion de la culture en périphérie et à Fourons et l'accès aux médias. En effet, les francophones de la périphérie ne peuvent toujours pas voir Télé-Bruxelles, pas plus que TV5 que l'on peut pourtant capter à Shangai et Québec.

Au début de mon intervention, je vous disais l'importance de l'unité institutionnelle et politique des francophones, à la veille de négociations institutionnelles. L'accord gouvernemental flamand est basé sur ces revendications communautaires. Les francophones doivent s'y préparer. Pour vous démontrer que l'opposition est aussi constructive, je vous propose que nous créions ici, au sein du parlement de la Communauté française, une commission de réflexion institutionnelle pour tous les francophones, Wallons et Bruxellois. L'unité des francophones fera, demain, leur force.

**Mme la Présidente.** – Avant de passer la parole à Mme la ministre-présidente, je voudrais encore une fois regretter le non-respect de l'accord intervenu en conférence des présidents qui aurait dû nous permettre de passer plus tôt au vote.

La parole est à Mme Arena, ministre-présidente.

**Mme Marie Arena,** ministre-présidente chargée de l'Éducation. – Madame la présidente, certains diront que j'ai l'ouïe sélective, mais j'ai beaucoup entendu prononcer le mot "satisfaction", par des membres de la majorité comme de l'opposition, du moins celle que je qualifierai de constructive, la vraie. Cette satisfaction se manifestait par rapport au passé, à certaines personnes, à la continuité, à l'avenir, à certaines préoccupations développées dans notre accord... En tout cas, la quasi-totalité des intervenants ont prononcé ce mot.

Mme Cornet s'étonnait de l'utilisation du futur dans la déclaration. On m'a toujours dit que lorsqu'on parlait de l'avenir, d'un programme, du lendemain, l'utilisation du futur ne constituait pas une erreur de français. M. Miller ne me contredira certainement pas. Je ne suis dès lors pas étonnée que le futur soit utilisé dans la déclaration de politique communautaire, c'est-à-dire dans un programme qui définit l'action politique pour cinq ans, avenir très proche, même s'il peut paraître trop lointain pour certains. Le but n'est pas de reporter aux calendes grecques un certain nombre d'actions que nous avons intégrées dans notre déclaration, mais d'annoncer les actions que nous allons mener dans les jours, dans les semaines, dans les mois et dans les années à venir.

Certains demandent plus de précisions. Une

déclaration de politique est un accord dans le cadre duquel on fixe un certain nombre de priorités, qui devront se retrouver dans notre action gouvernementale. Si tout était réglé d'emblée, vous n'auriez plus besoin de nous. Si tout était réglé, pourquoi envisagerions-nous une concertation avec les acteurs de la culture, de l'enseignement, de la recherche, du sport et de l'enfance ? Si tout était réglé à la lettre et à la virgule près, nous n'aurions plus besoin d'entamer toutes ces discussions et ces concertations, ce que nous avons appelé le principe de gouvernance dans notre déclaration de politique communautaire. Non, tout n'est pas réglé. Oui, les priorités sont claires. Oui, nous savons dans quels domaines nous devons travailler, mais nous devons le faire. J'ai terminé mon discours, mardi, par les mots " Au travail " ! Nous devons donc travailler pour faire en sorte de nous conformer à nos engagements. Je préfère ce terme au mot " promesses ", terme plus aléatoire. Ces engagements nécessitent la mise en œuvre d'un certain nombre de chantiers, avec vous, bien entendu, et avec l'ensemble des acteurs concernés.

Vous avez manifesté un intérêt particulier pour certains domaines, que je voudrais évoquer.

En matière de service public, nous nous inscrivons bien entendu dans la continuité. Nous avons mis sur la table plusieurs éléments qui devront être affinés et corrigés, car il faut notamment assurer des possibilités de recours et une stabilité juridique. Notre ministre de la Fonction publique aura donc beaucoup de travail en la matière. Il conviendra de même d'assurer la gouvernance, à laquelle le service public doit être associé, et de faire en sorte que celui-ci soit fort, efficace, à la disposition des uns et des autres. Les maîtres-mots sont donc continuité, gouvernance, modernisation, simplification administrative. Les textes peuvent parfois paraître hermétiques en raison de l'utilisation de certains jargons. Notre rôle est de traduire en langage plus clair les dispositions difficiles à comprendre.

La citoyenneté est un thème qui a été souvent abordé. Celle-ci ne peut exister sans égalité des chances. La citoyenneté passe inévitablement par l'éducation, par un apprentissage sans lequel on ne peut exercer sa qualité de citoyen.

La citoyenneté fait également référence au dialogue. Il est difficile de concrétiser une action citoyenne dans la violence. On a parlé de la violence à l'école. Le dialogue et l'écoute sont des outils que nous devons développer dans l'école, mais aussi dans l'éducation permanente et dans l'éducation des parents. Mme Cornet faisait une distinction entre l'accueil de la petite enfance et l'accompa-

gnement des parents. Mais, que je sache, ce sont les parents qui conduisent leurs enfants dans les structures d'accueil.

Dès lors, saisissons si possible l'opportunité de créer un lien avec le parent et de l'accompagner. C'est aussi faire oeuvre citoyenne que de récupérer aujourd'hui des parents qui, hier, ont été écartés de l'éducation. Nous avons malheureusement une école à deux vitesses. Certains parents sont le fruit des problèmes d'exclusion qu'ils ont vécus au cours de leur scolarité. Toute opportunité d'éducation à la citoyenneté doit être utilisée. Je ne citerai pas ici l'importance du sport.

Dans ce même cadre, je parlerai aussi de la multiculturalité. M. Cheron a fait référence à certains textes de l'accord dont la multiculturalité est une des préoccupations.

Comme vous le constatez dans cette assemblée, la multiculturalité est un fait, une réalité. C'est même la richesse de la Belgique. Le PNUD, que j'ai cité dans ma déclaration gouvernementale, place la Belgique au sixième rang mondial quant à sa capacité à gérer cette multiculturalité. Il faut valoriser cette multiculturalité et cette richesse dans notre société et en Communauté française. C'est au sein de ce cadre que le citoyen peut agir et apporter son enrichissement.

J'ai aussi deux enfants en âge scolaire, l'un dans l'enseignement fondamental, l'autre dans l'enseignement secondaire. Je peux vous dire qu'ils s'enrichissent et se nourrissent de cette diversité culturelle. Je souhaite à tous les enfants de la Communauté française de pouvoir partager cette hétérogénéité. L'école hétérogène est l'école de l'avenir. C'est la seule école qui peut non seulement former nos enfants à l'emploi, mais aussi forger leur sens critique à la globalisation. Il n'est pas nécessaire d'emmener un enfant vivre en Afrique pour qu'il se rende compte de la détresse de certains citoyens africains venus en Belgique pour y bénéficier d'un accueil.

Ces expériences, je les souhaite à tous les enfants de la Communauté française de Belgique.

*(Applaudissements.)*

De manière plus générale, le gouvernement entend mettre en œuvre le principe de l'égalité des chances entre les hommes et les femmes. La composition de l'équipe gouvernementale le prouve à suffisance ! Je dirais aux hommes que nous avons, nous, les femmes, quelques centaines d'années à récupérer. Vous savez qu'il ne suffit pas d'être femme pour défendre la cause des femmes. Je remercie d'ailleurs beaucoup d'hommes d'avoir dé-

fendu notre cause. Sans eux, nous n'en serions pas là.

En revanche, j'ai appris que les femmes étaient défendues à la Commission européenne par une personne qui ne semble pas être convaincue du principe d'égalité entre les hommes et les femmes. Je suis quelque peu perplexe quand j'entends dire aujourd'hui que les femmes sont encore considérées comme le sexe faible.

Le principe général de l'égalité des droits est largement respecté aujourd'hui dans notre pays. Il reste cependant encore beaucoup à faire. Mme Cornet nous a dit qu'il fallait soulager les femmes et les aider à assumer leur rôle de travailleuse et de mère de famille. Les hommes aussi doivent être aidés et nous avons entendu une intervention en ce sens. Cela prouve bien que, dans nos mentalités, certaines charges familiales, privées ou d'organisation, sont encore le fait d'un certain nombre de femmes.

Faut-il encore rappeler les discriminations à l'embauche que connaissent aujourd'hui certaines femmes qui, bien qu'ayant un diplôme de l'enseignement universitaire par exemple, sont écartées par un employeur au bénéfice d'un homme ? J'ai rencontré des chefs d'entreprises qui m'ont dit qu'une femme de 30 ans "risquait" la maternité. Pour moi, la maternité est une chose superbe. Jusqu'à présent, on n'a pas encore trouvé d'alternative. Peut-être aura-t-on à l'avenir, grâce à la recherche, la possibilité de transférer la maternité vers les hommes ; cela ne me posera aucun problème ! Il est vrai que, pour un employeur, ce n'est pas facile à gérer. Toutefois, lorsqu'un jeune cadre dynamique, un homme de 30 ans, se présente pour un emploi, le patron lui demande-t-il s'il fait du ski, activité nettement plus dangereuse que la grossesse ? J'affirme que faire du ski présente davantage de risques qu'être une femme de 30 ans. De plus, le temps d'une grossesse n'est pas si long ; on peut travailler en étant enceinte ou avec un enfant, j'en suis une preuve vivante. De nombreuses femmes de cette assemblée connaissent d'ailleurs cette situation. Nous devons travailler sur les mentalités car les discriminations sont encore présentes. Si nous n'avons plus grand-chose à faire sur le plan législatif, il reste encore beaucoup de travail à accomplir par ailleurs. Je veillerai, particulièrement dans le domaine de l'enseignement, à éliminer certains préjugés.

Je voudrais apporter quelques éclaircissements au sujet de l'échec scolaire, dont on a abondamment parlé. Nous souhaitons que, dans le cadre scolaire, les enfants qui vivent une difficulté soient accompagnés le plus rapidement possible, notam-

ment par le biais de la disposition relative à la diminution du nombre d'élèves par classe et de l'application de la norme de 20 élèves par enseignant, mais aussi par l'utilisation de méthodes d'identification rapide des lacunes et de remédiation. En effet, pour remédier à la difficulté, il faut pouvoir l'identifier et, dans le cadre de la formation initiale et continuée des enseignants, sensibiliser ces derniers à la problématique des lacunes vécues par l'enfant. Il faut aussi leur donner un certain nombre d'outils pédagogiques permettant de compléter et de renforcer les acquis et compétences de base des enfants. On a parlé du savoir-lire, du savoir-calculer, du savoir-écrire. Nous devons renforcer toutes ces compétences en faveur des enfants. L'encadrement est important, mais les outils et les méthodes d'identification et de remédiation le sont tout autant et doivent être mis rapidement sur la table.

Un autre domaine qui vous a semblé particulièrement sensible est l'organisation par bassins. Il est important que l'on puisse aujourd'hui travailler à livre ouvert sur l'offre de formation dans nos écoles et identifier cette offre par rapport aux filières. Il faut à cet effet disposer d'un cadastre complet de ces filières, pouvoir identifier les liens avec les besoins du marché de l'emploi et éviter, par exemple, que plusieurs établissements ou centres de formation investissent dans le même équipement coûteux à cinq cent mètres ou un kilomètre de distance. Il est donc impératif d'établir un cadastre et de mettre tous les acteurs autour de la table pour identifier les investissements nécessaires à cet enseignement dans l'objectif non de fusionner les réseaux ou de supprimer le libre choix, mais d'identifier les doubles emplois et de veiller à les réduire.

J'en viens au pilotage, à l'évaluation et à l'inspection. Au cours de la précédente législature, le parlement a posé les premiers jalons du développement du pilotage dans l'enseignement. Une commission « pilotage » a été instaurée. Il est essentiel de lui donner les moyens nécessaires pour fonctionner correctement. Il est tout aussi important de donner à l'inspection un rôle moteur dans le processus de pilotage et de ne pas l'isoler. L'inspection ne doit pas être un censeur, mais doit au contraire jouer un rôle d'animateur pédagogique.

Les missions de ce pilotage sont au nombre de six. Premièrement, créer les bases de données nécessaires pour analyser notre enseignement, mais aussi pour comprendre le décrochage scolaire et mettre mieux en œuvre les actions correctrices. C'est un outil permanent qui nous permet de ne pas piloter à vue mais, au contraire, d'assurer une gestion correcte de notre enseignement.



Deuxièmement, procéder à des évaluations externes, au moins tous les cinq ans, pour chaque cycle de l'enseignement obligatoire. Ces évaluations visent à améliorer la qualité de l'enseignement. Elles ont pour but non pas d'exclure, mais de créer les outils pédagogiques permettant de répondre aux difficultés décelées. Cela n'a rien à voir avec l'idée d'un « bac ». Il s'agit d'évaluation externe, systémique et globale visant à améliorer constamment l'efficacité de notre enseignement.

Troisièmement, s'appuyer sur la recherche. Nous avons des chercheurs en éducation de très grande qualité en Communauté française. Il faut faire entrer la recherche dans le quotidien des difficultés des écoles et les difficultés des écoles dans le quotidien de nos chercheurs. Nous proposons donc un plan pluriannuel de recherche centré sur les difficultés de nos enseignants, de nos élèves et de nos écoles.

Quatrièmement, faire de la formation continue un lieu d'apprentissage et d'échange centré sur les vraies priorités, celles qui devront être révélées par les indicateurs et évaluations externes. Il faut en faire un lieu de médiation entre le souhaité et le possible.

Cinquièmement, diffuser des outils pédagogiques et d'évaluation dans toutes les classes de tous les réseaux.

Enfin, favoriser la cohérence entre les contenus des programmes, les compétences et les profils de formation.

Ces missions visent donc à analyser, comprendre, proposer, agir, évaluer l'action, informer avec un seul objectif : améliorer la qualité de notre enseignement. Cette commission de pilotage, instituée durant la précédente législature, doit poursuivre son action. Là encore, nous nous inscrivons dans la continuité.

On a également parlé de la pénurie. Je dois vous avouer que nous serons encore confrontés à cette difficulté lors de la rentrée scolaire. J'ai pris connaissance de la liste des pénuries annoncées et je n'y vois rien d'étonnant. Nous sommes confrontés à un cercle vicieux. Certaines professions connaissent systématiquement des pénuries. C'est le cas des soudeurs qui travaillent dans l'enseignement technique et professionnel. Ils sont attirés par le marché de l'emploi et, bien souvent, entrent dans le privé. Ils font donc défaut dans l'enseignement technique et professionnel et il devient impossible de former des soudeurs, ce qui crée à nouveau une pénurie sur le marché de l'emploi. Il y a donc là un effet boule de neige sur lequel nous devons agir le plus rapidement possible.

Ces pénuries engendrent une diminution de la qualité de notre enseignement. Lorsqu'il y a pénurie, les exigences de recrutement doivent être moins importantes. On retrouve dès lors dans cet enseignement des personnes pour lesquelles les exigences de formation furent moins importantes que pour d'autres professions. Nous devons impérativement rompre ce cercle vicieux. Des mesures ont été prises dans le passé mais nous devons faire davantage, particulièrement pour les métiers de l'enseignement technique et professionnel, où les pénuries sont de plus en plus présentes.

Je ne reviendrai pas sur les lignes de force présentées mardi et qui figurent dans la déclaration de politique générale. Dans le cadre de la réflexion sur l'organisation par bassins et des synergies que nous allons établir avec les régions wallonne et bruxelloise, nous devons enrichir l'organisation de notre enseignement technique et professionnel. Là encore, l'objectif n'est pas de régionaliser.

Je tiens fermement à dire que l'enseignement doit garder son rôle d'éducation. Ce n'est pas parce qu'on a choisi un métier manuel à 14 ans ou 15 ans qu'on ne doit plus bénéficier du principe de l'éducation. Dans la vie, il y a l'emploi, qui est un facteur de promotion sociale important et qu'il faut valoriser, mais il y a aussi d'autres éléments, comme l'esprit critique, la citoyenneté ou l'éducation. Ces jeunes devront à leur tour éduquer leurs enfants. Ne nous étonnons pas que certains parents baissent les bras par rapport à l'éducation si nous ne leur donnons pas, au moment où ils sont dans le système d'éducation, la possibilité d'assimiler un certain nombre de principes, soi-disant parce qu'on répond à une logique de marché. Même dans l'enseignement technique et professionnel, le rôle d'éducation de l'école doit être préservé le plus longtemps possible.

Nous cherchons des synergies, nous ne faisons pas des appels de fonds. L'objectif n'est pas de quémander à la Wallonie ou à Bruxelles de l'argent pour organiser notre système. L'objectif est d'éviter de gaspiller l'argent public et de faire en sorte que certaines choses soient partagées quand c'est possible. Il est de notre responsabilité que cet argent soit utilisé au mieux, 24 heures sur 24.

Dans le domaine du sport, par exemple, il faut veiller à ce que les infrastructures sportives, qu'elles relèvent de l'éducation ou de la commune, soient utilisées à temps plein. Cela ne signifie pas qu'il faille régionaliser ou communautariser, mais d'utiliser mieux ces infrastructures. Il en sera de même dans le cadre de l'apprentissage et de l'acquisition de connaissances.

Nous abordons le domaine des puéricultrices

et de la psychomotricité. Au sein de l'enseignement maternel, les puéricultrices jouent un rôle fondamental qui prend plusieurs formes, toutes aussi importantes les unes que les autres : l'accueil de l'enfant, le développement psychomoteur ou affectif, le soutien aux instituteurs et aux institutrices pour qu'ils puissent développer le projet pédagogique qui leur est demandé. Les puéricultrices ont bénéficié d'une reconnaissance et d'une stabilisation qui doivent être encore renforcées.

Le nouveau statut leur permettra dorénavant de jouer leur rôle en toute sérénité. L'enseignement maternel se retrouvera ainsi dynamisé. La psychomotricité, sera développée, c'est un facteur d'épanouissement des tout petits qui permet de renforcer notre enseignement maternel. Quant au décret introduisant des cours de psychomotricité dans l'enseignement maternel, il sera évalué pour être corrigé si nécessaire.

Il a été beaucoup question de l'apprentissage des langues. À la vue des chiffres en termes de promotion sociale, l'enseignement de la seconde chance, il est vrai que la demande en matière de connaissance des langues, d'apprentissage des langues, est de plus en plus importante. Cela signifie-t-il que l'apprentissage des langues est de moins en moins bon dans l'enseignement ? C'est peut-être simplement parce que la connaissance des langues a aussi de plus en plus d'importance dans le milieu professionnel. Je pense que c'est la conjonction de ces deux tendances qui fait que l'on demande de plus en plus à la promotion sociale d'intervenir en matière d'apprentissage des langues. Sur la base de ce constat, nous devons effectivement investir dans l'apprentissage des langues dès le plus jeune âge, avec toutes les techniques possibles et imaginables : par l'immersion, bien entendu, mais l'immersion ne règle pas tout. Nous sommes tous passés par l'apprentissage des langues. Si vous n'avez pas une bonne base, vous avez beau vous immerger dans le meilleur bain possible, l'apprentissage ne réussira pas. Vous avez beau mettre une cassette d'anglais, de néerlandais, d'allemand en-dessous de votre oreiller, ce n'est pas ainsi que vous allez apprendre. Des bases grammaticales sont absolument nécessaires. Toutes les techniques devront être utilisées.

Je constate que cet apprentissage est scindé en plusieurs parties mais l'apprentissage des langues doit former un tout. Je pense que la possibilité de recruter des *native speakers* – excusez le terme anglais ! - devrait aussi permettre un meilleur apprentissage des langues.

Monsieur Cheron, vous demandiez un calendrier. Il est difficile aujourd'hui de vous don-

ner un calendrier précis pour les cinq années qui viennent. Nous allons travailler et, au fur et à mesure de nos travaux, vous aurez la possibilité de nous interroger, de nous « surveiller », de contrôler le rythme dans lequel nous avancerons. J'espère que ce sera sur un tempo rapide, avec des *beats* rapides, plutôt que sur une valse ou un *slow* lent. J'espère que notre rythme sera plutôt « techno » que *slow*. Je vous encourage donc à faire un pas de danse avec nous dans un rythme endiable !

En matière d'enseignement supérieur, nous ne considérons absolument pas que les ambitions soient limitées. Adopter les textes relatifs à Bologne est une chose importante, et la législature précédente a travaillé dans ce sens, mais les mettre en œuvre, c'est le défi qui commence aujourd'hui et nous devons nous y attacher dans les jours et les semaines qui viennent.

Les dispositions applicables à la planification des professions de la santé soumettent les étudiants à un stress aujourd'hui inacceptable. Notre action s'inscrira dans le cadre des conclusions de la commission de planification de l'offre médicale. Un décret assurera la cohérence avec les mesures de planification de l'offre et, parallèlement, nous nous assurerons que le gouvernement fédéral respecte l'avis rendu par la commission de planification.

Plus particulièrement, nous nous assurerons auprès du pouvoir fédéral de l'adoption de mesures transitoires afin de garantir aux étudiants actuellement engagés dans les filières concernées de pouvoir achever leurs études et d'avoir accès à la profession dans le cadre de l'assurance-maladie obligatoire.

Sur l'enseignement des langues dans l'enseignement supérieur, nous avons fixé un objectif réaliste et pragmatique : permettre aux étudiants d'acquérir un niveau de connaissance leur permettant de suivre des cours en langue étrangère au sein de leur institution d'enseignement, ou de suivre des cours dans une institution d'enseignement dans un pays européen. Mais, comme vous l'avez signalé, pour que l'apprentissage des langues dans l'enseignement supérieur soit réellement efficace, il faut travailler en amont, dans l'enseignement obligatoire.

En matière de recherche fondamentale, nous partageons le point de vue selon lequel son financement doit être privilégié. C'est à cette fin que nous avons inscrit dans l'accord de gouvernement la concrétisation, dans un cadre pluriannuel, de la totalité du plan de développement du FNRS.

En matière d'aide à la jeunesse, il est clair

que le gouvernement oeuvrera pour que les institutions publiques de protection de la jeunesse puissent continuer à développer de réels projets pédagogiques, en vue d'assurer au mieux l'accompagnement des jeunes qui y sont hébergés. L'objectif n'est pas de faire en sorte que ces jeunes y restent, mais de leur donner une seconde chance de pouvoir s'inscrire dans notre société. Le gouvernement favorisera ainsi le maintien des jeunes dans leur milieu de vie et renforcera les actions de prévention, tout en assurant en cette matière une coordination des différents acteurs et initiatives. Parallèlement à la loi de 1965 sur la protection de la jeunesse, le gouvernement procédera à une évaluation de l'application du décret de 1991 sur l'aide à la jeunesse. Après recueil et analyse des informations sur les situations de l'ensemble des jeunes confiés au secteur de l'aide à la jeunesse et de la protection de la jeunesse, je tiens à vous assurer que le gouvernement évaluera et envisagera également la répartition la plus adéquate possible des jeunes, selon leur profil, entre les différentes institutions et les différents services, le cas échéant, en augmentant le nombre de places.

Les défis de la prévention et de la promotion de la santé sont importants. Nous avons clairement dit que nous renforcerions la vigilance à l'égard du sida et des autres maladies sexuellement transmissibles. Toute la place nécessaire sera également donnée aux actions de prévention et de sensibilisation aux dangers de l'usage de l'alcool, de la drogue et du tabac, en particulier auprès des publics les plus jeunes. À propos des jeunes, j'attire aussi votre attention sur la priorité accordée à la lutte contre le suicide, phénomène dont on connaît l'ampleur et les drames qu'il recouvre. Il est clair que c'est par un renforcement des synergies entre les différentes entités compétentes, notamment dans le cadre du comité interministériel pour la santé, que nous pourrions développer des politiques les plus efficaces en matière de prévention et de santé. Nous nous y emploierons.

Quant à l'enfance, le gouvernement peut également vous assurer qu'il exigera du fédéral la concertation nécessaire en vue de dégager les solutions pour maintenir et sauvegarder les activités aujourd'hui soutenues par le FESC. Pour le plan Cigogne, l'engagement du gouvernement est clair : nous poursuivons l'effort en vue d'ouvrir de nouvelles places d'accueil pour le plus grand nombre, au plus grand bénéfice des parents et de leurs enfants. Vous admettez cependant que pour le passage à quatre enfants agréés chez une accueillante, principale mesure de la première année de ce plan, la voie était aisée car peu coûteuse et ne demandant pas de lourde infrastructure. Pour le reste, le

défi est encore largement à relever.

On a beaucoup parlé des états généraux de la culture. C'est au travers de ces états généraux et par la consultation de l'ensemble des acteurs que les priorités seront à déterminer. Je ne pense pas que ce soit un jeu de dupes de rentrer de se concerter en premier lieu. Peut-être serait-ce tactiquement incorrect de venir avec une proposition budgétaire avant de lancer une concertation, puisqu'il y aurait alors sans doute moins de motivation à jouer cartes sur table.

Il me semble important d'établir le dialogue avant même de parler budget.

En matière de sport, il a été proposé de délivrer le certificat médical gratuitement. Cette idée me semble intéressante. Je rappelle cependant qu'il s'agit d'une compétence du ministre fédéral de la santé. Je ne manquerai pas de le sensibiliser à la question car, actuellement, les certificats médicaux préventifs ne sont pas remboursés par l'INAMI. Je rappelle également qu'il existe dans plusieurs communes de Wallonie des initiatives locales permettant aux sportifs de passer des visites médicales à des conditions financières intéressantes. C'est également une piste que nous pourrions creuser.

J'en arrive au budget. Il ne fait aucun doute que ce sujet sera régulièrement abordé dans cette assemblée. On perçoit effectivement chez d'aucuns un certain nombre d'inquiétudes à cet égard. Je puis vous assurer que le gouvernement que je conduis travaillera dans le cadre de la rigueur budgétaire. La précédente législature a été marquée par le refinancement de notre Communauté. Après une décennie d'économies, nos prédécesseurs ont enfin pu tracer quelques perspectives d'avenir. J'ai envie de dire que quelques coins de ciel bleu ont pu être dégagés. Ce fut fait avec l'appui des quatre partis démocratiques francophones, je tiens à le souligner.

Nous avons le devoir d'assurer la pérennité de notre institution et, dès lors, de tout mettre en œuvre afin d'éviter les dérapages ayant conduit aux difficultés du passé. Cet accord s'inscrit donc dans un cadre budgétaire précis. On a d'ailleurs parlé d'un exercice « vérité ». Tous les engagements pris sous la précédente législature en matière de revalorisation salariale pour les enseignants et pour le non-marchand seront intégralement respectés. Les défis qui se présentent à nous sont nombreux. Ils exigeront un engagement de tous les instants, mais nous devons constamment travailler avec un œil rivé sur les moyens disponibles. La gouvernance, c'est cela aussi.

Nous savons pertinemment bien que nos

moyens budgétaires ne sont pas illimités. Nous identifierons donc toutes les pratiques génériques de gaspillage, en recherchant les synergies avec les entités partageant des compétences avec la Communauté, dans le cadre de l'acquisition de connaissances, mais aussi dans le cadre de la culture, des sports, de la santé et d'autres domaines. Il ne s'agit pas, comme certains l'ont dit, d'aller « taper » les autres niveaux de pouvoir, mais d'identifier les difficultés auxquelles nous sommes confrontés et de pouvoir établir le plus de partenariats et de synergies, en luttant contre tous les gaspillages qui peuvent être identifiés au sein de la Communauté.

À l'heure actuelle, la Communauté affiche un ratio dettes/recettes de 44,26 %, comme vous l'avez signalé, monsieur Cheron. Dans sa déclaration de politique communautaire, le gouvernement de la Communauté française s'est effectivement engagé à le réduire pour atteindre, à l'horizon 2010, les 36,2 %. Le modèle du professeur Deschamps, plus optimiste à l'égard des dépenses d'enseignement, et plus précisément en matière salariale, dégage des marges beaucoup plus importantes qu'il affecte effectivement au désendettement. Avec ce système, le ratio dettes/recettes diminue dans une mesure plus importante dans son modèle. L'avenir nous dira qui a raison, mais nous avons privilégié la prudence, à ce stade.

Néanmoins, le passage de 44 % à 36 % prévu par le gouvernement de la Communauté française témoigne largement de notre volonté de nous désendetter dans le respect de la norme du Conseil supérieur des Finances. Au-delà, il faut se rappeler que la « Saint-Polycarpe » a modifié le mode de financement de notre Communauté, en introduisant un lien entre la dotation TVA et la croissance. Particulièrement prudentes, nos prévisions concernant la croissance correspondent à celles du Bureau du Plan, à savoir 2 %, ce qui est nettement moindre que le taux de croissance de 2,1 % repris dans les projections de la « Saint-Boniface » en juillet 2001.

Quant au pacte de stabilité, dans le cadre du protocole d'accord de coopération entre toutes les entités, la Communauté française a respecté ses engagements depuis 2001 et elle continuera à respecter strictement ses engagements envers les autres entités pour 2004 et 2005. Un nouvel accord devra être négocié à l'automne pour les années 2006 et suivantes. Il est clair que si la Flandre ne respecte plus à l'avenir les engagements repris en annexe à l'accord de 1999, l'Etat fédéral devra reformuler ses objectifs envers l'Europe, car chacun doit être conscient que le Sud a consenti un effort maximum en la matière.

Pour le contrôle budgétaire, 30 millions d'euros sont à trouver, essentiellement à cause d'une diminution de recettes : moins 17 millions dus à la baisse de la croissance en 2003, et d'une augmentation des dépenses liée à l'indexation, pour 13 millions d'euros. Les compensations seront effectuées sur la dette à concurrence de 5 millions, et la non-utilisation de crédits à concurrence de 25 millions.

À propos de la synergie entre les trésoreries de la Communauté française et de la Région wallonne, des pistes seront explorées grâce à la mise sur pied d'un Conseil du trésor commun entre nos deux entités. À titre personnel, je pense qu'il faut profiter de la masse financière des deux entités et du *rating* exceptionnel de la Communauté pour diminuer le taux implicite de financement de la dette. Ici aussi, il s'agit de traquer le gaspillage. Là où il y a la possibilité d'économiser de l'argent sans choix politique, sans devoir réduire certaines mesures, nous devons pouvoir le faire.

Pour le financement des bâtiments scolaires, sans préjudice d'une source de financement de rechange, l'investissement prévu par les accords de la « Saint-Boniface » est considérable puisqu'il atteindra 37,2 millions d'euros à l'horizon 2010. Ce montant est bien évidemment intégré dans nos projections pluriannuelles.

On a parlé de la gouvernance. M. Cheron n'était pas convaincu par le concept. Pour avoir travaillé au sein du gouvernement wallon dans le cadre du contrat d'avenir, je peux vous dire que ce type de gouvernance aide de manière efficace une équipe gouvernementale à se fixer des objectifs, à évaluer ses mesures et ses actions et, parfois, à resserrer, à recentrer, un certain nombre d'actions. Je plaide donc pour qu'au sein de la Communauté française on puisse mettre en œuvre une gouvernance qui prône le partenariat, la participation – je pense que vous êtes de ceux qui partagez ce souci de participation de la société civile – et la consultation.

Nous allons évaluer, établir des tableaux de bord, des modèles d'évaluation interne pour apprécier l'action gouvernementale au mois le mois, ce qui me permettra, en tant que ministre-présidente de la Communauté française, de demander d'accélérer certaines actions. On a fait référence à des comités interministériels entre la Cofoc, la Région wallonne et la Communauté française, qui vont se réunir tous les deux mois, où l'on travaillera à trois, main dans la main, pour trouver les solutions les plus appropriées. Je dis bien à trois et non, comme on l'a suggéré tout à l'heure, sur une jambe. Malgré nos plans pour les personnes à

mobilité réduite, j'espère qu'au sein du gouvernement de la Communauté française, nous pourrions trouver cet équilibre entre les partenaires que sont la Cocof, la Région wallonne et la CF. J'ai envie de vous convaincre du bien-fondé de cette gouvernance, mais ce n'est sans doute pas avec un discours que je dois le faire, mais plutôt en venant le plus régulièrement possible dans cette assemblée avec tous ces outils, et vous en faire comprendre l'utilité

J'ai bien aimé, M. Cheron, votre expression sur le « décrochage démocratique ». Je l'avais intitulé « Une action politique endiguant l'extrémisme ». Je pense que « décrochage démocratique » sonne mieux. J'aimerais – et certains diront : « encore une fois, c'est toujours la même rengaine » – revenir sur un constat qui préoccupe tous les membres de cette assemblée, à quelques rares exceptions près, malheureusement. C'est la montée de l'extrémisme.

Le discours qui nous a été présenté par M. Feret n'a fait référence qu'à une chose : l'étranger, non pas dans ce que celui-ci représente comme étant – je le disais tout à l'heure – une diversité, un apport, une richesse, mais comme parasite de notre société. C'est tout ce que j'ai retenu. Nous n'adhérons absolument pas à cela.

Que l'on soit homme ou femme, jeune ou moins jeune – je ne citerai pas la chanson de Zazie – que l'on s'appelle Lucas, Cécile, Solal, Rajah, Sarah, Brian, David, Ali, Michel, Pierre, Günther ou Tatiana, tous, dans le monde politique, nous devons montrer que notre but est avant tout l'intérêt collectif et le bien-être de tous. Voilà un beau défi démocratique.

*(Applaudissements.)*

**Mme la Présidente.** – Merci Madame Arena

**M. Daniel Feret (FN).** – Madame la présidente, je demande la parole pour fait personnel.

**Mme la Présidente.** – Comme le prévoit notre règlement, je vais donner la parole aux représentants des groupes politiques. La durée de la réplique sera de cinq minutes maximum. Un seul représentant par groupe s'exprimera. Je ne vois pas pourquoi je vous octroierais un droit de parole autre que celui qui est prévu dans le règlement, monsieur Feret.

**M. Daniel Feret (FN).** – La ministre-présidente a menti sur ce que j'ai dit, en me regardant dans les yeux. Il s'agit d'un fait personnel.

**Mme la Présidente.** – Il n'y a pas eu d'attaque personnelle, monsieur Feret, et il n'y a pas de fait

personnel.

La parole est à Mme Bertiaux.

**Mme Françoise Bertiaux (MR).** – Madame la ministre-présidente, vous-même et votre gouvernement vivez maintenant votre période d'état de grâce. Vous parlez bien, vous vendez bien votre programme. Vos réponses viennent d'en reprendre les aspects les plus consensuels, vous avez bien retenu les points qui nous reliaient et les points de satisfaction. Je ne referai donc pas le débat d'aujourd'hui. Vous avez pourtant esquivé nombre de nos questions. Nous y reviendrons lorsque, à la rentrée, vous nous soumettrez des projets précis. Notre discussion aura alors une assise plus concrète.

Nous avons trouvé très intéressante l'attitude de nos collègues de la majorité et celle de l'opposition, à cheval entre la majorité et l'opposition. Monsieur Cheron, je vous croyais très vantard. Vous nous parliez de vos exploits sportifs. Aujourd'hui, après avoir entendu toutes vos contorsions pour nous expliquer comment vous étiez dans la majorité en étant dans l'opposition, je suis d'accord : vous êtes un grand sportif, je vous félicite !

Madame Corbisier, je vous aime bien.

**M. Denis Grimberghs (cdH).** – Madame Bertiaux, c'est la distribution des prix ?

**Mme Françoise Bertiaux (MR).** – Il y aura une deuxième session !

Comme Mme Cornet, je vous apprécie, madame Corbisier. J'ai donc été surprise tout à l'heure par votre intervention plus défensive à l'égard de mes propos que positive à l'égard de l'accord défendu par le gouvernement.

Quant à M. Istasse, il a clamé son adhésion totale et parfaite.

Enfin, je voudrais dire à mes collègues du PS : « Amusez-vous avec vos jeux de mots » comme d'aucuns l'ont fait aujourd'hui, même à nos dépens. S'ils sont drôles, nous aurons l'intelligence d'en rire avec vous. Mais n'oubliez pas, comme votre ministre-présidente l'a rappelé à plusieurs reprises, que vous êtes là pour travailler.

Enfin, monsieur Bayenet, prenez garde aussi de ne pas vous ridiculiser. En brocardant sans cesse le partenaire qui fut le vôtre, celui avec lequel vous partagez vos réalisations les plus récentes, à l'heure où l'avenir est futur – madame la ministre-présidente l'a répété et a insisté sur cet aspect de la langue française – ne vous attardez pas à vivre sans passé.

**Mme la Présidente.** – La parole est à M. Che-

ron pour une réplique.

**M. Marcel Cheron (ECOLO).**— Madame la présidente, madame la ministre-présidente, mesdames et messieurs les ministres, chers collègues, il est des partis pour qui l'opposition est un drame personnel et collectif; il en est d'autres pour qui c'est une source de créativité.

Je ne voudrais pas gâcher la fête. En démocratie, l'avènement d'une majorité, c'est une fête, c'est le résultat des élections. Nous avons la chance d'être, sur cette planète, un des pays où il y a des élections démocratiques. Il y a des majorités qui se font et d'autres qui se défont, mais surtout il y a la capacité d'user de la parole. M. Miller n'a peut-être pas été bien compris, mais il a dit des choses intéressantes sur l'intérêt et l'importance de la langue.

Je ne voudrais pas gâcher la fête avec des chiffres. J'ai senti, dans votre discours, la patte du ministre du Budget.

La déclaration de politique communautaire est un texte qui vaut ce qu'il vaut, c'est une promesse, c'est même un engagement avez-vous dit. La presque totalité de ce texte est pour nous un texte "aimable" au sens où il reprend toute une série de défis qui se posent en Communauté française. Hormis pour son style, nous y adhérons. Le groupe ECOLO a posé la question budgétaire parce que la fin est dans les moyens, et pour les entités pauvres que sont les entités du Sud (la Communauté française, la Région wallonne, la Région bruxelloise), les moyens seront toujours une question cruciale.

Tous les groupes démocratiques ont collaboré pour que les compétences, et en particulier les compétences de la Communauté qui nous sont chères, parce qu'elles touchent aux personnes, puissent bénéficier de la reconnaissance symbolique que représente un financement lié à la croissance de ce pays, ce qui n'était pas le cas depuis la loi de 1989. Nous y avons travaillé mais cela reste un enjeu considérable. La question des moyens va donc toujours se poser. Vous avez parlé d'une évaluation et de nouvelle gouvernance. Notre logique sera toujours de vous interpeller pour poser la question des moyens.

Vous nous avez parlé d'engagement, de rythme, de gouvernance. Les rendez-vous que je vous fixais tout à l'heure — ce sera le sens de notre action — ne porteront pas sur les moyens mais sur les faits, c'est-à-dire sur la lutte contre l'échec scolaire, sur l'enseignement technique et professionnel et leur lien à l'emploi, sur la pénurie — non seulement dans le technique et le professionnel,

mais aussi sur le problème des jeunes professeurs qui commencent puis s'en vont parce qu'ils sont dégoûtés —, sur l'éthique politique et administrative, sur le décrochage démocratique. Voilà un défi colossal.

Notre but n'est pas de nous opposer mais d'utiliser pleinement, au bénéfice de tous ceux qui composent notre parlement, mais aussi de tous nos concitoyens, notre espace de parole et de créativité, pour vous interpeller démocratiquement, pour vous prouver que l'opposition — nous n'y sommes pas condamnés, soyez rassurée madame Bertieaux — peut être un lieu fantastique de parole.

Nous allons occuper ce ministère de la parole pour vous rappeler que les grands rendez-vous sont urgents, colossaux, cruciaux pour les citoyens et que nous comptons bien vous interpeller à tout moment. Dès la rentrée, nous ne manquerons d'ailleurs pas de le faire sur des questions essentielles et vitales. Nous utiliserons cette liberté de parole pour donner à l'opposition constructive ses lettres de noblesse, du moins nous l'espérons.

**Mme la Présidente.** - Plus personne ne demandant la parole, je déclare la discussion close.

Je suis saisie d'une proposition de motion déposée par M. Istasse et Mme Corbisier-Hagon dont je vous donne lecture.

"Le parlement de la Communauté française,

— Ayant entendu la déclaration faite par la ministre-présidente du gouvernement, au nom de celui-ci, et contenant les lignes directrices du programme qui sera mis en œuvre;

— Ayant entendu les interventions des membres de l'assemblée et les réponses faites à celles-ci par la ministre-présidente;

— Accorde sa pleine confiance au gouvernement et passe à l'ordre du jour."

Le vote sur cette proposition de motion aura lieu ultérieurement.

### **3 Proposition de décret spécial modifiant l'article 33, § 1er, alinéa 1er de la loi spéciale de réformes institutionnelles du 8 août 1980 telle que modifiée organisant les ouvertures de session parlementaire.**

#### **3.1 Discussion générale**

**Mme la Présidente.** - L'ordre du jour appelle la discussion générale de la proposition de décret

spécial modifiant l'article 33, § 1er, alinéa 1er de la loi spéciale de réformes institutionnelles du 8 août 1980 telle que modifiée, organisant les ouvertures de session parlementaire.

La discussion générale est ouverte.

La parole est à Mme Bouarfa, rapporteuse.

**Mme Sfia Bouarfa (PS).** - Je me réfère à mon rapport écrit.

**Mme la Présidente.** - La parole est à M. Feret.

**M. Daniel Feret (FN).** - Madame la présidente, vous redevenez apparemment la présidente de tous. J'ai eu un peu peur tout à l'heure, moi qui ai eu l'habitude de siéger dans des parlements dont le président est le président de tous.

Cela dit, je ne vois pas vraiment quel est l'intérêt de voter en urgence cette modification puisque de toute façon, les prochaines élections sont pour dans cinq ans. Évidemment, dans cinq ans, M. Petitjean risquerait de présider à nouveau pendant quelques temps ce parlement.

Il est vrai aussi que le fait qu'il ait présidé récemment cette assemblée a posé quelques problèmes puisqu'on a vu des élus du peuple tourner le dos au président, prêter serment n'importe comment, insultant l'institution. Je pense notamment à M. José Happart.

J'ai beaucoup d'indulgence pour M. Happart et je peux comprendre son embarras parce que, pendant la guerre, à l'époque où le papa de M. Petitjean était décapité par les nazis...

*(Protestations)*

**Mme la Présidente.** - Venez-en au fait et donnez-nous votre point de vue sur ce dont nous discutons pour le moment.

**M. Daniel Feret (FN).** - Au même moment, le père de M. José Happart fondait la Garde rurale pro-nazie. Je peux comprendre l'embarras de M. Happart mais je voudrais simplement lui dire que la guerre est finie et que je suis partisan de la réconciliation nationale. Je voulais que cela soit dit et acté.

**Mme la Présidente.** - La parole est à M. Istasse.

**M. Jean-François Istasse (PS).** - Je voudrais simplement indiquer que pour l'ensemble des membres démocrates de ce parlement, il est très important que le premier décret sur lequel nous allons voter soit précisément celui-là.

*(Applaudissements)*

**Mme la Présidente.** - Plus personne ne demandant la parole, la discussion générale est close.

### 3.2 Examen et vote des articles

**Mme la Présidente.** - Nous passons à l'examen des articles de la proposition de décret. Je vous propose de prendre comme base de discussion le texte tel qu'adopté par la commission.

Quelqu'un demande-t-il la parole sur l'article 1er ? (*Non*)

Il est adopté.

Quelqu'un demande-t-il la parole sur l'un des deux autres articles ? (*Non*)

Ils sont adoptés. (*Les articles figurent en annexe du compte rendu de la présente séance.*)

Le vote sur l'ensemble aura lieu ultérieurement.

## 4 Proposition de modification du règlement du parlement

### 4.1 Discussion générale

**Mme la Présidente.** - L'ordre du jour appelle la discussion générale de la proposition de modification du règlement du parlement (Doc. 6 (S.E. 2004), n° 1).

La parole est à Mme Bouarfa, rapporteuse.

**Mme Sfia Bouarfa (PS).** - Je me réfère à mon rapport écrit. (*Il figure en annexe du compte rendu de la présente séance.*)

**Mme la Présidente.** - Personne ne demandant la parole, la discussion générale est close.

### 4.2 Examen et vote de l'article unique

**Mme la Présidente.** - Nous passons à l'examen de l'article unique de la proposition.

Je vous propose de prendre comme base de discussion le texte tel qu'adopté par la commission.

Quelqu'un demande-t-il la parole sur l'article unique ? (*non.*)

L'article unique est adopté. (*Il figure en annexe du compte rendu de la présente séance.*)

**Mme la Présidente.** - Le vote, par assis et levé, sur l'ensemble de cette proposition de modification du règlement aura lieu dans quelques instants.

## 5 Proposition de modification du règlement du Parlement, déposée par M. Istasse, Mmes Bertieaux, Corbisier-Hagon et M. Cheron (doc. 7 (S.E. 2004) n° 1).

### 5.1 Discussion

**Mme la Présidente.** - L'ordre du jour appelle la discussion de la proposition de modification de règlement du Parlement (doc. 7 (S.E. 2004) n° 1).

La discussion est ouverte.

La parole est à Mme Bouarfa, rapporteuse.

**Mme Sfia Bouarfa (PS), rapporteuse.** - Je me réfère au rapport écrit.

**Mme la Présidente.** - Plus personne ne demandant la parole, la discussion est close.

### 5.2 Examen et vote de l'article unique

**Mme la Présidente.** - Nous passons à l'examen de l'article unique. Je vous propose de prendre comme base de discussion le texte tel qu'adopté par la commission.

Quelqu'un demande-t-il la parole sur l'article unique ? *(Non.)*

L'article unique est adopté. *(Il figure en annexe du compte rendu de la présente séance.)*

Le vote, par assis et levé, sur l'ensemble de cette proposition de modification du règlement aura lieu dans quelques instants.

## 6 Renouvellement des mandats de la section française de la commission permanente de contrôle linguistique.

### 6.1 Présentation des candidats

**Mme la Présidente.** - L'ordre du jour appelle la présentation des candidats à la section française de la Commission permanente de Contrôle linguistique. Cette présentation nous incombe en vertu de l'article 60 des lois sur l'emploi des langues en matière administrative, coordonnées le 18 juillet 1966.

Conformément à l'article 11, paragraphe premier, de notre règlement, ces désignations se font par application de la représentation proportionnelle des groupes politiques reconnus. Trois listes complètes de cinq candidats ont été établies de commun accord par les groupes politiques. Ces

listes figurent sur le document n° 8 (S.E. 2004) n° 1, distribué sur les bancs. Le nombre de personnes présentées correspond ainsi au nombre de candidats à désigner. Je vous propose donc, en application de l'article 3, paragraphe 6 de notre règlement, de déclarer que ces candidats sont désignés sans scrutin.

Y a-t-il une objection ? *(Non.)*

Il en est donc ainsi décidé.

Je proclame premiers candidats à la section française de la Commission de Contrôle linguistique : Mme Sougné, MM. Verbist, Lurquin, Van Ypersele, Demolin.

Je proclame deuxièmes candidats à la section française de la Commission de Contrôle linguistique : Melle Thong Kham, MM. Duseuwoir, Van nommeslaghe, Jaunieaux, Mlle Bourgaux.

Je proclame troisièmes candidats à la section française de la commission de Contrôle linguistique : M. Cadranel, Mme Van Espen, Mlle Bouillart, Mme Wattiaux, M. Golstein.

Ces présentations seront portées à la connaissance du ministre de l'Intérieur en vue de la nomination par le Roi.

## 7 Proposition de décret spécial modifiant l'article 33, §1er, alinéa 1er de la loi spéciale de réformes institutionnelles du 8 août 1980 telle que modifiée organisant les ouvertures de sessions parlementaires

### 7.1 Vote nominatif sur l'ensemble

**Mme la Présidente.** - Nous passons au vote nominatif sur l'ensemble de la proposition de décret.

Conformément à l'article 35, paragraphe 3, de la loi spéciale du 8 août 1980 de réformes institutionnelles, je vous rappelle que cette proposition de décret doit être adoptée à la majorité des deux tiers des suffrages exprimés.

- Il est procédé au vote nominatif.

80 membres ont pris part au vote.

77 membres ont répondu oui.

2 membres ont répondu non.

1 membre s'est abstenu.

**Mme la Présidente.** - En conséquence, la proposition de décret est adoptée. Elle sera soumise à



la sanction du gouvernement de la Communauté française.

**Mme Françoise Schepmans (MR).** –Je me suis trompée de siège en occupant celui de M. Kubla, absent.

Ont répondu oui : MM. Avril, Barvais, Bayenet, Mmes Bertieaux, Bertouille, Bidoul, Bonni, M. Borsus, Mme Bouarfa, MM. Bouchat, Brotonne, Calet, Mme Cassart-Mailleux, M. Cheron, Mme Colicis, M. Collignon, Mmes Corbisier, Cornet, MM. Crucke, Daerden, Daïf, Mme De Groote, MM. De Lamotte, de Saint-Moulin, Mme Defalque, MM. Deghilage, Dehu, Delpérée, Demeyer, Mme Derbaki-Sabi, MM. Detremmerie, Devin, Di Antonio, Diallo, Mme Docq, MM. Dubié, Elsen, Mme Emmerly, M. Étienne, Mme Fassiaux-Looten, MM. Ficherouille, Fontaine, Furlan, Galand, Gennen, Grimberghs, Istasse, Mme Jamouille, MM. Janssens, Jeholet, Mme Kapompole, MM. Langendries, Lebrun, Mme Lissens, MM. Luperto, Marchal, Mathen, Meureau, Milcamps, Miller, Neven, Mmes Pary-Mille, Persoons, MM. Pirlot, Procureur, Reinkin, Mme Schepmans, MM. Senesael, Severin, Mme Simonis, MM. Smal, Taminiaux, Thissen, Vervoort, Wacquier, Walry et Wesphael.

Ont répondu non : MM. Borbouse et Huygens.

S'est abstenu : M. Féret.

Vote n° 1.

**Mme la Présidente.** -J'invite le membre qui s'est abstenu à faire connaître le motif de son abstention.

**M. Daniel Feret (FN).** -Madame la Présidente, je me suis abstenu parce qu'en voulant empêcher M. Petjean de présider à nouveau pendant quelque temps, dans cinq ans, vous empêchez probablement aussi le Professeur Delperée de présider cette assemblée. Je trouve que c'est dommage.

**M. Francis Delperée (cdH).** -Madame la Présidente, je me félicite de ce que M. Feret profère des insultes à mon égard. C'est la deuxième fois. J'en suis très honoré.

## 8 Proposition de modification du règlement du parlement

### 8.1 Vote sur l'ensemble

**Mme la Présidente.** –Nous passons au vote, par assis et levé, sur l'ensemble de la proposition de modification du règlement du parlement (doc. 6 (S.E.2004) n° 1).

*- Il est procédé au vote par assis et levé.*

**Mme la Présidente.** -La proposition de modification de règlement, mise aux voix par assis et levé, est adoptée.

## 9 Proposition de modification du règlement du parlement

### 9.1 Vote sur l'ensemble

**Mme la Présidente.** - Nous passons au vote, par assis et levé, sur l'ensemble de la proposition de modification du règlement du Parlement (doc. 7 (S.E. 2004) n° 1).

*- Il est procédé au vote par assis et levé.*

**Mme la Présidente.** – La proposition de modification du règlement du Parlement, mise aux voix par assis et levé, est adoptée.

## 10 Motion déposée en conclusion de la déclaration de la ministre-présidente du gouvernement de la Communauté française

### 10.1 Vote nominatif

**Mme la Présidente.** – Nous passons au vote nominatif sur l'ensemble de la proposition de motion déposée par M. Istasse et Mme Corbisier-Hagon à la suite de la déclaration de la ministre-présidente du gouvernement de la Communauté française.

*- Il est procédé au vote nominatif.*

80 membres ont pris part au vote.

18 membres ont répondu non.

54 membres ont répondu oui.

8 membres se sont abstenus.

**Mme la Présidente.** -En conséquence, cette motion est adoptée. Elle sera transmise à la ministre-présidente de la Communauté française.

*(Applaudissements.)*

Ont répondu oui : MM. Avril, Barvais, Bayenet, Mmes Bonni, Bouarfa, MM. Bouchat, Brotonne, Calet, Mme Colicis, M. Collignon, Mme

Corbisier, MM. Daerden, Daif, Mme De Groote, MM. De Lamotte, de Saint-Moulin, MM. Deghillage, Dehu, Delpérée, Demeyer, Mme Derbaki-Sabi, MM. Detremmerie, Devin, Di Antonio, Diallo, Mme Docq, M. Elsen, Mme Emmery, M. Étienne, Mme Fassiaux-Looten, MM. Ficheroulle, Furlan, Gennen, Grimberghs, Istasse, Mme Jamouille, M. Janssens, Mme Kapompole, MM. Langendries, Lebrun, Luperto, Marchal, Meureau, Milcamps, Pirlot, Procureur, Senesael, Mme Simonis, MM. Smal, Taminiaux, Thissen, Vervoort, Wacquier et Walry.

Ont répondu non : Mmes Bertieaux, Bertouille, Bidoul, M. Borsus, Mmes Cassart-Mailleux, Cornet, M. Crucke, Mme Defalque, MM. Fontaine, Jeholet, Mme Lissens, MM. Mathen, Miller, Neven, Mmes Pary-Mille, Persoons, Schepmans et M. Severin.

Se sont abstenus : MM. Borbouse, Cheron, Dubié, Féret, Galand, Huygens, Reinkin, et Wesphael.

Vote n° 2.

**Mme la Présidente.** -Nous sommes arrivés au terme de nos travaux. Je vous souhaite à tous de bonnes vacances.

La séance est levée.

*- La séance est levée à 18 h05.*

Prochaine séance sur convocation.

## ANNEXE

---

### 1 Cour d'arbitrage

**Mme la Présidente** - Le greffier de la Cour d'arbitrage a notifié au parlement :

– l'arrêt du 30 juin 2004 par lequel la Cour annule l'article 365, § 2, alinéa 1er littéra d du Code judiciaire ;

– l'arrêt du 30 juin 2004 par lequel la Cour dit pour droit que l'article 203 ter du Code civil ne viole pas les articles 10 et 11 de la Constitution ;

– l'arrêt du 30 juin 2004 par lequel la Cour dit pour droit que l'article 418 alinéa 1er du Code d'instruction criminelle viole les articles 10 et 11 de la Constitution ;

– l'arrêt du 30 juin 2004 par lequel la Cour rejette le recours en annulation du décret de la Commission communautaire française du 16 janvier 2003 modifiant la loi du 21 avril 1965 portant statut des agences de voyages ;

– l'arrêt du 30 juin 2004 par lequel la Cour dit pour droit que l'article 74 de la loi du 29 mars 1962 organique de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme ne viole pas les articles 10 et 11 de la Constitution ;

– l'arrêt du 30 juin 2004 par lequel la Cour annule l'article 21 du décret flamand du 21 décembre 2002 contenant diverses mesures d'accompagnement du budget 2003 ;

– l'arrêt du 30 juin 2004 par lequel la Cour annule les articles 81, 1° et 82, alinéa 1er de la loi du 8 août 1997 sur les faillites ;

– l'arrêt du 7 juillet 2004 par lequel la Cour déclare sans objet le recours en annulation de l'article 18 alinéa 1er, 2° et 3° de la loi du 22 août 2002 portant des mesures en matière de soins de santé ;

– l'arrêt du 7 juillet 2004 par lequel la Cour dit pour droit que la question préjudicielle posée par le juge de paix du canton de Huy II – Hannut relative à l'article 203 bis du Code civil n'appelle pas de réponse ;

– l'arrêt du 7 juillet 2004 par lequel la Cour annule l'article 121 de la loi-programme du 24 décembre 2002 ;

– l'arrêt du 7 juillet 2004 par lequel la Cour dit pour droit que les articles 20bis et 46, § 2, alinéa 2 de la loi du 10 avril 1971 sur les accidents

du travail violent les articles 10 et 11 de la Constitution ;

– l'arrêt du 7 juillet 2004 par lequel la Cour dit pour droit que l'article 4, § 2 de la loi du 3 juillet 1967 sur la prévention ou la réparation des dommages résultant des accidents du travail ne viole pas les articles 10 et 11 de la Constitution ;

– l'arrêt du 7 juillet 2004 par lequel la Cour renvoie au juge a quo la question préjudicielle posée par le tribunal de la jeunesse de Bruges relative à l'article 361, § 2 du Code civil ;

– l'arrêt du 14 juillet 2004 par lequel la Cour annule l'article 14 de la loi du 17 janvier relative au statut du régulateur du secteur des postes et des télécommunications belges ;

– l'arrêt du 14 juillet 2004 par lequel la Cour rejette le recours en annulation du décret de la Région wallonne du 19 décembre 2002 modifiant l'article 1er bis de la loi du 18 juillet 1973 relative à la lutte contre le bruit ;

– l'arrêt du 14 juillet 2004 par lequel la Cour rejette les recours en annulation de l'article 9 de la loi du 24 décembre 2002 modifiant le régime des sociétés en matière d'impôt sur les revenus ;

– l'arrêt du 14 juillet 2004 par lequel la Cour rejette le recours en annulation de l'article 2, § 1er, alinéa 1er de la loi du 17 janvier 2003 concernant les recours et le traitement des litiges à l'occasion de la loi du 17 janvier 2003 relative au statut du régulateur des secteurs des postes et télécommunications belges ;

– le recours en annulation de l'article 835 du Code judiciaire introduit par M. S. d'Orazio, moyen pris de la violation des articles 10 et 11 de la Constitution ;

le recours en annulation totale ou partielle de la loi du 19 décembre 2003 relative au mandat d'arrêt européen introduit par l'asbl « Advocaten voor de wereld », moyen pris de la violation des articles 10 et 11 de la Constitution ;

– le recours en annulation totale ou partielle de l'article 10 bis de la loi du 11 janvier 1993 relative à la prévention de l'utilisation du système financier aux fins du blanchiment de capitaux introduit notamment par M. E. Beguin, moyen pris de la violation des articles 10 et 11 de la Constitution ;

– les recours en annulation des articles 375 et

376 de la loi-programme du 22 décembre 2003 introduits notamment par M. S. d'Orazio, moyen pris de la violation des articles 10 et 11 de la Constitution ;

– les recours en annulation de la loi du 31 décembre 2003 instaurant une déclaration libératoire unique introduit notamment par M. R. Suys, moyen pris de la violation des articles 10, 11, 170 et 172 de la Constitution ainsi que des règles établies par la Constitution ou en vertu de celle-ci pour établir les compétences respectives de l'État, des Communautés et des Régions ;

– les questions préjudicielles posées par le tribunal de police de Bruxelles et par le tribunal de police d'Anvers (en cause du Ministère public contre e.a. M. D. Muller) sur le point de savoir si l'article 2 du Code pénal viole les articles 10 et 11 de la Constitution ;

– les questions préjudicielles posées par la Cour d'appel d'Anvers et par la Cour d'appel de Mons (en cause de e.a. M. Baumans contre e.a. M. H. Grenson) sur le point de savoir si les articles 46, § 1er et 47 de la loi du 10 avril 1971 sur les accidents du travail violent les articles 10 et 11 de la Constitution ;

– les questions préjudicielles posées par la Cour de cassation (en cause du ministère public contre la sa TotalfinaElf) sur le point de savoir si l'article 29, § 3, alinéa 2 de la loi du 5 août 2003 relative aux violations graves du droit international humanitaire et l'article 10, 1° bis du titre préliminaire du Code de procédure pénale violent les articles 10 et 11 de la Constitution ;

– la question préjudicielle posée par le tribunal de première instance de Courtrai (en cause de la sa Molens Talman contre e.a. M. F. Penet) sur le point de savoir si l'article 82 de la loi du 8 août 1997 sur les faillites viole les articles 10 et 11 de la Constitution ;

– les questions préjudicielles posées par le tribunal de police de Bruxelles (en cause du Ministère public contre M. C. Van Sante) sur le point de savoir si l'article 67 ter de la loi relative à la police de la circulation routière viole l'article 14 de la Constitution ;

– les questions préjudicielles posées par le tribunal de première instance de Bruxelles (en cause de la sa Banque de Waay contre l'État belge) sur le point de savoir si l'article 198, alinéa 1er, 7e et 10e du Code des impôts sur les revenus 1992 viole les articles 10 et 11 de la Constitution ;

– la question préjudicielle posée par le tribunal de première instance de Liège (en cause de M. P.

Libert contre M. J.J. Piette) sur le point de savoir si l'article 459 du Code judiciaire viole les articles 10 et 11 de la Constitution ;

– la question préjudicielle posée par le juge de paix du deuxième canton de Gand (en cause de la société Vervaeke Transports contre la société Devos Vanhaute keuken Design) sur le point de savoir si l'article 6 de la loi du 2 août 2002 concernant la lutte contre le retard de paiement dans les transactions commerciales viole le principe d'égalité ;

– la question préjudicielle posée par le tribunal de première instance d'Anvers (en cause de M. Eduardo Andres Osorio Campos) sur le point de savoir si l'article 12 bis, § 1er, 2° de la loi du 28 juin 1984 relative à certains aspects de la condition des étrangers viole les articles 10e et 11 de la Constitution ;

– les questions préjudicielles posées par le tribunal correctionnel de Dinant (en cause du ministère public contre M. Y. Renard) sur le point de savoir si les articles 261, 265, 281 à 283 et 311 de la loi générale sur les douanes et accises violent les articles 10 et 11 de la Constitution ;

– la question préjudicielle posée par la cour d'appel de Mons (en cause de e.a. M. J.P. Wauthy contre la sa Fortis banque) sur le point de savoir si l'article 81 de la loi du 8 août 1997 sur les faillites viole les articles 10 et 11 de la Constitution ;

– les questions préjudicielles posées par le tribunal de première instance d'Anvers par la Cour d'appel d'Anvers et par la Cour de cassation (en cause du Ministère public contre la sa Anbel-Luyckx) sur le point de savoir si l'article 24 du titre préliminaire du Code d'instruction criminelle viole les articles 10 et 11 de la Constitution.

## 2 Proposition de modification du règlement du Parlement – Rapport oral

**Mme Sfia Bouarfa (PS).** - Votre commission spéciale s'est réunie ce mardi 20 juillet 2004 pour examiner la proposition de modification du règlement du Parlement déposée par M. Istasse, Mmes Bertieaux, Corbisier-Hagon et M. Cheron.

L'article unique de cette proposition vise à remplacer le § 2 de l'article 12 du règlement par le texte suivant :

« Chaque commission permanente comprend 17 membres qui sont élus suivant le système de la représentation proportionnelle des groupes politiques reconnus. »

Le but poursuivi par cette modification est de permettre que les travaux des commissions insti-

tuées au sein du Parlement soient enrichis par la participation effective du plus grand nombre de parlementaires issus de groupes politiques reconnus.

La proposition de modification du règlement n'a pas appelé d'observation de la commission spéciale et son article unique a été adopté à l'unanimité des membres présents.

### **3 Proposition de décret spécial modifiant l'article 33, § 1er, alinéa 1er de la loi spéciale de réformes institutionnelles du 8 août 1980 telle que modifiée organisant les ouvertures de session parlementaire**

#### **Article 1<sup>er</sup>**

Le présent décret règle, en application des articles 39 et 118, § 2, de la Constitution et de l'article 49, § 1er, de la loi spéciale de réformes institutionnelles du 8 août 1980 telle que modifiée, une matière visée à l'article 33 de la loi spéciale de réformes institutionnelles du 8 août 1980 telle que modifiée.

#### **Art. 2**

Le premier alinéa du paragraphe 1er de l'article 33 de la loi spéciale de réformes institutionnelles du 8 août 1980 telle que modifiée est remplacé par ce qui suit : « A l'ouverture de chaque session, le Président du Conseil sortant, ou, à défaut, un vice-président du Conseil sortant dans l'ordre de préséance ou, à défaut, le membre du Conseil comptant la plus grande ancienneté dans cette qualité de membre, occupe le fauteuil de la présidence jusqu'à la nomination du nouveau Président. Il est assisté de la membre la plus jeune et du membre le plus jeune. »

#### **Art. 3**

Le présent décret entre en vigueur le jour de sa publication au *Moniteur belge*.

### **4 Proposition de modification du règlement**

#### **Article unique**

L'article 1er du Règlement du Parlement est remplacé par le texte suivant :

« Lors de la première séance du parlement qui suit son renouvellement, le membre, président du Parlement sortant, ou, à défaut, un vice-président du Parlement sortant dans l'ordre de préséance ou, à défaut, le membre du Parlement comptant la plus grande ancienneté en cette qualité, occupe le fauteuil de la présidence jusqu'à la nomination du président, conformément à l'article 2.

La membre la plus jeune et le membre le plus jeune remplissent les fonctions de secrétaire.

Ces dispositions s'appliquent à l'ouverture de chaque session. »